\*

COUNCIL
OF EUROPE

\*

CONSEIL
DE L'EUROPE

AFFAIRES JURIDIQUES

Crise économique et criminalité

343.973

Strasbourg 1985



# Crise économique et criminalité



Comité européen pour les problèmes criminels

343.973 CON

Strasbourg 1985



Cet ouvrage a été publié en langue anglaise sous le titre:

Economic crisis and crime
ISBN 92-871-0780-7

#### Strasbourg, Conseil de l'Europe, Section des Publications ISBN 92-871-0779-3 © Copyright, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1985 Imprimé en République Fédérale d'Allemagne

# TABLE DES MATIÈRES

INTROCKITION	Page
Chapitre 1 — Introduction	5
Chapitre 2 — Etudes antérieures sur la crise économique et la criminalité	9
Chapitre 3 — Choix des indicateurs pour l'enquête pilote	19
Chapitre 4 — La situation depuis 1950 en Angleterre et au Pays de Galles	23
Chapitre 5 — La situation depuis 1950 en France	35
Chapitre 6 — La situation depuis 1950 en République Fédérale d'Allemagne	49
Chapitre 7 — Analyse comparative	67
Chapitre 8 — Résumé et recommandations	83
Annexe I — Tableaux	87
Annexe II — Bibliographie	151
Annexe III — Liste des participants	155

### CHAPITRE 1

# INTRODUCTION

### 1.1. Historique

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, les liens entre la crise économique et la criminalité ont été initialement évoqués lors de la 2<sup>e</sup> Conférence de politique criminelle organisée en 1980 (notamment dans le rapport présenté par Lord Briggs).

Ce même sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la 13<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice (Athènes, 1982) et discuté sur la base des rapports présentés par M. C. Broda, ministre de la Justice (Autriche) et M. R. Badinter, Garde des Sceaux, ministre de la Justice (France). La conférence a recommandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) à examiner les liens entre la crise économique et la criminalité.

Lors de sa 31<sup>e</sup> Session plénière (mars 1982), le CDPC, en tenant compte des conclusions du 5<sup>e</sup> Colloque criminologique (1981) sur les «tendances de la criminalité: études comparatives et problèmes techniques», avait conclu à l'opportunité de l'organisation d'une étude pilote comparative sur la crise économique et la criminalité, présidée par un membre du Conseil scientifique criminologique (PC-CSC) et comprenant des experts de la France, de la République Fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni ainsi qu'un observateur de l'UNSDRI.

En novembre 1982, le Bureau du CDPC, après avoir consulté le Conseil scientifique criminologique et tenu compte des conclusions de la 13<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice, a adopté le mandat du comité restreint d'experts chargé de l'étude pilote.

#### 1.2. But de l'étude

D'après son mandat, le Comité restreint d'experts sur la crise économique et la criminalité devrait:

INTRODUCTION

7

«Effectuer une étude pilote comparative sur la crise économique et la criminalité à l'aide des séries statistiques et des résultats des recherches concernant la criminalité et les indicateurs socio-économiques actuellement disponibles en France, en République Fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni.

#### A cet effet:

- décrire les situations révélées par les données;
- discuter les problèmes soulevés par les études scientifiques sur ce sujet;
- commenter les implications possibles des résultats sur la politique compte tenu de la Résolution n° 3 de la 13<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice.

Soumettre un rapport d'activité avant la fin de 1983 et un rapport final avant la fin de 1984.»

### 1.3. Travaux du CDPC sur la crise économique et la criminalité

L'étude de ce sujet a été inscrite aux programmes de travail de 1983, de 1984 et de 1985.

Le comité restreint d'experts a été présidé par M. R. Hauge, Université d'Oslo (Norvège), membre du Conseil scientifique criminologique.

Les experts suivants ont participé au comité:

- M. T. Godefroy, CESDIP, ministère de la Justice et CNRS (France);
- M. H. Haferkamp, Université de Brême (République Fédérale d'Allemagne);
- M. H. G. Heiland, Université de Brême (République Fédérale d'Allemagne);
- M. C. G. Lewis, division des statistiques, Home Office (Royaume-Uni).

Des experts britanniques, français et allemands ont également été consultés lors des réunions du comité tenues à Londres, Paris et Brême.

# 1.4. Méthodes de travail du Comité restreint d'experts sur la crise économique et la criminalité

Lors de sa première réunion, le comité restreint d'experts a décidé:

- de procéder à un inventaire des recherches effectuées en ce qui concerne les rapports entre les facteurs économiques et la criminalité dans les trois Etats membres concernés;
- de collecter pour ces trois pays des données concernant des indicateurs relatifs à la criminalité, certains facteurs économiques et certains aspects du système de justice pénale.

Lors de ses réunions subséquentes, le comité restreint d'experts a examiné et analysé les données et rédigé le présent rapport.

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), lors de sa 34° Session plénière (22–26 avril 1985), a exprimé son appréciation pour le travail accompli par le comité restreint et a décidé de transmettre ce rapport au Comité des Ministres en vue de sa publication.

Le Comité des Ministres, lors de la 387<sup>e</sup> réunion des Délégués (juin 1985), a autorisé la publication du rapport.

# ÉTUDES ANTÉRIEURES SUR LA CRISE ÉCONOMIQUE ET LA CRIMINALITÉ

# 2.1. Introduction

- 1. Les spéculations concernant la relation entre la criminalité et les facteurs économiques remontent très loin dans l'histoire. Platon soutient dans la République que dans toutes les sociétés où l'on trouve la pauvreté, on trouve également des criminels. Aristote affirme dans la Politique que la pauvreté conduit à la fois aux révolutions et à la criminalité et Thomas More de son côté décrit longuement dans l'Utopie comment l'évolution économique peut déboucher sur la criminalité et les bouleversements sociaux. Toutefois, la relation entre la criminalité et l'économie devint un thème majeur de recherche avec l'émergence, au milieu du dix-neuvième siècle, de la criminologie en tant que science empirique.
- 2. La publication annuelle à partir de 1825 de statistiques sur la criminalité en France suivie bientôt par d'autres pays permit d'étudier la covariation dans le temps des taux de criminalité et des indicateurs économiques. Des études de délinquants furent dans le même temps entreprises afin de déterminer dans quelle mesure la criminalité était le fait des catégories pauvres, sans emploi ou économiquement défavorisées.
- 3. L'indicateur économique utilisé dans l'analyse des séries temporelles dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle fut d'abord et avant tout le prix des grains. L'étude la plus marquante est à cet égard celle de Georg von Mayr (1877) qui relève en Bavière au cours de la période 1835–1861 une covariation très élevée des prix du grain et des taux de criminalité. Les prix du grain et le nombre de vols augmentaient ou diminuaient de concert. Un certain nombre d'études similaires menées en Allemagne et ailleurs débouchèrent sur des constatations analogues (Bauer, 1957). D'autres études établirent également une corrélation entre les atteintes aux biens et d'autres indicateurs économiques tels que productivité, revenu et chômage (Müller, 1899; Löwe, 1914). Les études

ÉTUDES ANTÉRIEURES

de délinquants individuels ont confirmé qu'une relation paraissait exister entre les facteurs économiques et la criminalité. Un pourcentage très élevé de délinquants se recrutaient dans les couches inférieures de la société, là où la pauvreté, le chômage et les emplois mal rétribués sont de règle.

- 4. Différentes interprétations ont été mises en avant pour rendre compte de ces résultats. Dans la logique marxiste, l'explication résidait dans le capitalisme qui encourageait l'âpreté au gain et l'égoïsme. Le système capitaliste sanctionne les agissements des pauvres en tant que crimes sur les biens alors qu'il offre aux riches les moyens légaux de donner libre cours à leurs désirs égoïstes (Bonger, 1916). Fortement influencés par une approche biologique, la plupart des criminologues ont toutefois considéré cette relation comme le résultat d'une absence du sens moral au sein de ces «classes dangereuses» que la classe ouvrière est réputée représenter. Du fait précisément de cette absence de sens moral, elles n'ont guère de frein contre les infractions, si bien que les atteintes aux biens sont nombreuses en particulier en période de difficultés économiques.
- 5. Pour ce qui concerne les autres catégories d'infractions, la situation était plus complexe. Von Mayr avait relevé qu'en Bavière le nombre des voies de fait diminuait avec la montée du prix des grains et vice versa. Il expliqua le phénomène par le fait que la diminution du prix des grains entraînait une réduction du prix des alcools qui, à son tour, provoquait une montée de l'alcoolisme et, corrélativement, de la violence. La situation économique pouvait donc avoir une incidence différente selon la nature de l'infraction.
- 6. Il fut procédé dans la première moitié du vingtième siècle à des analyses plus fines avec des indicateurs économiques plus élaborés. La disparité des résultats fut alors plus grande que dans les études précédentes. Un certain nombre d'études ont fait apparaître une augmentation du nombre des infractions contre les biens en période de difficultés économiques et sa diminution en période de crise, mais d'autres aboutirent à des conclusions opposées (Vold, 1979). Seules les études de délinquants donnèrent des résultats convergents: délinquants et criminels viennent pareillement des couches sociales économiquement défavorisées. L'opinion dominante parmi les criminologues, dans l'appareil judiciaire et dans le grand public était que les conditions économiques et les infractions contre les biens étaient étroitement liées les unes aux autres. La prévention en matière criminelle devait donc tendre à éradiquer la pauvreté et à améliorer le bien-être et la santé publique.

- 7. L'évolution après la seconde guerre mondiale a paru toutefois démentir cette maxime. Alors que la période qui va des années 50 au début des années 70 a connu une croissance économique sans précédent, le nombre des infractions contre les biens et des infractions diverses a augmenté constamment. Un mot nouveau fut forgé, Wohlstandskriminalität ou crimes de bien-être, dont ne pouvaient rendre compte les explications qui prévalaient jusqu'alors concernant la corrélation entre la criminalité et la situation économique ou les conditions liées à la situation économique. Les criminologues émirent des réserves quant à l'influence des conditions économiques sur les tendances qui ont affecté la criminalité dans l'après-guerre (Grassberger, 1963; Kaiser, 1966). L'accroissement très marqué du taux de criminalité des adolescents et des jeunes adultes (Comité européen pour les problèmes criminels, 1960) a conduit à chercher l'explication dans la situation sociale des jeunes dans la société d'abondance (Fyvel, 1961).
- 8. La récession économique qui frappa les pays occidentaux dans les années 70 n'amena toutefois aucun recul de la criminalité. Bien au contraire, le taux de criminalité poursuivit son ascension. Cependant, avec la récession, les criminologues portèrent un intérêt nouveau à la relation entre la criminalité et les conditions économiques. Alors que les études des facteurs économiques avaient été bannies de la criminologie dans l'après-guerre, les années 70 en virent paraître un certain nombre.

### 2.2. Etudes de données agrégées

9. Dans les trois pays concernés par le présent projet — France, République Fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni — un certain nombre d'études ont été effectuées au cours des dix dernières années sur des séries temporelles de la criminalité et des indicateurs économiques. L'optique de ces études était toutefois différente: la perspective en Allemagne était plus large puisque les études ont porté sur les relations entre un certain nombre d'indicateurs touchant l'économie et la criminalité. La relation entre le chômage et la criminalité était au Royaume-Uni le thème principal alors qu'en France l'accent était plutôt mis sur la relation entre la violence et les conditions économiques.

# République Fédérale d'Allemagne

10. En Allemagne, un certain nombre d'études ont été consacrées aux relations entre les conditions économiques et la criminalité. En utilisant un modèle macro-sociologique relativement complexe, Heiland (1983) a analysé l'évolution de variables indépendantes — conjoncture, dévelop-

pement de l'assistance sociale, progrès social, perspectives, inégalités et tensions structurelles - pendant la période de 1953 à 1977. Il a fait appel à des techniques de régression multiple pour procéder à une analyse globale des séries temporelles afin de déterminer quelles sont les variables indépendantes susceptibles d'avoir des incidences favorables ou défavorables sur les infractions contre les biens. Heiland a constaté que la criminalité n'augmente manifestement pas du seul fait des crises économiques. Le nombre des infractions contre les biens augmente aussi en période d'essor économique. Outre ces résultats, la relation entre les inégalités, telles qu'elles sont évaluées au moyen de la Lohnquote et de l'indice Gini, et les infractions contre les biens revêt une importance considérable. En fait, Heiland a relevé l'existence d'une relation négative prononcée entre les inégalités et les infractions contre les biens. Ce résultat indique que les inégalités jouent un rôle important dans le domaine social et peut être invoqué à l'appui de la thèse de l'explication socio-économique et, d'une manière plus générale, des théories selon lesquelles c'est une frustration relative qui serait à l'origine des infractions contre les biens. Heiland a aussi relevé l'existence d'une relation négative prononcée avec le nombre des atteintes aux biens, ce qui incite à penser que les tensions structurelles n'entraînent pas une augmentation du nombre des infractions contre les biens mais tendent à accroître la conformité et à faire baisser le taux de criminalité.

- 11. Une étude d'Ellermann (1983) a tenté de déterminer les incidences économiques et écologiques sur la criminalité. Un modèle théorique complexe, basé sur les données des séries temporelles, a été testé. Le même modèle a été utilisé pour onze villes allemandes sélectionnées, comptant plus de 100 000 habitants. Les résultats indiquent une forte corrélation entre les taux de criminalité et la prospérité et les inégalités sociales. Dans la quasi-totalité des villes, on peut observer que l'accroissement de la prospérité et des inégalités s'accompagne d'un accroissement des taux de criminalité. Les résultats concernant les variables indépendantes urbanisation, occasions et contrôle policier varient d'une ville à l'autre.
- 12. Steinhilper a tenté d'établir une relation entre le chômage et la criminalité en utilisant des statistiques officielles (1976) Après comparaison de l'évolution du chômage et de la criminalité, il a estimé qu'il était impossible d'établir une relation directe entre eux, au niveau national aussi bien que régional. Toutefois, lorsqu'il a procédé à une nouvelle analyse des données de Steinhilper en utilisant des méthodes de corrélation, Heiland (1983) a pu démontrer qu'il existe une relation significative entre les taux de chômage et les taux de criminalité. Les corrélations sont

positives tant au niveau national que dans la majorité des Länder ouestallemands, à l'exception de Berlin et de Brême.

#### Royaume-Uni

- 13. Brenner (1976) a étudié la relation entre le chômage et la criminalité en Angleterre et au Pays de Galles pour la période 1900–1976. Il a constaté que le chômage était lié au nombre des infractions enregistrées et ce constat n'a pas été infirmé par les contrôles effectués pour d'autres variables économiques (PNB et inflation). Cependant, le Centre for Econometric Studies (1979) a réanalysé les données de Brenner en intégrant d'autres variables et a constaté que les résultats étaient extrêmement sensibles à d'autres variations incluses dans l'analyse, si bien que ces résultats doivent être accueillis avec réserve.
- 14. Carr-Hill et Stern (1979) ont effectué une étude verticale des forces de police. L'analyse a porté sur les trois années de recensement (1961, 1966 et 1971). Les données confirment dans une certaine mesure les résultats de l'analyse des séries temporelles de Brenner. Toutes les corrélations sont positives, mais beaucoup plus faibles que les relations basées sur les données des séries temporelles. Cependant, lorsque Carr-Hill et Stern intègrent d'autres variables explicatives dans leur analyse des taux de criminalité par exemple, la répartition par âge (proportion des jeunes de sexe masculin de 15 à 24 ans dans la population), par classe sociale (proportion de la population appartenant à la classe ouvrière) et par valeur imposable l'impact du chômage s'en trouvera considérablement réduit au point de disparaître pratiquement. Ils en concluent qu'il est extrêmement difficile de démêler les effets propres du chômage en raison de la complexité de ses relations avec les autres indicateurs socio-démographiques.
- 15. Les études ultérieures de O'Hara (1983), de Tarling (1982) et de Carr-Hill et Stern (1983), basées à la fois sur des données de séries temporelles et des données sectorielles, d'Angleterre et du Pays de Galles, confirment qu'il est impossible d'établir une relation significative quelconque entre les infractions enregistrées et le chômage. Tarling conclut toutefois que, bien que le chômage ne soit manifestement pas le déterminant principal de la criminalité, il s'avère qu'une relation existe, ce qui laisse à penser qu'il intervient dans les causes de la criminalité et qu'il est lié par une relation complexe aux autres aspects des handicaps économiques ou sociaux. Il estime également que la clarification du problème passe non pas par de nouvelles études globales mais par des études d'individus.

#### France

16. En France, une série d'études ont été entreprises à la demande du «Comité d'études sur la violence» concernant la relation entre la violence et les facteurs économiques. C'est dans le cadre de l'une de ces études que Goldman (1977) effectua pour la période 1950–1975 des tests économiques sur les liens possibles entre les indicateurs de la violence envers les personnes (condamnations pour infractions, crimes contre les personnes et pour coups et blessures volontaires prononcés par les tribunaux correctionnels) et différents indicateurs économiques (prix, consommation, revenu, production, finances, population active). Vu les corrélations entre ces variables, l'auteur conclut:

«La corrélation entre le taux de croissance des variables économiques et celui des indicateurs de la violence envers les personnes est dans l'ensemble très faible: en particulier, des variables aussi importantes que le chômage, la productivité, l'augmentation des prix, les salaires et la production industrielle ne présentent aucune corrélation de quelque nature que ce soit avec les indicateurs de la violence envers les personnes.»

L'auteur conclut sur la base de son analyse au rejet possible de l'hypothèse selon laquelle violence et situation économique sont systématiquement liées.

- 17. Couvrant approximativement la même période, Lecaillon (1977) examine la relation entre la situation économique et la violence en s'aidant d'un indicateur composé de la violence (infractions contre les personnes, agressions contre les personnes, vols et recel, délits sexuels, homicides, suicides) qu'il rapporte à la croissance du produit national. Raisonnant sur des données brutes et des chiffres par habitant, il conclut à une relation positive entre la violence et la croissance du produit national, relation qui se développe par paliers entrecoupés de chutes après des années de récession. Une telle conclusion semblerait infirmer toute idée d'une relation entre la violence et les crises économiques. En fait, les paliers proposés (1959, 1969) coïncident avec des années d'amnistie et il est possible que nous ayons là un artefact lié aux statistiques sur les condamnations utilisées comme indicateur de la violence.
- 18. Cavalie (1977) aborde le problème sous un angle différent. Comparant deux décennies marquées par une certaine progression du chômage (1931–1939 et 1965–1975), il relève qu'au cours de la première période, le nombre des délits et des crimes augmente alors qu'au cours de la seconde période, le nombre des crimes se stabilise mais celui des délits accuse une certaine progression. Pour expliquer cette apparente contra-

diction, il fallait prendre en considération d'autres facteurs. Ainsi, de nouvelles infractions étaient prises en compte au cours de la seconde période, les situations économiques n'étaient pas comparables, les années 70 appartiennent à un stade de développement socio-économique différent et, surtout, des changements démographiques sont intervenus (notamment un rajeunissement de la population).

19. Ces études et d'autres semblables (par exemple Courtheoux, 1977, 1978) ont en commun de n'offrir que des résultats incomplets, provisoires et largement contradictoires bien qu'elles aboutissent toutes à la conclusion qu'il n'existe pas de relation de cause à effet entre la violence et la situation économique. Il est également regrettable que ces travaux n'aient pas non plus posé le problème de l'étude de la criminalité et des méthodes d'observation et que, d'une manière générale, ils n'aient pas commenté les données utilisées et leur représentativité (Robert, 1977). Conscient de la nécessité d'approfondir ses observations, Courtheoux poursuit à l'heure actuelle des recherches en vue de mesurer la violence et la croissance économique (Goldnabel, 1983). L'auteur réexamine le travail accompli sous l'égide du Comité et vérifie la validité (pour la période 1953-1978) de la relation présumée entre la situation économique (PNB, chômage) et l'incidence de certaines infractions. Les résultats préliminaires, qui n'ont pas encore été publiés, indiquent une corrélation positive entre chômage et condamnations pour vol et recel, tandis que la corrélation avec l'incidence des meurtres paraît être très faible.

# 2.3. Etudes de délinquants

20. Des études ont été menées ces dernières années dans les trois pays considérés sur des échantillons de délinquants et de criminels choisis parmi les personnes arrêtées, condamnées ou emprisonnées. Ces études intègrent habituellement des variables, telles que la profession, le niveau d'instruction, etc., des délinquants. Elles révèlent généralement qu'une forte proportion des délinquants est issue des couches socialement et économiquement défavorisées, mais la plupart n'appliquent pas dans leur analyse des variables économiques spécifiques. Seul fait exception le chômage.

# République Fédérale d'Allemagne

21. Des études allemandes ont analysé la fréquence du chômage chez les délinquants, fichés par la police (Martens, 1978; Schwind et Ciesinger, 1978; Steffen, 1979; chef de police d'Essen, 1976–1978). Les résultats sont contradictoires. Certaines études font apparaître une forte

corrélation entre le chômage et la criminalité et d'autres une relation négligeable seulement. D'une manière générale, la relation paraît plus forte entre le chômage et la délinquance chez les jeunes qu'entre le chômage et la criminalité dans la population adulte. Les jeunes suspects comptent dans leurs rangs un nombre anormalement élevé de chômeurs. C'est particulièrement vrai de jeunes auteurs de voies de faits graves et d'infractions contre les biens, plus d'un sur dix étant au moment des faits au chômage (Martens, 1978). L'absence de données ventilées par âge au micro-niveau ne permet toutefois pas de tirer des conclusions précises. L'analyse de telles données trouve aussi largement ses limites dans les méthodes d'enregistrement de la police et de l'administration du travail (Heiland, 1983).

22. D'autres études sociologiques — basées sur des informations recueillies auprès des délinquants eux-mêmes — sont parvenues à des conclusions opposées. Selon Haferkamp (1975), les jeunes chômeurs commettent plus d'actes délictueux, alors que Stephan (1981) n'a relevé aucune relation. Malinowski et Floerecke (1983) ont constaté que si les jeunes et les adolescents au chômage se livraient à des activités répréhensibles, ils ne le faisaient pas plus qu'en période d'activité. Ce n'est qu'en matière de drogue qu'ils ont relevé une augmentation du nombre des infractions en période de chômage.

#### Angleterre et Pays de Galles

- 23. Des enquêtes portant sur des délinquants condamnés en Angleterre et au Pays de Galles incitent à penser qu'il existe une relation étroite entre le chômage et la criminalité au niveau individuel: les délinquants sont davantage susceptibles d'être sans travail (Wotton, 1959), ils changent plus fréquemment d'emploi (Bottoms et McClintock, 1973) et ils perdent plus souvent leur emploi (Davies, 1969).
- 24. Peu de chercheurs sont allés jusqu'à examiner le concept plus général de la frustration sociale ou de malaise social, dont le chômage ne représente qu'un aspect. Un facteur dont on s'est préoccupé a trait aux inégalités sociales, et on a relevé que les taux de criminalité sont en relation plus étroite avec les inégalités sociales qu'avec les taux de chômage (Braithwaite, 1979; Jacobs, 1982). On sait, toutefois que, dans les régions où l'esprit communautaire est intact, les taux de criminalité ne sont pas particulièrement élevés malgré un chômage important, un environnement défavorable et un malaise social général.
- 25. Les travaux les plus récents ont porté essentiellement sur la fraction de la population déjà délinquante. Aussi bien chez les adultes que chez les jeunes, le fait d'être au chômage au moment de l'arrestation accroît

les risques de récidive (Davies, 1969), de même que le nombre de semaines sans travail après la libération (Rossi, Berk et Leulhan, 1980). Curran et Thorton affirment qu'une explication plausible de leurs constatations pourrait être que le chômage des délinquants est lié à leur comportement criminel, étant donné que l'emploi rémunéré et l'infraction malhonnête sont deux sources de revenus différentes.

#### France

- 26. Quelques travaux ont été récemment entrepris en France. Basés sur l'analyse de cohortes ou d'échantillons, ils visent à démontrer une relation entre les facteurs économiques et la criminalité, mais aucun lien entre la crise économique et la criminalité n'a pu être trouvé. D'habitude, les recherches sont effectuées dans des centres de délinquance juvénile et signalent que les jeunes délinquants viennent des secteurs socio-économiques les moins privilégiés.
- 27. J. F. Gazeau (1983) offre certaines indications à l'appui de sa thèse, déjà publiée auparavant, concernant la socio-géographie de la délinquance des jeunes qui paraissent devant les tribunaux. De cette étude basée sur l'analyse de cas individuels de mineurs jugés, il apparaît clairement que l'augmentation des taux de délinquance portée devant les tribunaux suit l'augmentation des difficultés économiques. Le cas des mineurs dont les parents ont des emplois précaires et sont particulièrement vulnérables au chômage illustre ce rapport.
- 28. Des déductions similaires peuvent être tirées de travaux antérieurs (Chamboredon, 1971) portant sur un échantillon de jeunes délinquants à Paris, qui ont fait apparaître une surreprésentation parmi la population délinquante de jeunes issus de la classe ouvrière, et un taux de criminalité plus élevé parmi les chômeurs (par exemple dans les cas d'agressions contre les personnes, 20% contre 8%). Abstraction faite de statistiques de ce genre, l'auteur incite toutefois les lecteurs à renoncer à une interprétation «substantialiste», ou à se borner à considérer les caractéristiques individuelles des délinquants comme un exercice statistique, en les assimilant à des facteurs engendrant la délinquance ou encourageant celle-ci.

#### 2.4. Conclusion

29. Il est impossible de tirer une conclusion catégorique touchant la crise économique et la criminalité à la lecture des publications disponibles. L'impression générale qui paraît se dégager est que, depuis les années 50, le taux de criminalité accuse une augmentation constante indépen-

damment de l'évolution de la situation économique. Si certaines études ont mis à jour une corrélation entre certains indicateurs économiques et certains types d'infractions, la plupart n'ont pu établir une corrélation quelconque. Les corrélations qui ont pu être dégagées ne résistent guère à une nouvelle analyse des données menée avec des méthodes différentes ou intégrant de nouvelles variables. En outre, des études similaires menées dans d'autres pays ou couvrant d'autres périodes donnent des résultats différents.

30. La raison de l'impossibilité d'établir un rapport entre la criminalité et la situation économique peut naturellement consister dans le fait que ce rapport n'existe pas. Toutefois, une autre explication pourrait être que les données en question ou les méthodes d'analyse employées ont été inadéguates aux fins de la démonstration d'un tel rapport.

# CHAPITRE 3

# CHOIX DES INDICATEURS POUR L'ENQUÊTE PILOTE

#### 3.1. Introduction

- 1. Il est reconnu que les statistiques sur la criminalité, telles qu'elles sont établies par la police, fournissent des indications extrêmement sujettes à caution sur les infractions commises dans une société. Les facteurs économiques peuvent en outre influer sur la propension du public à rapporter des infractions aux pouvoirs publics et sur le traitement que ceux-ci réservent aux affaires qui leur sont signalées. En période de croissance économique, l'appareil judiciaire peut disposer d'un personnel plus important de sorte que les délinquants sont plus nombreux à être arrêtés, jugés et condamnés à une peine de prison. En période de récession, le coût élevé du maintien dans les institutions pénales des délinquants peut conduire à une décriminalisation et à l'adoption de mesures non institutionnelles. Ces facteurs et des facteurs analogues auraient une incidence sur le nombre des infractions comptabilisées dans les statistiques indépendamment de l'évolution effective de la criminalité.
- 2. Une analyse de la relation entre les conditions économiques et la criminalité présuppose une analyse de la relation entre les conditions économiques et l'appareil judiciaire. Comme l'a déclaré le ministre français de la Justice à la 13<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice (Badinter, 1982):
- «... Il existe une relation entre les crises économiques et la politique en matière de criminalité. La corrélation est entre les crises économiques et le fonctionnement de la justice pénale plutôt qu'entre les crises économiques et la criminalité.»
- 3. Les indicateurs retenus pour la présente étude ont donc trait à trois sphères différentes: la criminalité, les conditions économiques et le système de justice pénale. La sélection s'est faite au terme d'un processus long et fastidieux au cours duquel une foule d'indicateurs possibles ont été examinés et rejetés faute de séries statistiques continues ou comparables.

#### 3.2. Indicateurs de la criminalité

- 4. Les statistiques disponibles concernant la criminalité se réfèrent à des stades différents de la procédure judiciaire de la police à la prison. Un certain nombre d'affaires sont abandonnées en cours de route. Alors que les chiffres de la police englobent toutes les infractions enregistrées, les chiffres du parquet ne tiennent compte que des affaires qui ont donné lieu à des poursuites et ainsi de suite. Etant donné que les statistiques de la police sont les plus complètes, le comité a décidé de centrer son analyse sur les statistiques concernant les infractions enregistrées par la police. Une autre raison explique encore cette décision; compte tenu des changements intervenus dans la comptabilisation, les trois pays considérés n'offrent pas de séries statistiques continues concernant les délinquants poursuivis ou condamnés, si ce n'est sur une période très courte. Cela n'empêche pas le comité de reconnaître que les statistiques de la police ne sont pas fiables dans la mesure où les infractions ne sont pas enregistrées dans leur totalité.
- 5. En raison de la disparité des législations et des procédures administratives et statistiques le choix d'infractions comparables d'un pays à l'autre soulève d'importants problèmes (Conseil de l'Europe, 1982). Après avoir étudié les législations et les statistiques criminelles dans les trois pays, le comité a décidé de s'attacher à trois infractions contre les biens (vols de véhicules à moteur, effractions dans les locaux d'habitation et autres locaux) et deux infractions contre les personnes (voies de fait, coups et blessures) qui pourraient être comparées. S'agissant des infractions économiques il a été impossible du fait des disparités entre Etats de trouver des catégories comparables.
- 6. Outre les infractions retenues, il a été décidé d'utiliser comme indicateurs de la criminalité le nombre total d'infractions enregistrées par la police bien que ces données ne soient pas comparables.

### 3.3. Indicateurs économiques

7. Contrairement aux indicateurs de la criminalité, un nombre considérable d'indicateurs économiques normalisés sont facilement accessibles par le biais de la coopération internationale. Pour les besoins de l'analyse, trois indicateurs ont été retenus: le PNB par habitant, le nombre de chômeurs de sexe masculin de 15 à 46 ans et l'indice de la valeur nette de la production industrielle.

#### 3.4. Indicateurs de contrôle social

- 8. Alors que la criminalité donne lieu dans presque tous les cas à l'établissement et à la publication annuelle de statistiques détaillées, les données sur le système de contrôle sont extrêmement rares. On a du mal à se procurer les chiffres concernant le coût de fonctionnement de l'appareil judiciaire ou le personnel qui lui est affecté; très utiles à l'interprétation des statistiques criminelles, ces chiffres ne peuvent être obtenus ou évalués dans un certain nombre de pays que par un dépouillement laborieux des documents officiels.
- 9. L'un des deux indicateurs de contrôle social retenus a été la population pénitentiaire purgeant une peine. D'aucuns pourraient faire valoir que la population pénitentiaire donne la mesure de la criminalité plutôt que du contrôle social. Sanction pénale parmi d'autres, l'emprisonnement procède toutefois d'une politique criminelle délibérée et le nombre de détenus peut donc être utilisé comme une mesure du niveau de contrôle social (Christie, 1968).
- 10. Le second indicateur de contrôle retenu a été les effectifs de la police. Faute de statistiques à l'échelle de la République Fédérale d'Allemagne, on a rassemblé des données concernant onze villes.

#### 3.5. Analyse des données

- 11. Il s'est avéré impossible de réunir, comme il avait été prévu à l'origine; des données se rapportant à la période postérieure à 1950 pour l'ensemble des indicateurs. Des manipulations statistiques ont permis de pallier la discontinuité des séries mais, dans la plupart des cas, c'était impossible. Force a donc été de limiter l'analyse comparative à la période postérieure à 1963 alors que les études nationales (chapitres 4 à 6) remontent à 1950 lorsque des statistiques existent pour l'ensemble de la période.
- 12. Alors que les études nationales prennent en compte l'ensemble des indicateurs retenus, l'analyse comparative en a écarté quelques-uns jugés impropres à toute comparaison. C'est vrai de l'un des indicateurs de la criminalité, à savoir les effractions dans les lieux d'habitation et de l'un des indicateurs économiques, à savoir la valeur nette de la production industrielle.

# LA SITUATION DEPUIS 1950 EN ANGLETERRE ET AU PAYS DE GALLES

- 1. Dans le présent chapitre sont examinées les relations statistiques existant en Angleterre et au Pays de Galles entre la criminalité (mesurée par l'ensemble des infractions enregistrées par la police, les vols et utilisations de véhicules à moteur à l'insu de leur propriétaire et les blessures), les paramètres économiques (PNB par tête d'habitant et taux de chômage masculin) et les indicateurs de contrôle social (nombre de policiers, population pénitentiaire purgeant une peine).
- 2. Il existe des statistiques pour toutes les variables, à l'exception de la population pénitentiaire, de 1951 à 1983. Au cours de cette période, les chiffres fluctuent énormément; c'est ainsi que le nombre des infractions a été multiplié par six, le taux de chômage par dix, et les effectifs de la police ont quasiment doublé. Et pourtant, la structure de l'appareil pénal a peu changé: les poursuites sont engagées par la police et la plupart des infractions sont soumises à des magistrats non professionnels (c'est-à-dire non rémunérés), les plus graves d'entre elles étant jugées par des jurys. Ce système est particulier à l'Angleterre et au Pays de Galles, les systèmes pénaux et la législation étant différents dans le reste du Royaume-Uni. L'analyse se limitera donc à l'Angleterre et au Pays de Galles.

#### 4.1. Tendances économiques

3. On aurait pu retenir de nombreuses variables en tant qu'indicateurs de tendance économique: on a réuni pour un certain nombre de variables, dans les tableaux<sup>1</sup>, des données chiffrées à l'intention des chercheurs désireux de construire leur propre modèle. Sont donnés pour chaque série les chiffres et les variations en pourcentage. Fournir des indicateurs économiques sur une longue période pose de nombreux

Les tableaux cités dans le texte figurent en annexe l.

problèmes qui portent à conclure qu'aucun des chiffres reproduits dans ces tableaux n'est d'une exactitude absolue. En somme, de telles statistiques ne sont que des estimations dont l'exactitude s'accroît en fonction de la quantité d'informations dont on dispose. C'est pourquoi les séries publiées sont constamment révisées d'année en année et nul ne peut assurer que le travail de révision est achevé. L'important est que les chiffres reproduits dans les tableaux soient suffisamment exacts pour les besoins de l'étude des tendances nationales et des relations entre les séries économiques et la criminalité.

- 4. Les données relatives au produit national brut par tête d'habitant sont publiées dans le cadre des publications, par l'*United Kingdom Central Statistical Office*, des estimations du produit national brut et du chiffre de la population en milieu d'année. Le numérateur et le dénominateur de ces statistiques sont fréquemment révisés, à des intervalles de plusieurs années. Ces chiffres sont établis en fonction des prix courants. Ils rendent compte de l'inflation ainsi que de l'élévation du niveau de vie au cours d'une période déterminée. Durant les années 50 et au début des années 60, le niveau de vie s'est amélioré et l'inflation a été faible. Depuis 1965, et surtout à partir de 1975, la tendance s'est inversée; l'inflation s'est aggravée et le niveau de vie a sérieusement baissé (tableau 4.1).
- 5. Près de 90% des délinquants étant des hommes, il convient d'utiliser le taux de chômage masculin pour se faire une idée de la situation économique d'un pays. C'est aussi l'un des rares indicateurs que l'on ait une raison objective de choisir, des recherches tendant à accréditer l'hypothèse selon laquelle les infractions contre les biens sont pour les hommes jeunes une conséquence du chômage. L'évolution du chômage pendant la période de référence a été très fluctuante, une forte augmentation pendant un an ou deux étant suivie d'une diminution comparable. La courbe du chômage a accusé une si forte progression que la «pointe» atteinte en 1982/1983 a été à peu près huit fois supérieure au taux des années 1952/1953 (tableau 4.2).
- 6. Nous avons retenu ces deux indicateurs parce qu'ils sont représentatifs de la situation économique dans le modèle général. Nous avons examiné deux autres indicateurs mais les avons écartés de notre analyse, les corrélations étant plus faibles.
- 7. Le mode de calcul de l'indice de la production industrielle a maintes fois changé depuis 1954 et les différentes séries ont été réunies. L'absence de corrélation significative entre cet indice et la criminalité est intéressante, compte tenu de l'évolution particulière de cette série qui fait apparaître une stagnation de 1971 à 1981 (tableau 4.3).

8. Cet indice — quote-part salariale — s'est révélé utile dans les recherches menées en République Fédérale d'Allemagne où il est connu sous le nom de *Lohnquote*. Les statistiques sont tirées des publications de l'OCDE. On n'a toutefois pas relevé de corrélation significative entre cet indicateur et la criminalité, aussi a-t-il été écarté de l'analyse (tableau 4.4).

# 4.2. Tendances de la criminalité et modification de la législation et des pratiques administratives

- 9. Les statistiques dont on dispose pour cette période concernent les infractions portées à la connaissance de la police et enregistrées par elle. Ces chiffres n'ont de toute évidence rien à voir avec le nombre des infractions commises et les enquêtes menées pour évaluer la criminalité réelle n'ont donné que des résultats très limités. Au début des années 80, près de 20% des infractions faisaient l'objet d'un constat par la police; ce pourcentage variait toutefois selon la nature des infractions, presque tous les vols de véhicules à moteur étant enregistrés contre un quart seulement des infractions violentes.
- 10. On ignore le pourcentage des infractions enregistrées en 1950 mais il est très probable qu'il a été plus faible. Les infractions sont très souvent signalées à la police par téléphone; or, le nombre de foyers équipés du téléphone a fortement augmenté depuis 1950. Le nombre des personnes assurées a également augmenté au cours de cette période et la plupart des compagnies d'assurances exigent que les vols, etc., soient déclarés à la police. De surcroît, l'opinion publique a évolué et une infraction risque probablement moins qu'il y a trente ans de ne pas être signalée.
- 11. On a légèrement modifié la définition des infractions et le mode de calcul de leur nombre; quelques infractions ont été décriminalisées comme, par exemple, les infractions liées à l'homosexualité masculine en général. Cependant, les chiffres globaux ont peu changé. Plus importantes sont les pratiques et qualifications retenues en matière d'enregistrement: elles rendent impossible l'établissement pour certaines infractions de séries cohérentes de chiffres pour l'ensemble de la période considérée. De même, il n'est pas possible d'établir des séries cohérentes sur le nombre des prévenus et des condamnés en raison des divers changements qui sont intervenus dans la législation pénale et dans l'appareil judiciaire de 1951 à 1983. Les cinq séries examinées concernent donc la totalité des infractions enregistrées par la police, les vols et utilisations de véhicules à moteur à l'insu de leurs propriétaires, les blessures, les cambriolages et vols qualifiés.

SITUATION DEPUIS 1950: ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

27

- 18. Aucun changement d'ordre juridique ou administratif n'invalide cette série. Le nombre des infractions enregistrées a toutefois été largement multiplié par vingt depuis 1950, c'est-à-dire qu'il a augmenté trois fois plus que la totalité des infractions enregistrées. Ce sont les délits mineurs qui ont le plus augmenté et il semble bien que, la communication étant devenue plus aisée, le public soit aujourd'hui davantage enclin qu'en 1950 à signaler à la police, en qualité de victime ou de témoin, les voies de fait accompagnées de blessures. Le nombre des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation ou d'un avertissement pour blessures a lui aussi augmenté sensiblement; il est passé de 5 000 en 1950 à près de 60 000 en 1983.
- 19. La majorité des délinquants sont des hommes enclins pour bon nombre d'entre eux aux bagarres et, parfois, en état d'ivresse. Une étude effectuée en 1979 montre que moins de 10% des coups et blessures infligés sont le fait de violences entre conjoints.
- 20. La loi sur le vol de 1968 a complètement redéfini le concept de cambriolage, de sorte qu'on ne dispose pas avant 1969 de statistiques comparables à celles qui figurent dans le tableau 4.8. Cette série est néanmoins très intéressante parce que les cambriolages sont les seules infractions pour lesquelles il existe des études sur l'évolution du nombre de ceux qui ont été effectivement commis (pour plus ample information, voir les notes au bas du tableau 4.8). Est coupable de cambriolage toute personne qui a pénétré dans une maison d'habitation en violation des droits de la propriété privée avec l'intention de commettre un vol, un viol, d'infliger des lésions corporelles, ou qui, après avoir pénétré dans les lieux, a commis un tel délit.
- 21. Les résultats du dépouillement des réponses aux questions portant sur les cambriolages et les vols commis dans des maisons d'habitation reproduites dans la *General Household Survey* de 1972, 1973, 1979 et 1980, complétés par la *British Crime Survey* de 1981, donnent une idée du nombre des infractions enregistrées au fil des années à l'échelle nationale. Il apparaît qu'environ 500 000 cambriolages et vols dans des maisons d'habitation semblent avoir été commis chaque année en Angleterre et au Pays de Galles au cours de cette période (soit au moins deux fois plus que n'en a enregistré la police). De 1972 à 1981, le taux d'augmentation de ces infractions s'est situé autour de 1%; il a donc été nettement inférieur au taux annuel de 4% enregistré par la police. L'augmentation plus importante du nombre des infractions enregistrées

- 12. La série du total des infractions enregistrées par la police révèle une progression constante; elle n'accuse une baisse par rapport à l'année précédente que huit années sur trente-trois. Cette progression est certes en partie imputable au nombre plus grand d'infractions enregistrées par la police, mais elle est dans une large mesure bien «réelle», le nombre des délinquants arrêtés et déférés devant une juridiction pénale ayant lui aussi sensiblement augmenté. Le nombre annuel des délinquants reconnus coupables devant un tribunal et ayant fait l'objet d'un avertissement, qui était d'environ 150 000 au début des années 50, avait quadruplé en 1983 (tableau 4.5).
- 13. Les trois millions d'infractions enregistrées en 1983 ne sont pas toutes très graves. Les infractions sexuelles et les voies de fait ne représentent que 4% du total, les fraudes 4% et les vols qualifiés moins de 1%. Les infractions les plus fréquentes sont le vol (un peu plus de 50%) et les cambriolages (environ 25%). En général, très peu de biens ou d'argent sont dérobés lors de vols ou de cambriolages.
- 14. L'accroissement du nombre d'infractions enregistrées tient en partie à l'augmentation considérable de la population depuis 1950. C'est pourquoi le nombre d'infractions pour 100 000 habitants, indiqué dans le tableau, donne mieux la mesure de la criminalité. On pourrait également faire valoir qu'une méthode d'évaluation plus exacte consisterait à établir un rapport entre le nombre des infractions et celui, par exemple, des automobiles, des postes de radio, des magnétoscopes, des foyers. Cependant, les données ne sont pas d'emblée accessibles, tout modèle demanderait à être décomposé et il est probable qu'aucune relation ne serait linéaire.
- 15. Il ressort des enquêtes sur la criminalité que presque tous les cas de vol et d'utilisation de véhicules à moteur à l'insu de leur propriétaire sont signalés à la police. L'augmentation constatée à partir de 1950 correspond donc bien à la réalité à cela près et il s'agit d'une réserve mineure que l'introduction d'une nouvelle loi sur le vol en 1968 et de nouvelles règles de comptabilisation en 1980 a quelque peu rompu la continuité des séries. Là encore, les séries n'accusent de recul que six années sur trente-trois (tableau 4.6).
- 16. On entend par «vols» toute appropriation frauduleuse d'un bien appartenant à autrui avec l'intention de l'en priver définitivement. Figurent également au tableau, les infractions qui consistent à s'emparer d'une automobile sans le consentement de son propriétaire.
- 17. Le tableau inclut deux types d'infractions visant les blessures enregistrées par la police: les coups portés avec l'intention de provoquer

paraît tenir essentiellement au fait que davantage d'infractions ont été signalées à la police et enregistrées par elle.

- 22. La période de quinze années couverte par cette série est insuffisante pour être intégrée dans aucun modèle.
- 23. Est coupable de vol qualifié toute personne qui, avant de commettre un vol, ou au moment où elle le commet, use de contrainte envers une autre personne et lui impose sa volonté par la force pour accomplir son forfait (tableau 4.9).
- 24. Aucun changement tant au niveau du droit que de la pratique n'invalide cette série. La police a enregistré vingt fois plus de vols qualifiés en 1983 qu'en 1950. Il ne s'agit toutefois pas d'un délit uniformément répandu: il est surtout le fait des grandes villes, spécialement de Londres. En 1983, plus de la moitié des vols qualifiés enregistrés avaient été commis à Londres où le taux pour la totalité des infractions était de 20%. En outre, dans un cas sur huit, il est fait usage d'une arme à feu dans les vols qualifiés, ce qui est le signe qu'on a de plus en plus affaire à des professionnels. Il ne faut pas vraiment s'étonner que les corrélations entre les délits de vol qualifié et les autres indicateurs ne soient guère révélatrices.

# 4.3. Evolution de la population pénitentiaire (Tableau 4.10)

- 25. Le système pénal a, au cours des trente dernières années été sérieusement modifié. L'accroissement du nombre des infractions enregistrées a entraîné une réorganisation de l'appareil judiciaire et les crédits qui lui sont affectés ont augmenté en termes réels; aussi les juges et les magistrats non professionnels sont-ils aujourd'hui beaucoup plus nombreux qu'auparavant. Les moyens dont disposent les tribunaux ont beaucoup changé et ils ont fait l'objet de textes législatifs; en outre, les juges ont été instamment invités par des hommes politiques et des doyens des juges à s'engager dans la voie qu'ils leur indiquaient. (Il convient de rappeler que, dans les systèmes pénaux anglais et gallois, il y a très peu de peines obligatoires de sorte que les juges et magistrats locaux disposent d'un large pouvoir discrétionnaire dans le prononcé d'une peine; cela explique que la sévérité des condamnations est loin d'être la même dans tout le pays et elle ne l'a d'ailleurs jamais été.)
- 26. L'indicateur choisi est le nombre de détenus condamnés, ce qui exclut les individus en détention préventive ou ceux qui, ayant été déclarés coupables, sont en instance de jugement.

- 27. Les chiffres de la série, qui ne sont homogènes que pour la période postérieure à 1961, ont environ triplé depuis lors. La progression a été plus accusée entre 1961 et 1971, puis elle s'est nettement ralentie. Le fait est que le nombre des peines d'emprisonnement est strictement limité par la capacité d'accueil des prisons qui est de plus en plus insuffisante, compte tenu de la très forte augmentation du nombre des individus condamnés. Aussi est-il vivement conseillé aux juges, quand il ne leur est pas imposé par la loi, de ne prononcer des peines d'emprisonnement que lorsque cela est absolument nécessaire.
- 28. Les principales innovations introduites par la loi ont été les suivantes:
- introduction de condamnations à des travaux d'intérêt collectif au début des années 70;
- introduction dans les années 60 de condamnations avec sursis exécutoires en cas de récidive;
  - introduction dans les années 80 des sursis partiels;
- élargissement des compétences des tribunaux de première instance à juger des délits qui relevaient antérieurement des juridictions supérieures.
- 29. Les principaux événements extralégislatifs ont été au début des années 80 des affaires portées devant des cours d'appel qui ont en l'occurrence prononcé des peines de prison de brève durée pour certaines catégories de délinquants, les juridictions inférieures s'inspirant de leur exemple.
- 30. La condamnation à des peines de prison est également freinée par l'augmentation du nombre des individus en détention préventive ou en instance de jugement. Cette augmentation, pour la période considérée, a été importante pour diverses raisons: le nombre des individus en détention préventive, s'il n'est pas contenu, aura tendance à coïncider avec le nombre des affaires portées devant les tribunaux; quant à l'accroissement du nombre des personnes déclarées coupables et étant en instance de jugement, il est la conséquence de l'attention plus grande accordée aux résultats de l'enquête sociale menée avant le prononcé du jugement.
- 31. Les infractions passibles de poursuites ont donné lieu pour 44% à une amende, pour 33% à une peine d'emprisonnement (sursis compris) et pour 23% à une autre décision (mise à l'épreuve, travaux d'intérêt collectif, relaxe, ou autres mesures appropriées pour les jeunes délinquants).

32. Un petit nombre de personnes sont écrouées pour avoir refusé d'obtempérer à un ordre; il peut s'agir par exemple de manifestants qui n'ont pas accepté de s'engager à ne plus perturber l'ordre public ou de personnes qui ne veulent ou ne peuvent payer une amende. Dans les cas d'état d'ivresse et de certaines infractions liées à la prostitution par exemple où, la loi ayant été modifiée, l'application de la peine d'emprisonnement a été remplacée par une amende, le non-paiement de celle-ci peut parfois donner lieu à incarcération.

# 4.4. Evolution des effectifs de la police (Tableau 4.11)

- 33. Les gouvernements qui se sont succédé depuis une bonne trentaine d'années ont prêté une attention inégale aux défenses à engager pour assurer le maintien de l'ordre public. Les effectifs de la police ont néanmoins constamment augmenté; ils étaient en 1983 de 120 000 hommes, et avaient donc presque doublé par rapport à 1950. Il y a deux moyens d'influer sur la situation:
  - 1. Le pouvoir central peut augmenter les effectifs de la police;
- 2. Le niveau des salaires pratiqués dans la police a une incidence sur le taux de recrutement; comme dans le reste de la fonction publique, celui-ci a tendance à subir des fluctuations cycliques.
- 34. L'augmentation des effectifs de la police doit être considérée à la lumière de deux autres facteurs:
- 1. L'augmentation, au cours de la période considérée, du nombre des auxiliaires comme les contractuels ou autres agents civils qui ont déchargé la police d'un bon nombre de tâches;
- 2. La police se voit attribuer des missions nouvelles; on attache beaucoup plus d'importance à la prévention de la criminalité, la police s'occupe davantage de l'éducation du public, des jeunes en particulier, pour ce qui est de ses droits, de ses devoirs, etc. Une plus grande importance est donnée au maintien de l'ordre, la police s'interposant entre manifestants de factions opposées, terroristes, etc. Enfin, le développement du tourisme a apporté un surcroît de travail à l'agent de police britannique qui a un rôle d'information que n'ont pas ses collègues du continent.
- 35. Le tableau 4.12 montre l'évolution des effectifs du personnel auxiliaire. Le nombre des civils a augmenté considérablement au cours des années 70; il est passé dans la police de 24 000 en 1969 à près de 38 000

en 1981 et de 4 300 à 6 100 dans le même temps dans les prisons. Le nombre des contractuels, chargé (principalement dans les grandes villes) de faire respecter les règles du stationnement est passé de 4 500 en 1969 à 6 350 trois ans plus tard, mais il s'est par la suite stabilisé aux alentours de 4 300 à la fin de la décennie.

36. L'augmentation du personnel pénitentiaire a été plus importante encore, de l'ordre de 40%, les effectifs passant de 11 140 en 1969 à 16 400 dix ans plus tard.

# 4.5. Relations possibles entre l'économie, la criminalité et le contrôle social

- 37. Cette section traite des relations qui peuvent exister entre toutes ces variables et des hypothèses sont émises quant à la méthode à employer pour isoler ces variables. La section suivante fait le point des résultats que l'on essaie d'interpréter dans la dernière section.
- 38. De nombreuses hypothèses ont été formulées quant aux relations existant entre les variables socio-économiques et celles concernant la criminalité et le contrôle social. Chacun s'accorde sur un point: toute relation est extrêmement complexe et il serait trop simpliste d'établir des liens de cause à effet. Chaque variable a partie liée avec les autres; une augmentation de la criminalité peut, par exemple, provoquer au bout de quelque temps une réaction du gouvernement qui modifiera une ou plusieurs variables du contrôle social, et cela aura en fin de compte des répercussions importantes sur la série des données chiffrées de la criminalité. Il convient d'ajouter que toute variable demeure à peu près inchangée d'une année à l'autre. Il est rare que des variables socio-économiques doublent d'une année à l'autre, que des effectifs de la police soient réduits de moitié du jour au lendemain ou que les vols d'automobiles augmentent de 50% sur une courte période.
- 39. Une autre complication vient de ce que toute relation, aussi complexe qu'elle soit, évolue probablement dans le temps, de sorte qu'il y a contradiction entre le temps à consacrer à l'analyse des résultats qui doit être le plus long possible si l'on veut obtenir des résultats significatifs au plan de la statistique et la période de temps pendant laquelle la situation demeure assez statique et qui sera probablement beaucoup plus courte.
- 40. De plus, les séries n'étant pas forcément homogènes dans le temps, on est arrivé à la conclusion qu'il n'est pas possible de construire un modèle de dimension suffisante pour tenir compte de la complexité des relations susceptibles d'entrer en jeu (à titre d'exemple, le modèle établi

par le ministère des Finances britannique pour illustrer les relations entre les divers aspects de l'économie, fait intervenir 600 équations et une très grande quantité de données). C'est pourquoi il a été décidé d'élaborer une série de modèles simples afin de déterminer s'il existe des relations bien tranchées.

- 41. Ainsi donc, au lieu d'utiliser une série d'équations de régression, comme il est d'usage en économie, nous avons préféré tester des modèles simples de régression en utilisant comme variables dépendantes les variables de la criminalité et comme variables indépendantes les variables socio-économiques. Il s'agit de se faire une idée de l'évolution dans le temps des relations entre, par exemple, les variables de la criminalité et celles du contrôle social. On pourrait tirer d'utiles enseignements de cette expérience si le même type de relations se retrouvait dans différents pays (cf. chapitre 7).
- 42. Les relations qu'on pourra prendre comme hypothèses fourniront donc les signes des coefficients de régression. Des recherches menées par des psychologues ont par exemple montré que d'aucuns considèrent les infractions contre les biens comme une conséquence du chômage (voir le chapitre 2). On pourrait donc s'attendre à une relation positive entre la criminalité et le chômage. Or, pour freiner la montée de la criminalité, on dégage en général des ressources habituellement dégagées pour renforcer les variables du contrôle social. On pourrait donc s'attendre à une relation négative entre ces variables et la criminalité. Il est en revanche plus difficile d'apprécier la relation entre le niveau de vie (mesuré par le PNB par tête d'habitant) et la criminalité. Si à l'élévation du niveau de vie correspond une amélioration de la condition de chacun, on pourrait penser que l'accroissement de la richesse générale devrait normalement faire régresser la criminalité. Toutefois, si l'on considère les infractions contre les biens comme un moyen de redistribution des richesses, force est de conclure que l'élévation du niveau de vie permet seulement une plus large redistribution et entraîne par conséquent une multiplication des infractions.
- 43. Il faut néanmoins reconnaître que d'autres hypothèses sont tout aussi plausibles. En outre, l'insistance même sur l'idée que la relation doit être toujours orientée dans le même sens, indépendamment de la période considérée et des autres variables en jeu, est sans doute trop limitative.

### 4.6. Résultats de l'analyse

44. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux (voir tableaux 4.13 à 4.16). Le tableau 4.13 reproduit les chiffres fournis par l'ordinateur.

Le tableau 4.14 donne les diagrammes de dispersion pour les principales distributions à double variable aléatoire. Enfin, on trouvera les résultats de l'analyse de régression pour la période 1963–1981 dans le tableau 4.15 et pour la période 1951–1983 dans le tableau 4.16.

- 45. Le tableau 4.14 permet de voir d'emblée s'il peut y avoir de fortes corrélations entre les deux variables portées sur le graphique. On s'attendrait à ce que les astérisques figurent ou bien dans les quadrants supérieurs de droite et inférieurs de gauche ou bien dans les quadrants supérieurs de gauche et inférieurs de droite. En dépit d'une légère tendance à regrouper les résultats positifs, les diagrammes font apparaître une large dispersion des points d'où il ressort que les résultats, une fois évalués, ne sont peut-être pas très significatifs.
- 46. Et tel est bien le cas, comme le montrent les résultats reproduits dans les tableaux 4.15 et 4.16. La variance (R carré de la valeur) n'a jamais été supérieure à 31% et elle est dans beaucoup de cas inférieure à 10%, c'est-à-dire proche de zéro. Il ne faudrait pas en conclure que nous avons prouvé l'absence de relations, mais il est clair qu'aucun modèle ne cadre avec les données considérées au point de s'imposer avec évidence.

### 4.7. Interprétation des résultats

- 47. En dépit du fait que la variance globale est faible, nous avons cherché à déceler une certaine cohérence dans les résultats.
- 48. Le tableau 4.15 donne les résultats pour la période 1963–1981 et le tableau 4.16 pour une période plus longue allant de 1963 à 1981 pour la population pénitentiaire, variable du contrôle social, et de 1951 à 1983 pour les effectifs de la police. Le taux de variance a, dans tous les cas sauf deux, diminué de plus de la moitié au cours de la période la plus longue; il est resté à peu près constant dans les deux autres cas. On aurait pu s'attendre à une réduction puisqu'il est improbable que l'hypothèse d'un coefficient unique et d'une relation linéaire simple demeure valable sur une longue période. Il est par ailleurs intéressant de constater que la variance est stable ou évolue toujours dans le même sens. Il faut toutefois admettre que, compte tenu du faible taux de variance, toute conclusion tirée des résultats est quelque peu sujette à caution.
- 49. On peut comparer les signes des coefficients d'une période sur l'autre. Il semble bien que l'évolution soit assez uniforme, quatorze coefficients sur dix-huit étant affectés du même signe à des périodes de temps différentes. Un examen plus attentif des résultats fait toutefois

apparaître que douze des dix-huit coefficients n'ont pas été évalués avec suffisamment de précision pour qu'on puisse être certain que les signes sont exacts. En tout cas, en ce qui concerne les six coefficients dont le signe est exact (la valeur t étant supérieure à 1), il y a une totale concordance des signes sur les périodes courtes et longues (tableau 4.17).

- 50. La concordance des coefficients économiques ressort du tableau 4.17. Aucun des coefficients liés au PNB n'a été évalué avec suffisamment de précision. Aussi ne peut-on réellement faire de commentaires. La variable «chômage» est un peu meilleure; il existe une corrélation positive entre le chômage et la totalité des délits et deux coefficients sur quatre ont été évalués correctement. L'hypothèse selon laquelle le chômage entraîne une augmentation des infractions contre les biens, n'est absolument pas confirmée, trois des quatre coefficients relatifs aux vols de véhicules étant négatifs. Il y a un coefficient constamment négatif (dans l'ensemble correctement évalué) entre le chômage et les blessures.
- 51. La variable «effectifs de la police» est affectée d'un coefficient constamment négatif pour l'ensemble des infractions et vols de véhicules mais constamment positif pour les blessures. Les coefficients relatifs à la population pénitentiaire sont tous négatifs et ils n'ont pas été suffisamment évalués, de sorte qu'on ne peut en tirer aucune conclusion sérieuse.
- 52. Il ressort clairement de ce qui précède que la valeur prévisionnelle des équations est nulle. Leur valeur explicative est un peu meilleure mais, d'une manière générale, les résultats sont décevants.

#### CHAPITRE 5

# LA SITUATION DEPUIS 1950 EN FRANCE

- 1. Dans ce chapitre sont présentés pour la France, les indicateurs retenus concernant l'économie, les infractions enregistrées par la police, les forces de police et la population carcérale.
- 2. Deux modèles d'analyse de l'incidence des variables économiques sont proposés. Le premier met en relation des indicateurs économiques et des statistiques de police. Le deuxième se préoccupe de l'interrelation entre des indicateurs économiques et un mode de répression pénale particulier: la population carcérale.
- 3. De tels modèles auraient nécessité un long travail sur les séries de données qui sont utilisées. Malheureusement cela n'a pas été possible dans le cadre nécessairement limité qu'est celui d'une étude pilote. Les résultats devront donc être considérés avec prudence, comme indicateurs de tendance, et il faudra se garder d'en tirer des conclusions qui pourraient apparaître par trop sommaires.

### 5.1. Evolution économique

- 4. Depuis la période de relèvement de l'économie française de l'immédiat après-guerre, la France a connu pendant près de vingt ans une croissance durable qui s'est maintenue autour d'un taux de 5%. Le quasi plein emploi était, souvent alors, pratiquement atteint et l'inflation constituait le principal problème.
- 5. Ces hausses de prix trop importantes eurent entre autres pour conséquences répétées des déficits des finances publiques et des déséquilibres des paiements extérieurs. Les responsables de la politique économique durent prendre à des périodes successives des mesures de stabilisation: contrôle des prix, compression budgétaire, dévaluation, freinage de l'expansion monétaire ou majoration d'impôt. A partir de 1974, la récession se conjugue avec l'inflation et les mesures prises furent tantôt de stabilisation, tantôt de relance de l'économie.

- 6. La récession de 1974 a vu le premier recul significatif de l'activité mondiale depuis la crise des années 30. La France sera atteinte comme les autres pays européens mais un peu plus tardivement vers la fin de l'année 1974. Depuis cette date la situation économique s'est dégradée en deux périodes récessives: en 1975 et depuis 1980 par un recul de la croissance, un taux de chômage très élevé et une inflation soutenue.
- 7. En 1975, le recul de la croissance est important et brutal (– 0,3%). Si la croissance repart ensuite c'est pratiquement deux foix moins vite que dans la période précédente (moyenne annuelle 3,8% sur la période 1976–1979). Depuis 1980 une seconde récession est apparue, la croissance redevenant nulle ou inférieure à 1% dans les trois pays concernés (République Fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne et France) (tableau 5.1).
- 8. Depuis 1974, les taux de chômage se sont élevés régulièrement et progressivement (de l'ordre de 2% avant 1974, 4,5% en moyenne annuelle 1974–1979 et près de 8% ensuite). Cette récession s'est aussi accompagnée d'une inflation relativement forte, supérieure à 10% depuis 1974 (tableaux 5.2 et 5.3). Cette lente et durable montée du chômage ainsi qu'une inflation relativement forte distinguent la récession actuelle de la grande crise des années 30. Trois autres points contribuent encore un peu plus à rendre la période actuelle peu comparable à celle des années 30: le développement des dispositifs de protection sociale, le plus grand engagement de l'Etat dans la vie économique et la relative absence de montée de la pression populaire. Signalons enfin une différence majeure dans la composition par sexe du chômage dans les trois pays. Le chômage masculin en pourcentage du chômage total étant de plus de 75% en Grande-Bretagne alors qu'il reste d'environ 40% en France jusqu'en 1981 (tableau 5.4).
- 9. De nombreuses variables auraient sans doute pu être retenues comme indicateurs d'évolution économique. Des soucis de disponibilité et de comparabilité nous ont conduit à en choisir quatre: produit intérieur brut par habitant, indice de la valeur nette de la production industrielle, nombre de chômeurs masculins, quote-part salariale (tableau 5.5). Sont données pour chaque série les valeurs absolues et les variations en pourcentage. Les sources ont été les publications de l'OCDE (Comptes nationaux et statistiques de la population active) et de l'INSEE (Annuaire statistique de la France).
- 10. Le produit intérieur brut par habitant est établi aux valeurs d'acquisition en fonction des prix courants. Sa croissance rend compte de l'élévation du niveau de vie mais aussi de l'inflation. Ainsi la croissance postérieure à 1974 est due pour une large part à l'inflation. En franc

constant l'accroissement de la valeur du produit intérieur brut entre 1974 et 1982 n'a été que de 10% alors qu'elle était de 168% en francs courants (tableau 5.6).

- 11. Le nombre de chômeurs: l'indicateur retenu est celui du taux pour 100 000 habitants de chômage masculin dans le groupe d'âge de 15 à 64 ans. C'est l'un des indicateurs classiques utilisés dans toutes les études sur les crises économiques. Le niveau de 1982 (le plus élevé) est près de neuf fois supérieur au taux de 1957, le plus faible enregistré durant la période considérée.
- 12. Deux autres indicateurs ont été considérés mais non retenus dans l'étude comparative: l'indice de la valeur nette de la production industrielle a été constitué à partir de statistiques de l'OCDE et de l'INSEE avec une base 100 en 1963. La quote-part salariale est le rapport pondéré des salaires et des rémunérations au produit national brut en prenant 1960 pour année de référence.

# 5.2. Evolution de la criminalité et modifications de la législation et de la pratique administrative

La mesure de la criminalité

- 13. Cette question a toujours fait problème notamment lorsqu'il s'est agi de mettre en relation des indicateurs de criminalité et de situation économique. Rappelons qu'une grande partie du mémoire Research memorandum on crime in the depression (Sellin, 1937) était consacrée à une discussion du statut et de la signification des indicateurs de criminalité. Sellin y pose un certain nombre de problèmes qui près de cinquante ans plus tard sont toujours aussi aigus alors que la problématique crise économique et criminalité connaît un regain d'intérêt.
- 14. L'immense difficulté vient de ce que nous sommes en fait confrontés à des statistiques administratives qui ne sont au plus qu'une mesure de l'activité pénale des services de police et de gendarmerie ou encore des tribunaux. L'on sait comment les questions de visibilité, de renvoi et de logique administrative (priorités officielles de la répression selon les moments, effets de la répartition des moyens ou encore évaluation de la productivité) influent sur cette statistique. Ce serait donc abusivement que l'on discourrait à partir de tels indicateurs sur la criminalité. Ils peuvent cependant devenir intéressants et fournir de précieux enseignements sur les problèmes de la délinquance lorsqu'ils sont interprétés

comme information sur la répression des différentes formes de criminalité (Robert, 1977; Levy, 1984).

- 15. Ainsi la statistique policière des faits enregistrés donne une image occupée à environ 80% par des vols (simples, de ou dans les véhicules à moteur), des cambriolages et des infractions en matière de chèques alors que les contentieux de violences n'y sont pratiquement pas représentés. Il conviendra de se souvenir des limites et du contenu de cette statistique lorsqu'on étudiera l'impact des situations économiques.
- 16. Constituer des séries sur trente ans limite encore un peu plus les enseignements de ces statistiques. Chaque série nationale a ainsi vu son champ et ses définitions varier mais aussi les politiques pénales, les priorités policières ou la législation concernant des contentieux de poids importants ont pu évoluer. D'autres déterminants peuvent aussi avoir varié avec le temps. Ainsi le développement de l'assurance des biens a entraîné quasi-automatiquement une croissance de l'enregistrement des vols et cambriolages.
- 17. Un exemple: les chèques. Le contentieux de chèques sans provision représente aujourd'hui 12% du total des affaires portées à la connaissance de la police (contre 20% en 1972). Ce contentieux a connu des variations importantes consécutives à des modifications fondamentales de la législation en cette matière (contraventionnalisation en 1972 des émissions de chèques inférieurs à 1 000 francs, institution en 1976 d'un régime préventif d'interdiction d'émettre). Le gonflement et le dégonflement du nombre de ces infractions enregistrées par la police traduisent ces importantes variations législatives: entre 1967 et 1972 leur nombre est à peu près multiplié par trois, alors que le chiffre de 1973 n'est plus. pratiquement, que le tiers de celui de 1972. Les variations contradictoires de ce contentieux n'auront pas été sans conséquences sur l'évolution de la criminalité enregistrée par les statistiques de police. Ainsi, le taux d'accroissement de la «criminalité» passe, entre 1973 et 1975, à 4% par an alors qu'il était de 13 % sur les trois années précédentes et en 1976 on enregistre une diminution de plus de 4% de la statistique policière. Ces évolutions des statistiques de police ne pourront que très difficilement être mises en relation avec le retournement de l'environnement économique de 1974-1975 (tableau 5.7).
- 18. Outre ces difficultés propres à chaque série nationale tout travail comparatif accroît encore ces problèmes par les différences d'attitudes, de pratiques et de définitions entre chacun des pays. Ces questions importantes furent abondamment évoquées lors des réunions du comité et doivent rester présentes lorsqu'on s'interrogera sur d'éventuelles liaisons entre criminalité et crise économique.

#### Les données

19. Dans les limites des réserves faites ci-dessus nous pouvons disposer de deux séries: a. une série statistique des affaires portées à la connaissance de la police et la gendarmerie; b. une statistique des condamnations.

### Statistiques de police

- 20. La statistique policière a connu des modifications d'unité de compte (passage des affaires traitées aux faits constatés en 1963) et deux variations du champ couvert (en 1963 et 1972). Si l'on peut tenter de redresser les modifications de champ dans une statistique globale corrigée, il n'en est pas de même pour les changements d'unité. Cette statistique n'apparaît donc comme utilisable que depuis 1963. Restent les problèmes de la baisse de 1976 (à considérer avec l'évolution de la législation sur le chèque) et du poids de l'assurancialisation croissante des biens dans l'augmentation de l'enregistrement de leurs atteintes (tableau 5.8).
- 21. Les vols d'automobiles, pour respecter l'homogénéité de l'unité de compte, ne sont à considérer aussi que depuis 1963. La rubrique cambriolage n'est ouverte que depuis 1972. En ce qui concerne les coups et blessures volontaires, cette rubrique est celle où le changement d'unité en 1963 (passage affaires traitées faits constatés) a eu le moins de conséquence en raison du taux d'élucidation important (80%) de ce type de contentieux. Par contre en 1972 le nombre chute de moitié suite à une modification de la base statistique (seules sont comptabilisées depuis cette date, les infractions entraînant une incapacité de plus de huit jours) (tableau 5.9).

### Statistiques de condamnations

22. Elles sont établies à partir d'un comptage annuel des décisions de condamnations inscrites au casier judiciaire. Dans le cas d'amnisties, les condamnations sont bien prononcées mais effacées du casier judiciaire, elles disparaissent de la statistique. Ces années d'amnisties (1953, 1954, 1966, 1969, 1974, 1981) entachent sérieusement les séries. Ainsi le nombre de condamnations à l'emprisonnement avec sursis augmente de 75% en 1975 par rapport à 1974 alors que cette augmentation n'est que 10% par rapport à 1973. Les données disponibles ne permettent pas de faire de distinction entre peines fermes et avec sursis avant 1956. Cette série permet quand même de constater un accroissement de la part des peines d'emprisonnement avec sursis dans l'ensemble des peines prononcées (16% en 1956, 21% en 1980) (tableau 5.10).

#### 5.3. Evolution de la population pénitentiaire

23. Un rapport récent (Tournier, 1983) rédigé à la demande du Comité de coopération pénitentiaire du Conseil de l'Europe montre les disparités des situations prévalant dans les trois pays: un taux de prévenus très élevé en France, un taux d'incarcération plus important en Grande-Bretagne et une durée de détention plus longue en République Fédérale d'Allemagne (cf. tableau 5.11). Toutes différences d'importance dont ne rendent pas compte les seuls taux de détention (assez proches d'ailleurs) qui sont apparus comme les seules statistiques disponibles depuis 1950 dans les trois pays.

24. Compte tenu de la situation française (un taux de prévenus très élevé), le taux d'incarcération constitue l'expression la plus sensible des politiques carcérales. Mais l'on ne peut remonter antérieurement à 1968, aussi nous avons retenu comme indicateur des pratiques pénales, le nombre de détenus masculins présents dans les établissements français au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ventilé suivant leurs statuts de prévenus ou de condamnés. Ces statistiques sont établies à partir des rapports annuels de l'administration pénitentiaire publiés depuis 1946 (Sagnier, 1981) (tableau 5.12).

25. Les effectifs de la population pénitentiaire ont connu des mouvements d'origines diverses et d'effets contradictoires. A la fin de la deuxième guerre mondiale près de la moitié des incarcérés le sont pour faits de collaboration. La population pénitentiaire décroît jusqu'au milieu des années 50 où elle n'est plus constituée que de détenus de droit commun. A partir de 1957 la tendance s'inverse notamment par l'arrivée des détenus incarcérés pour des délits se rapportant aux événements d'Algérie. La fin de ces événements et les accords d'Evian (1962) produisirent au début des années 60 des effets en sens contraire. En dehors de ces facteurs extrajudiciaires, le Code de procédure pénale de 1959 et les différentes amnisties (1966, 1969, 1974, 1981) eurent pour effet de réduire à des époques répétées la population carcérale (Barre et Tournier, 1984).

### 5.4. Evolution des effectifs de police

26. Outre les services de police, la gendarmerie, bien qu'étant une arme, concourt aussi à l'exercice de la justice pénale (principalement dans les campagnes). Les taux ont donc été calculés en tenant compte des effectifs des personnels de gendarmerie participant à la justice pénale (55% des effectifs totaux soit 35 à 45 000 personnes) et des effectifs de la police proprement dite (80 à 100 000 personnes).

- 27. En France, la police a connu un lent mouvement d'étatisation de ses personnels qui s'est achevé sous le régime de Vichy. Les personnels de la Préfecture de police de Paris (environ 20 à 25 000 personnes) ne seront fusionnés au sein de la Police nationale qu'en 1966. A côté de ces forces de police proprement dites, il existe une force civile spécialisée dans les tâches de maintien de l'ordre, les Compagnies républicaines de sécurité (CRS).
- 28. Les effectifs des personnels de police et de gendarmerie (exprimés en taux pour 100 000 habitants) ont augmenté assez régulièrement depuis 1968 (tableau 5.13). Cette croissance a été pratiquement de 30% sur la période considérée 1968–1982.

# 5.5. Interrelations entre les variables relatives à l'économie, à la criminalité et au contrôle social

#### Cadre général et limites

- 29. La question de l'influence des conditions économiques sur la criminalité a fait l'objet d'interrogations dès le début du dix-neuvième siècle avec les premières ébauches de mesures statistiques de ces phénomènes. Ce thème fut l'occasion d'importantes controverses, de retournements (objet de toute l'attention d'une école criminologique socialisante au tournant du siècle, il fut l'occasion de vives critiques de la part des courants radicaux alors que dans ce même temps les différents courants de la criminologie dite du consensus faisaient une place de plus en plus large aux conditions socio-économiques parmi les facteurs explicatifs du passage à l'acte) et d'éclipses (cette thèse semblait un peu abandonnée depuis la crise des années 30, la dépression économique qui frappe nos économies depuis 1974 lui a donné un regain d'intérêt en le centrant principalement sur le chômage).
- 30. Lorsque l'on examine les travaux réalisés sur les liens entre conditions économiques et criminalité qu'ils soient d'ordre étiologique, écologique ou conjoncturel on peut être frappé de constater que la plupart d'entre eux ont apporté des réponses très contradictoires et souvent aussi contestables (Godefroy et Laffargue, 1984). On ne peut alors que rester perplexe devant la permanence dans la pensée criminologique d'une problématique dont les résultats de recherche apparaissent aussi contestables en raison notamment des instruments de mesures disponibles et contestés puisqu'ils restent contradictoires.
- 31. On peut cependant à juste titre comparer l'évolution d'indicateurs économiques et de criminalité enregistrés pour voir s'il existe certaines

SITUATION DEPUIS 1950: FRANCE

relations. Mais on doit rester très prudent dans les interprétations. Tout d'abord une corrélation statistique n'implique pas un lien causal, ensuite on doit faire attention à ne pas constituer de séries dont l'homogénéité ne serait qu'apparente, enfin si de telles corrélations apparaissent il s'agit alors de liens entre environnement économique et évolution de la répression pénale. Il ne s'agit plus de discours sur la criminalité, qu'elle soit générale ou spécifique, mais de variations de prises en charge des délinquances en rapport avec les mouvements de l'économie et les populations concernées.

#### Le modèle et les variables retenues

32. Le comité restreint d'experts a reçu pour mandat d'effectuer une étude pilote comparative sur la crise économique et la criminalité et d'en examiner les liens éventuels, en particulier l'incidence du chômage. L'hypothèse du modèle théorique est celle d'une incidence d'une structure socio-économique sur la criminalité enregistrée. Les statistiques de police sont utilisées comme variable dépendante tandis que les indicateurs de l'économie et du système pénal sont les variables explicatives. On recourt à la technique de la régression multiple entre la variable dépendante et un ensemble de variables indépendantes dont les coefficients sont ainsi estimés. Les coefficients de corrélation indiquent la fraction de la variance de la variable dépendante expliquée par les variables indépendantes.

#### 33. Variables retenues

Variables dépendantes:

- TOTPOAF Nombre total d'infractions enregistrées par la police,
- VOLAUTO Vols de véhicules à moteur,
- COUBLES Coups et blessures volontaires enregistrées par la police.

Variables explicatives:

- a. Indicateurs économiques:
- PNB Produit national brut par habitant,
- PINDU Indice de la valeur nette de la production industrielle,
- CHOM Taux de chômage pour les hommes (par 100 000 habitants).
- MLQ Quote-part salariale (Lohnquote) modifiée (base 1960);

- b. Indicateurs de moyens:
- NBPO Nombre de policiers (taux pour 100 000 habitants);
- c. Population carcérale:
- POPENP Population pénitentiaire de prévenus (hommes),
- POPENC Population pénitentiaire de condamnés (hommes).
- 34. Compte tenu de la nécessité d'assurer au maximum la comparabilité et la continuité des indicateurs, la période a du être limitée aux années 1963 à 1981. Pour la France, à la suite du changement de base statistique de 1972, la série coups et blessures volontaires pose de grandes difficultés dans son utilisation.
- 35. Enfin, les calculs statistiques ont été faits sur des séries constituées des accroissements relatifs (detrended series). Il aurait été souhaitable, en plus, de tenir compte des effets démographiques (notamment dans les modifications de la structure par âge de la population), mais la constitution de telles séries dépassait le temps imparti à cette étude pilote.

#### 5.6. Résultats de l'analyse

Indicateurs économiques et statistiques de police

- 36. Avant toutes interprétations des résultats des analyses de régressions rappelons les limites imposées à un tel exercice. Le petit nombre des données (dix-huit années) pose le problème de l'extrême sensibilité d'une série où une ou deux valeurs seraient atypiques. Ainsi les statistiques de police globales seront tout particulièrement affectées par des modifications de législations ou de priorités à tels ou tels secteurs de la répression (par exemple la question des chèques déjà évoquée cidessus). Il en sera de même des effets de l'amnistie sur les statistiques de condamnations ou de population carcérale. Les calculs menés sur les coups et blessures volontaires enregistrés par la police se sont avérés sans grande signification et impossibles à interpréter du fait du changement de 1972.
- 37. D'une façon générale, les analyses de régression multiple menées entre les deux indicateurs de «criminalité» et les variables explicatives donnent des résultats assez ténus et les tests statistiques ne justifient pas une grande confiance dans une significativité des résultats (tableau 5.16). C'est donc en considérant les signes des coefficients, plutôt que leurs valeurs, que des observations peuvent être faites.

- 38. Remarquons que l'analyse de régression multiple donne de meilleurs résultats pour une infraction spécifique (les vols de véhicules à moteur: R² = 0,75) que pour l'ensemble des infractions enregistrées par la police où les résultats sont nettement moins affirmés.
- 39. De cet ensemble de régression, nous pouvons tirer deux indications;
- les meilleurs résultats tant au niveau de la stabilité des signes que de la force des coefficients concernent les coefficients négatifs du produit intérieur brut (PIB) et positifs du nombre de policiers (NBPO);
- les coefficients du chômage apparaissent comme faibles et font preuve d'une grande instabilité (suivant l'infraction ou le nombre de variables explicatives considérées).
- 40. L'examen des résultats ne permet pas de conclure positivement à une incidence du chômage sur la criminalité enregistrée. On peut seulement indiquer que la croissance du produit intérieur brut s'accompagnerait d'une diminution des infractions enregistrées par la police (particulièrement les vols de véhicules à moteur) et qu'un accroissement des effectifs de police se traduirait par une augmentation de ces infractions (l'aspect statistique d'activité des statistiques de police explique cet apparent paradoxe).

#### Indicateurs économiques et mode de répression

- 41. Lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice, tenue à Athènes, une autre perspective avait été envisagée, celle de l'effet des conditions économiques sur les prises en charge de la délinquance et plus spécifiquement du chômage sur les peines d'emprisonnement et les effectifs carcéraux.
- 42. En étudiant une telle relation toutes les difficultés évoquées cidessus ne disparaissent certainement pas, mais ou moins un point semble clarifié: il ne s'agit plus de discours sur la criminalité (générale ou même spécifique). Un certain nombre de travaux ont traité récemment de cette relation (Yeager, 1979; Jankovic, 1977; Greenberg, 1977; Box et Hale, 1982). Si leurs problématiques étaient diverses leurs résultats semblent s'accorder: la population pénale prise en charge s'accroît en période de récession économique, particulièrement lorsque le chômage augmente.
- 43. On ne peut cependant se limiter au seul constat d'un lien entre les mouvements économiques et les produits du système pénal. Il resterait à montrer comment cette variable économique se réfracte dans le fonctionnement du processus pénal. Cela dépasse les objectifs nécessairement

limités de l'étude réalisée dans le cadre du mandat de notre comité. On peut néanmoins mentionner plusieurs facteurs, d'ordre et de niveau différents, qui peuvent expliquer qu'une augmentation du chômage se traduise par une inflation des populations carcérales:

- le processus pénal lui-même;
- les caractéristiques des populations cibles de la justice;
- les attitudes des agents du système pénal et de la population.

#### Le processus pénal

44. De nombreux travaux, notamment ceux de Bottomley (1977), montrent que le processus pénal se traduit par une sélection progressive de la clientèle de la justice. Les quelques travaux (Laffarque, 1976) disponibles sur les critères de mises en détention montrent que la situation socio-économique des prévenus est un des facteurs largement déterminant dans les décisions d'incarcération de la part des magistrats instructeurs. Cette sélection de la clientèle s'opère, semble-t-il, déjà au niveau de la police comme le montre Levy (1983 et 1984). Un accroissement de la proportion de chômeurs parmi les populations en contact avec les agences pénales peut donc se traduire de façon «mécanique» par un élargissement des prises en charge et une augmentation des mises en détention. La détention provisoire prédéterminant la sanction pénale (Bottomley, 1977; Robert et al., 1972), les condamnations à de l'emprisonnement ferme augmenteront avec les conséquences que cela peut avoir pour les anciens «clients» du système pénal détenteurs d'un casier judiciaire dans leur situation sur le marché de l'emploi. C'est donc un effet «mécanique» cumulatif que peut avoir une dégradation du marché de l'emploi sur le volume des populations carcérales.

#### Les caractéristiques des populations cibles

45. Des travaux récents ont montré les liens existants entre des types d'infractions, des caractéristiques de population et des peines (Aubusson de Cavarlay, 1983). On verrait ainsi émerger du fonctionnement de la justice pénale plusieurs circuits de gestion des illégalismes et des personnes. L'un d'eux serait de type «pénal-pénalisant», caractérisé par sa forme répressive et le recours privilégié à l'emprisonnement ferme. Seraient concernés les sans-emploi, les travailleurs précaires et les ouvriers présentant tendanciellement des signes d'appartenance aux parties les plus voisines du sous-prolétariat (jeunes et immigrés). Ces clients de la justice pénale seraient incarcérés, le plus souvent avant jugement, pour des infractions contre les personnes et les biens, sans

que l'on puisse distinguer qui des infractions ou des caractéristiques des personnes déterminent l'entrée dans le circuit.

46. On peut s'attendre à ce que les variations économiques — notamment une phase de dépression — modifient les modes de répression pénale. Une détérioration du marché de l'emploi peut entraîner un élargissement des clients favoris de la justice pénale selon deux modalités: en fragilisant le statut social de certains par l'extension du chômage et les rendant ainsi plus vulnérables face à la répression pénale; par un mouvement de non-reproduction de classe descendant, élargissant la population de jeunes menacés par cette répression. Les phases de dépression économiques se traduiraient par un usage accru des incarcérations et une aggravation des peines.

#### Les attitudes du système pénal et de la population

- 47. Pour certains auteurs comme Box et Hale (1982) l'attitude des magistrats appartenant ou liés aux classes dominantes jouerait un rôle déterminant dans la mise en œuvre d'une répression accrue lorsque se développe le chômage. Il resterait à connaître les éventuels changements d'attitudes en cas de crise économique des autres agents de la justice pénale, notamment de la police qui joue un rôle clef dans l'approvisionnement du système.
- 48. L'influence des attitudes vis-à-vis du phénomène criminel n'est pas limitée à celles des seuls professionnels. On peut supposer qu'en période de troubles économiques, les attitudes dans la population vont dans le sens d'un durcissement qui peut se traduire par une multiplication des renvois à la justice, ce qui entraîne un gonflement des contentieux à traiter. Par rétroaction, ce phènomène peut d'ailleurs conforter l'opinion des professionnels à propos de l'existence d'une menace pour l'ordre social. Enfin ce sentiment d'insécurité peut devenir un instrument politique de la gestion de la crise économique par les gouvernants comme l'indiquent Hall et al. (1978).
- 49. Ces divers éléments permettent de supposer qu'une détérioration du marché de l'emploi se traduit dans le produit du système pénal par une intensification de l'incarcération comme sanction pénale et une inflation des populations carcérales.
- 50. Cette relation peut cependant être modulée par des réactions du système lui-même ou par celles des gouvernants. La justice pénale n'est pas un système suffisamment souple pour pouvoir intégrer sans problèmes toutes variations dans son environnement socio-économique. Face à des changements brusques, elle peut secréter ses propres

régulateurs. La prison notamment est une structure trop lourde pour pouvoir intégrer à court terme des variations brutales des flux de détenus. Des variations importantes des taux de chômage peuvent être «amorties» au niveau des incarcérations par les capacités non extensibles à l'infini des possibilités d'accueil dans les prisons. Des changements législatifs, enfin, peuvent modifier les taux d'incarcération (règles régissant les mises en détention provisoire ou libération conditionnelle, amnisties, possibilité d'accorder le sursis, création de peines de substitution, etc.). On peut douter de l'effectivité de ces mesures législatives dans les pratiques pénales. On doit s'interroger de même sur l'influence des changements des politiques pénales mises en œuvre par les gouvernants quand ils tentent d'enrayer ces mouvements d'inflation carcérale liés aux périodes de crise économique.

- 51. Pour pouvoir procéder valablement aux tests empiriques d'une telle hypothèse cela nécessiterait tout un travail de constitution des séries ad hoc et de contrôles des variables. Ainsi un taux de chômage est sans grande signification s'il reste trop global; il faudrait pouvoir tenir compte des structures du chômage. Le chômage peut être concentré sur certaines catégories, qualifications, branches, régions, etc., et varier sans qu'un simple taux en rende compte. Il ne peut avoir la même signification selon qu'il concerne les hommes, ou plutôt les femmes, spécialement les jeunes ou singulièrement les personnes proches de la retraite. Il faudrait aussi être attentif aux problèmes de sa durée, des modifications démographiques ou de structures de l'emploi (rapport entre secteur primaire, secondaire et tertiaire notamment). En ce qui concerne les prises en charge pénales le meilleur indicateur des variations de populations carcérales est certainement le flux d'incarcération; malheureusement, cette série s'avère très délicate à constituer antérieurement à 1968. Il faudrait aussi tenir compte des amnisties dont l'ampleur des effets est très difficile à cerner.
- 52. Dans le cadre d'une étude pilote, il n'était pas possible d'envisager une telle recherche, nécessitant de constituer des séries *ad hoc*. Néanmoins une analyse de régression multiple du type de celle effectuée pour les statistiques de police, entre les prises en charge pénales (population pénitentiaire de prévenus ou de condamnés, condamnation à de l'emprisonnement ferme-EMPRIF) et les indicateurs économiques retenus, peut donner quelques indications concernant le sens d'une incidence éventuelle. Là, encore, vu la piètre qualité des résultats nous considérerons les signes des cœfficients.
- 53. Bien qu'ayant un coefficient très faible, le chômage est parmi l'ensemble des variables celle qui contribue le plus à l'explication de la

variance. Sur les deux périodes observées, 1950–1981 pour la population pénale prévenue (POPENP) et 1963–1981 pour les condamnations à l'emprisonnement ferme (EMPRIF), le coefficient du chômage a un signe positif stable pour les deux variables. Cela pourrait signifier qu'un développement du chômage s'accompagnerait d'une augmentation du nombre des prévenus et des condamnations à l'emprisonnement ferme (cf. tableau 5.17).

#### Conclusion

- 54. La réalisation d'une étude pilote comparative reposant sur des tests empiriques présente d'énormes difficultés dans la constitution, le contrôle de la signification et la comparabilité des séries chronologiques. La piètre qualité des tests statistiques produits ne permet pas d'avancer de conclusion bien affirmée quant à l'incidence effective des variables explicatives choisies. On ne pourra retenir que des tendances sur les sens des relations. On peut alors relever deux indicateurs:
- Il ne peut être répondu de façon affirmative à la question d'une éventuelle incidence du chômage sur les infractions constatées par la police, tout au plus on peut indiquer que si une relation était avérée, elle serait qu'un accroissement du chômage s'accompagnerait d'une augmentation des prises en charge pénales (prévenus et condamnés à de l'emprisonnement ferme);
- La croissance économique, mesurée par le produit intérieur brut, s'accompagnerait d'une diminution des infractions enregistrées tandis que les effectifs de police covarieront avec cette statistique d'activité.
- 55. Ces conclusions doivent être considérées avec prudence et demeurent, à l'évidence, tout aussi contestables et contradictoires que celles des nombreux travaux réalisés dans divers pays en la matière.

#### CHAPITRE

# LA SITUATION DEPUIS 1950 EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

#### 6.1. Evolution économique

- 1. La fin du Reich allemand, en mai 1945, a souvent été appelée «l'heure zéro» pour marquer que la défaite militaire n'a pas simplement entraîné la destruction d'un régime politique et d'un système administratif, mais aussi l'effondrement des anciennes structures sociales (voir Schwartz, 1971).
- 2. La réforme monétaire de 1948 a contribué à stabiliser l'économie de la République Fédérale d'Allemagne en facilitant le redressement de l'économie ruinée par la guerre et le relèvement des conditions de vie de la population à un niveau comparable à celui des autres pays occidentaux industrialisés. Jusqu'en 1955, la République Fédérale d'Allemagne a appliqué le principe de la libre entreprise en laissant très largement l'activité économique dépendre du libre jeu des forces du marché, l'Etat limitant ses interventions au minimum (voir Owen-Smith, 1979).
- 3. De 1955 à la fin du gouvernement Adenauer en 1963, l'économie allemande a connu une période d'expansion, puis de consolidation. La production a continué d'augmenter, le chômage a diminué et la pénurie de main-d'œuvre au début des années 60 a entraîné une progression des salaires réels et de la consommation et un accroissement de la quotepart salariale. Au cours de cette période, on s'est efforcé d'établir un ordre juridique et social propre à favoriser la réalisation de l'objectif officiel d'une économie fondée sur l'échange et la concurrence.
- 4. A partir de 1963, cet objectif d'une économie de libre concurrence n'était plus viable. En effet, l'apparition de problèmes de salaires et d'inflation exigeait l'intervention du gouvernement dans la vie économique. Ce fut le début d'une nouvelle *ère d'interventionnisme keynésien*. Dès le milieu des années 60, la politique keynésienne était largement acceptée et pratiquée par le gouvernement. Après les crises de 1966/1967, celui-ci a planifié et orienté l'économie nationale. L'arrivée au

pouvoir du parti social-démocrate marqua l'abandon de la politique économique des années 50 et 60. La «Grande coalition» des chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates, en 1967, fit appel à la participation des syndicats et, en juin 1967, promulgua une loi tendant à *promouvoir la stabilité et la croissance économique* qui fixait quatre objectifs à la politique économique ouest-allemande: stabilité des prix, niveau d'emploi élevé, équilibre extérieur et croissance économique suffisante.

- 5. En cas de risque pour la réalisation d'un ou plusieurs de ces objectifs économiques nationaux, il était prévu une concertation (konzertierte Aktion) entre le gouvernement et les partenaires sociaux (patronat et travailleurs) en vue d'instaurer la coordination globale de l'action économique, nécessaire pour atteindre les objectifs compromis. Cette loi a amorcé en République Fédérale d'Allemagne une deuxième période de croissance, caractérisée par une légère diminution des taux de production et de productivité, une pénurie de main-d'œuvre, un accroissement de la part salariale et le développement d'une industrie à forte intensité de capital. Or, ce type de gestion de l'économie nationale échoua, car la politique keynésienne fut rapidement suivie par une politique de rigueur mise en place par les conservateurs (1973), puis par la récession (1975), source de la stagflation et de l'instabilité qui n'ont cessé, depuis, de harceler les économies les plus prospères et les plus stables du monde.
- 6. Par rapport à la période qui s'est terminée en 1963, l'économie de la République Fédérale d'Allemagne des années 70 a souffert d'une plus grande fragilité, d'une détérioration de sa position commerciale et de taux de chômage et d'inflation accrus. Chômage et inflation sont alors devenus les deux préoccupations majeures du gouvernement et des partenaires sociaux.
- 7. Le changement de cap de la politique économique qui, axée sur la demande dans les années 60, s'est davantage orientée vers l'offre dans les années 70, ne fait que refléter l'instabilité nationale et internationale croissante et une situation où la compétition mondiale est, une fois de plus, régie par les conditions de l'offre.
- 8. La coalition socio-libérale s'est aperçue qu'il était impossible de garder l'économie nationale à l'abri des effets de la récession mondiale. L'interventionnisme, sous ses formes récentes de régulation de l'évolution économique, ne suffisait pas à maîtriser l'instabilité économique. La dynamique de l'expansion s'est ralentie, avec une tendance à la stagnation (voir OCDE, 1981).
- 9. Le gouvernement s'est alors efforcé d'améliorer le processus et d'adapter l'économie de marché ouest-allemande à la nouvelle conjonc-

ture mondiale en réduisant les dépenses de l'Etat (1981) et en faisant preuve de beaucoup de prudence et de souplesse dans sa politique fiscale et monétaire. Le consensus anti-inflationniste entre le gouvernement et la banque nationale indépendante (Bundesbank) repose sur le principe que les mouvements de la masse monétaire sont le facteur qui exerce le plus d'influence sur le niveau de la production et des prix à court terme.

- 10. Au début de 1981, le gouvernement s'est engagé à diminuer les dépenses militaires et sociales. A la fin de 1981, il envisageait de nouvelles réductions dans les dépenses de l'Etat et préparait pour 1982 un budget d'austérité. Dans le même temps, on le pressait de présenter un programme de relance. La coalition socio-libérale n'a pas résisté à cette crise et, à la fin de 1982, elle se désagrégeait.
- 11. Après ce bref historique de la politique économique, on trouvera ciaprès un aperçu de l'évolution sur le plan quantitatif, limité toutefois à trois grands indicateurs: le produit national brut, l'indice de la valeur nette de la production industrielle et le chômage.
- 12. De 1950 à 1981, le PNB est passé, en prix courants du marché, de 89,8 milliards de DM à 1 355,1 milliards de DM, soit quinze fois plus. Le PNB par habitant a lui aussi beaucoup augmenté (voir tableau 6.1), passant de 2 054 DM en 1950 à 25 031 DM en 1981, soit environ douze fois plus. Cette croissance a été possible grâce à un accroissement de la population totale et, plus particulièrement, de la population active. Entre 1950 et 1981, l'accroissement démographique a été de 30%. En chiffres absolus, l'évolution du PNB et du PNB par habitant ne fait pas apparaître d'interruption sérieuse de ces tendances. Seule une analyse des taux relatifs d'évolution modifie l'image d'une progression linéaire. Sur le long terme, les taux d'évolution ont suivi une tendance négative, et l'on peut distinguer des phases de croissance forte ou faible, ascendante et descendante: les années 1953/1954, 1957/1958-1959, 1962/1963, 1966/1967-1968, 1971/1972, 1974/1975, 1978/1979, ont été des phases ascendantes et 1954/1957, 1959/1960-1962, 1963/1964-1966, 1968/ 1969-1971, 1972/1973-1974, 1979/1980 des phases descendantes. La durée de ces différentes phases est très variable.
- 13. Comme pour le PNB, les variations de l'indice de la valeur nette de la production industrielle ne sont pas perceptibles à première vue. Il faut analyser les taux de croissance pour obtenir une image plus différenciée de l'évolution de l'indice de la valeur nette de la production industrielle (voir tableau 6.1). Les périodes suivantes peuvent être qualifiées de phases ascendantes ou descendantes:

- phases ascendantes: 1952–1954, 1957–1959, 1960/1961, 1962/1963, 1966–1968, 1970–1972, 1973/1974, 1975/1976;
- phases descendantes: 1954–1957, 1959/1960, 1961/1962, 1963–1966, 1968–1970, 1972/1973, 1974/1975, 1977–1980.
- 14. Par rapport au PNB, les variations de l'indice de la valeur nette de la production industrielle sont plus marquées. L'indice augmente de cinq fois entre 1950 et 1980. En pourcentage, la production s'accroît plus dans les années 50 à 60 que dans les années 60 à 70. Le taux moyen de croissance était de 9% dans les années 50, de 6% dans les années 60 et de 2% seulement dans les années 70.
- 15. Durant la phase d'expansion économique de la République Fédérale d'Allemagne qui a débuté en 1950, on peut clairement distinguer deux phases en ce qui concerne l'emploi. En 1950, 10% de la population active, soit 1,6 million de personnes, étaient au chômage. Jusqu'à 1960, l'économie a progressivement absorbé la quasi-totalité de cette armée de chômeurs, ainsi qu'un nombre important de migrants qualifiés venus de l'Allemagne de l'Est.
- 16. En 1960/1961, ces deux réservoirs de main-d'œuvre étaient épuisés. En outre, depuis 1960, la proportion de travailleurs nationaux n'a cessé de diminuer en raison de l'allongement de la scolarité des jeunes et de l'avancement de l'âge de la retraite.
- 17. Dans les années 50, le *chômage était élevé* en République Fédérale d'Allemagne du fait de la destruction de l'industrie par la guerre et de l'afflux de réfugiés et de prisonniers de guerre. Le taux de chômage était de 11,4% en 1950, soit 4 951 chômeurs pour 100 000 habitants (voir tableau 6.1). L'expansion croissante de l'économie ouest-allemande et la réapparition progressive de son industrie sur les marchés internationaux a permis une résorption rapide du chômage qui atteignait en 1962 son niveau le plus bas avec 0,7% (415 chômeurs pour 100 000 habitants); en 1966, il passait à 2,1% (1 188 chômeurs pour 100 000 habitants). La crise survenue pendant le premier semestre de 1967 contraignait à repenser complètement les problèmes du chômage. Le PNB n'était cependant pas touché par ces tendances entre 1966 et 1967. La lenteur de la reprise économique s'est traduite au début des années 70 par une réduction du nombre d'emplois que les innovations technologiques ont aggravée en supprimant certains postes de travail.
- 18. Les années 1967–1975 sont une période de croissance économique minimale, de stagnation et d'inflation galopante. Au début, la stagflation n'a cependant pas eu d'effets graves sur le plein emploi, et l'on comptait 1 188 chômeurs pour 100 000 habitants en 1970. Toutefois, à partir de

1971, le chômage ne cesse de s'aggraver pour atteindre en 1975 un niveau record de 2 711 chômeurs pour 100 000 habitants. Il y avait alors au moins quatre fois plus de demandes que d'offres d'emploi. Depuis 1976, l'on constate une légère reprise économique, mais elle n'a pas eu d'effets perceptibles sur la situation. Il y a moins de travail à temps partiel; les offres d'emploi ont augmenté mais l'ampleur du chômage n'a guère diminué et, en 1981, on dénombrait 3 165 chômeurs pour 100 000 habitants.

# 6.2. Evolution de la criminalité et modifications de la législation et de la pratique administrative

- 6.2.1. Statistiques de la criminalité établies par la police
- 19. Les services fédéraux de la police judiciaire établissent régulièrement depuis 1953 des statistiques globales de la criminalité regroupant celles de tous les *Länder* de la République Fédérale d'Allemagne.

Transmis sous forme de tableaux standardisés par les services compétents des onze *Länder* au Bureau fédéral de la police criminelle (*Bundeskriminalamt*), les données sont intégrées pour constituer les statistiques criminelles de l'ensemble de la République Fédérale d'Allemagne.

- 20. Ces statistiques englobent tous les crimes et les délits dont la police s'est occupée, y compris les tentatives. Au début (1953), on relevait les infractions très graves (*Verbrecher*) et moins graves (*Vergehen*), non seulement au regard de la législation fédérale mais aussi de la législation particulière aux différents *Länder*. Depuis le 1er janvier 1959, ces dernières, de même que les infractions routières n'y figurent plus. Actuellement, les crimes ne relevant pas du droit pénal fédéral et les infractions aux lois pénales des différents *Länder* n'y figurent plus. L'enregistrement se fait à partir d'un catalogue établi en fonction des aspects criminologiques et pénaux. Tout d'abord (1953–1962), ce catalogue dénombrait 29 catégories de délits; en 1963, le nombre des catégories a été étendu à 32, plus 13 sous-catégories pour le vol et 5 pour la fraude. L'informatisation réalisée en 1971 a permis d'élargir encore le catalogue qui comporte actuellement 66 catégories et 40 sous-catégories d'actes délictueux.
- 21. Un système de codage permet de combiner les différentes infractions ou catégories d'infractions. L'une des principales critiques formulées au sujet de ces statistiques concerne leur représentativité et leur fiabilité. En effet, les données enregistrées dépendent de divers facteurs, tels que l'empressement de la population à signaler une infraction à la

police et l'intensité avec laquelle la police lutte contre la criminalité. Deux études sur les infractions non découvertes, effectuées indépendamment l'une de l'autre, concordent toutes deux dans leurs conclusions. Elles démontrent que la volonté de signaler les actes délictueux à la police dépend essentiellement de la valeur du bien concerné, des dommages ou souffrances de la victime, voire tout simplement de l'évaluation par la victime du succès possible des recherches opérées par la police (Schwind et al., 1978).

- 22. En movenne, 50% des infractions sont effectivement signalées. Il faut aussi savoir que la volonté de signaler des actes délictueux à la police dépend de leur nature. Les statistiques criminelles de la police donnent de la criminalité réelle une image non pas fidèle mais plus ou moins approximative selon le type de délits. Elles sont également un indicateur de l'activité de la police. En République Fédérale d'Allemagne, rappelons que ce n'est pas la police qui doit décider ou non d'agir quand on lui signale une infraction; elle est tenue par la loi de le faire (principes de la «légalité» énoncés dans le Code de procédure pénale) pour tout acte délictueux constituant un crime ou une infraction grave. La police est informée par la victime, par des tiers qui ont été témoins, ou encore par d'autres movens qui lui sont propres (agents effectuant leurs rondes, rafles, surveillances, contrôles à l'improviste de véhicules). Tous les actes délictueux ne retiennent pas au même point son attention. Le succès de ses investigations dépend surtout des priorités qu'elle établit ainsi que de la nature et de la structure de l'acte délictueux.
- 23. Sur le tableau intitulé «Infractions connues de la police» sont portés tous les actes délictueux énumérés dans le catalogue, y compris les tentatives. On obtient le nombre total d'infractions déclarées en additionnant celles des différentes catégories. Jusqu'en 1970, les statistiques criminelles de la police étaient établies selon la pratique habituelle. Les délits étaient enregistrés, soit dès leur déclaration, soit à la conclusion de l'enquête policière (données d'entrée). Depuis le 1er janvier 1971, les «statistiques des délits ayant fait l'objet d'une enquête» sont préparées au niveau fédéral, les infractions connues étant enregistrées à la conclusion de l'enquête de police, avant transmission du dossier au parquet ou au tribunal (données de sortie).
- 24. Les statistiques criminelles de la police ne sont pas comparables à celles de la justice (statistiques des personnes condamnées). Le plus souvent, les périodes couvertes et les modalités d'enregistrement diffèrent, et les autorités judiciaires ne classent pas toujours de la même manière telle ou telle infraction au droit pénal.

#### 6.2.2. Evolution du nombre d'infractions déclarées à la police

- 25. En 1981, plus de 4 millions d'infractions (à l'exclusion des infractions routières) ont été, au total, enregistrées par la police (voir tableau 6.2), soit une augmentation de 142,5% par rapport à 1963. Le taux de délinquance était en 1981 de 6 603 infractions pour 100 000 habitants, contre 2 914 pour 100 000 habitants en 1963. Le taux de délinquance exprime le risque d'être victime d'une de ces infractions. Il est difficile d'être parfaitement informé du taux de délinquance car les forces armées stationnées en République Fédérale d'Allemagne, les voyageurs étrangers en transit, les touristes, les écoliers, les étudiants et les travailleurs frontaliers, de même que les étrangers résidant illégalement dans le pays ne sont pas compris dans la population de la République Fédérale d'Allemagne.
- 26. En 1981 comme au cours des années précédentes, *les cambrio-lages*, vols avec circonstances aggravantes et les *autres vols* ont été les délits les plus fréquents (64% des infractions enregistrées). Cette même année, la police a eu connaissance de près de onze fois plus de vols et cambriolages qu'en 1957 (voir tableau 6.3). Parmi les types de vols (avec ou sans circonstances aggravantes), les plus nombreux ont été ceux des véhicules à moteur (16,3%), les vols commis à l'intérieur de véhicules (13,6%), les vols commis dans des supermarchés, magasins et self-services (15,1%). Les cambriolages d'habitations se situent dans la moyenne avec 6,1%.
- 27. Si l'on compare ces pourcentages avec les tendances des années précédentes on remarque que les vols de véhicules à moteur ou dans les grands magasins, etc., augmentent alors que ceux commis dans les habitations diminuent. On peut donc dire que les vols, avec ou sans effraction, concernent principalement les voitures, motos, etc., et qu'ils ne cessent d'augmenter dans une société d'abondance. La plupart de ces délits étaient comptabilisés comme des «vols simples sans circonstances aggravantes», mais la réforme pénale de 1969 a permis de les classer comme cambriolages.
- 28. Si l'on calcule les taux de délinquance correspondants, les chiffres sont passés de 893 à 4 225 pour 100 000 habitants de 1953 à 1981. La progression n'a pas été constante. Comme pour les indicateurs économiques, on peut distinguer des variations au-dessus et en dessous de la tendance linéaire:
  - en dessous: 1952-1954, 1961-1965, 1969-1973;
  - au-dessus: 1954-1961, 1965-1969, 1973-1980.

- 29. En 1981, le nombre de *vols qualifiés* enregistrés par la police s'est élevé à 27 710, soit 14,5% de plus qu'en 1980 (voir tableau 6.3). Le nombre de cas s'est multiplié par huit entre 1953 et 1981. L'augmentation a été particulièrement marquée pour les vols qualifiés commis dans les banques, les bureaux de poste et les voitures blindées transportant des fonds. Les vols qualifiés représentent 0,7% de l'ensemble des délits commis.
- 30. Le nombre de cas des coups et blessures volontaires enregistrés par la police a été de 116 153 en 1981 (voir tableau 6.3), soit, par rapport à 1980, un taux d'augmentation de 3,7% inférieur à celui d'autres délits. Entre 1957 et 1981, la progression (2,5 fois) est sensiblement plus faible que celle d'autres catégories. Dans les statistiques criminelles, les coups et blessures représentent 2,9% du total.

# 6.3. Réforme de la législation, évolution de la population pénitentiaire et peines de substitution à l'emprisonnement

- 6.3.1. La réforme du droit pénal allemand
- 31. Le 1<sup>er</sup> janvier 1975, le Code pénal révisé est entré en vigueur en République Fédérale d'Allemagne. Cette date marquait la fin de l'étape préliminaire d'un long processus, caractérisé par la réflexion et la prudence.
- 32. Les lois de juin (première loi portant réforme du code pénal) et juillet (deuxième loi portant réforme du Code pénal) 1969 avaient fondamentalement modifié le droit pénal. Elles mettaient en évidence les nouvelles orientations de base de la réforme: modernisation, libéralisation et humanisation. Culpabilité, légalité et décriminalisation, tels sont les principes qui ont inspiré le nouveau Code pénal allemand (voir Jescheck, 1975 et Eser, 1973).
- 33. Dans sa présentation, le Code pénal révisé suit, en gros, la structure de l'ancien code (1871). La partie générale contient les règles qui s'appliquent à l'ensemble des délits, et la partie spéciale définit les caractéristiques de certains délits et sanctions (voir Binavince, 1976).
- 34. Le Code pénal classe les délits en deux catégories: *les infractions majeures* (crimes) passibles d'une peine d'emprisonnement d'au moins un an et les *infractions mineures* (délits) passibles d'une peine d'emprisonnement moins longue ou d'une amende. Les contraventions ne relèvent absolument pas du Code pénal; elles font l'objet de simples amendes «administratives» infligées par des organes de l'administration.

- 35. La décriminalisation concerne toutes les infractions administratives et les contraventions. Par ailleurs, l'un des principaux aspects de la réforme est la révision de la nature des peines (Löderssen, 1976).
- 36. La première réforme pénale de 1969 privilégiait les amendes par rapport à l'emprisonnement pour les délits relativement peu graves. Il fallait limiter le recours aux peines d'emprisonnement. Elle prévoyait aussi des peines de substitution, par exemple la déchéance de certains droits ou charges ainsi que la suspension de peine, le régime de mise à l'épreuve, l'avertissement avant condamnation, et des moyens de réinsertion et de protection.
- 37. Actuellement, les peines de détention ont considérablement diminué. Le Code pénal a également limité les peines inférieures à six mois. La détention dite «de courte durée» n'est admise que si le tribunal estime qu'elle est absolument indispensable, c'est-à-dire aux termes de la loi, si des circonstances spéciales antérieures, concernant soit le délit luimême, soit la personne du délinquant, rendent l'incarcération nécessaire pour le délinquant ou pour la protection de l'ordre public (voir Eser, 1976).
- 38. Il importe de savoir que dans le droit c'est le tribunal qui fixe les peines, décide de la liberté conditionnelle, de la révocation des suspensions de peine, de la sortie d'hôpitaux psychiatriques et autres questions similaires.
- 39. Les amendes constituent les principales peines de substitution à l'emprisonnement, en particulier de courte durée. Environ 80% du total des sanctions pénales infligées en République Fédérale d'Allemagne sont des amendes.
- 40. En 1975, la réforme a été étendue et complétée par l'introduction du système des jours-amendes. Le tribunal fixe le nombre de jours-amendes en fonction de la gravité de la faute de l'accusé et de certaines considérations ayant trait à la réhabilitation et à la dissuasion. Puis, le montant à payer est déterminé en fonction des ressources de l'accusé (Albrecht, 1982).

### 6.3.2. Statistiques du système de justice pénale

# 6.3.2.1. Statistiques de la justice pénale

41. Tout comme les statistiques de la police, elles sont établies dans les différents *Länder* de la République Fédérale d'Allemagne et, depuis 1950, publiées par le Bureau fédéral de statistiques (*Statistisches Bundesamt*).

- 42. Les statistiques de la police et les statistiques de la justice pénale diffèrent de par leur contenu. Contrairement à la police, la justice pénale inclut tous les crimes et délits commis en violation du Code pénal de la République Fédérale d'Allemagne, mais aussi les infractions aux lois pénales des différents *Länder* et, tout au moins jusqu'en 1970, les contraventions (*Übertretungen*).
- 43. Les statistiques de la justice pénale indiquent le nombre total de personnes passées en jugement, c'est-à-dire toutes celles qui pendant la période concernée ont été, soit condamnées, soit acquittées. L'enregistrement est effectué d'après un catalogue détaillé de délits dont les rubriques suivent les paragraphes du Code pénal, ce qui entraîne des difficultés en cas de modification ou de suppression de certains de ces paragraphes, car il faut alors revoir les modalités d'enregistrement. Un nouveau règlement, entré en vigueur le 31 décembre 1974, a introduit des changements dans le catalogue et, depuis 1975, les chiffres concernent, pour l'essentiel, des décisions judiciaires prises sur de nouvelles bases juridiques. Les modifications quantitatives sont indiquées au tableau 6.2.
- 44. Les modalités d'enregistrement sont particulièrement intéressantes. On relève les données personnelles concernant chaque individu passé en jugement et l'on procède comme suit: si l'accusé est poursuivi pour plusieurs délits, il n'est compté qu'une seule fois et, dans ce cas, seul figure dans les statistiques le délit sanctionné par la plus longue peine de prison. Mais si la même personne est coupable de plusieurs infractions qui constituent autant d'affaires judiciaires différentes, chacune de ces infractions est enregistrée séparément (problème du comptage multiple). Ce comptage multiple déforme les chiffres réels figurant dans les statistiques.

#### 6.3.3. Possibilités de comparaisons et leurs limites

- 45. Telle étant la situation, on peut se demander dans quelle mesure il est possible d'analyser dans le détail le processus de l'activité pénale (police, justice, système pénitentiaire).
- 46. Les délits ne sont enregistrés que dans les statistiques de la police, celles des tribunaux et des institutions pénitentiaires se limitant, pour l'essentiel, aux délinquants et aux poursuites. Or, l'enregistrement des délits est pratiquement inutile en raison des lacunes, de la méthode de compilation (une personne peut avoir commis plusieurs délits, un même délit peut avoir été commis par plusieurs personnes, ou bien encore les poursuites judiciaires peuvent concerner plusieurs délits ou plusieurs personnes).

47. Il est donc impossible de comparer les statistiques de la police et celles de la justice pénale. Le temps écoulé entre le moment où un délit est commis et celui où le délinquant passe en justice fausse encore les statistiques. De plus, les méthodes de compilation diffèrent et certains cas ne sont pas toujours traités de la même manière par la police et par les tribunaux. On songe en particulier aux méthodes différentes d'enregistrement des données personnelles, lors du comptage multiple et aux modifications du mode de comptage qui constituent des obstacles insurmontables à la comparabilité. Il est par conséquent exclu de parler de «filtrage sélectif» dans le système de justice pénale de la République Fédérale d'Allemagne, car il faut interpréter séparément les différentes statistiques établies par les diverses institutions.

#### 6.3.4. Déclarations de culpabilité et condamnations

- 48. Les quatre millions d'infractions dont la police a eu connaissance en 1981 ont donné lieu à 605 946 déclarations de culpabilité (voir tableau 6.4); 425 849 personnes ont été condamnées par les tribunaux, soit une augmentation de 5,6% par rapport à 1980.
- 49. En 1969, le nombre total des condamnations s'élevait à 530 947 et, en 1970, le chiffre était d'environ 553 000. Au cours de cette période, les peines privatives de liberté sont tombées de 158 439 à 80 248. C'est en 1970 que la limitation des peines d'emprisonnement de courte durée est entrée en vigueur. Le juge ne prononce une peine de prison de courte durée qu'au cas où, à son avis, l'amende ne produira pas l'effet de dissuasion et de réhabilitation recherché. Le nombre des peines de prison de moins de six mois étaient de 132 161 en 1969 et de 59 844 en 1970. Le pourcentage des condamnations assorties de sursis avec mise à l'épreuve est passé de 12,7% en 1967 à 46,4% en 1968 et à 65,7% en 1981.
- 50. Les amendes occupent une place importante dans les sanctions prévues par la législation allemande (voir tableau 6.4), et la limitation des peines d'emprisonnement de courte durée a entraîné leur augmentation. Le pourcentage des amendes, par rapport à la totalité des sanctions, est passé de 61,8% en 1967, à 70% en 1969 et à 82% en 1981. Cette évolution montre que les tribunaux tendent à privilégier de plus en plus les amendes, par rapport aux peines de prison de courte durée, même lorsqu'il s'agit de délits plus graves (voir Herrmann, 1981, et Heinz, 1981).
- 51. Si l'on analyse dans le temps la tendance du nombre des condamnations on observe dans les chiffres absolus des variations considérables dont beaucoup s'expliquent par les diverses réformes intervenues dans les années 60 et 70. Un certain nombre d'infractions sont supprimées du

Code pénal depuis 1963; la plupart des infractions routières et le vagabondage sont, par exemple, considérés comme des contraventions uniquement passibles d'amendes administratives qui ne peuvent être transformées en peines de prison en cas de non-paiement. Le régime est aussi plus libéral pour la répression de la pornographie, du proxénétisme et de la prostitution. En outre, les délits sexuels non accompagnés de violence et autres délits contre la morale (par exemple homosexualité entre adultes consentants) ont été «dépénalisés».

52. Par rapport au nombre total des condamnations prononcées en 1981, le cambriolage vient en tête (8,8% contre 4,7% en 1957), suivi par les coups et blessures (3,8% contre 3,7% en 1957) et le vol avec effraction (1,3% contre 0,4% en 1957). Parmi les délits de cambriolage, la proportion de ceux qui ont été commis dans les locaux autres que des habitations s'élève à 6,7%, contre 5,9% en 1970.

#### 6.3.5. Evolution de la population pénitentiaire

- 53. Les statistiques pénitentiaires sont publiées depuis le 1er janvier 1961 par le Bureau fédéral des statistiques suivant la pratique habituelle. Comme pour les autres statistiques, chaque Land réunit les données et les transmet au Bureau fédéral qui, après compilation, publie les statistiques annuelles des différents Länder. Elles contiennent des détails sur le nombre et la capacité des prisons et des maisons de détention préventive ainsi que sur le nombre de condamnés, d'incarcérations et d'élargissements. Pour les adolescents (groupe d'âge de 14 à 18 ans) et les jeunes adultes (18 à 21 ans), il existe un certain nombre de mesures «éducatives» et «disciplinaires» utilisées comme peines de substitution à l'incarcération: avertissements, réprimandes, travail d'intérêt public, petites amendes, détentions de week-end, etc.
- 54. Les données personnelles et celles du casier judiciaire de tous les individus se trouvant en prison, en détention préventive, dans des cliniques psychiatriques ou de désintoxication sont enregistrées au 31 mars de chaque année. Dans l'ensemble, les délits sont classés selon les mêmes rubriques que celles des statistiques du parquet.
- 55. Si l'on compare la population pénitentiaire de 1961 (47 391) à celle de 1981 (43 136), l'on constate une diminution sensible qui s'est faite progressivement (voir tableau 6.2), à part quelques accroissements de courte durée d'une année sur l'autre. Comparée à son plus haut niveau de 1965 (49 573), la population pénitentiaire a diminué de 23%. Dans les années 70, elle s'est stabilisée autour d'un chiffre moyen de 36 000 (jusqu'en 1977), qui a augmenté vers la fin des années 70. Toutefois, en

1981, les chiffres sont encore nettement en dessous de ceux de 1961. Ces variations résultent de la réforme du Code pénal (Feest, 1982).

#### 6.4. Evolution des effectifs des forces de police

- 56. Il n'existe pas de statistiques sur l'évolution des forces de police en République Fédérale d'Allemagne pendant la période considérée et l'on se bornera à interpréter les chiffres provenant de onze agglomérations de plus de 100 000 habitants. Dans ces villes, les effectifs de la police ont augmenté entre 1963 et 1974, et entre 1976 et 1980, avec une diminution en 1975 (voir tableau 6.5).
- 57. Une ville peut avoir besoin proportionnellement à sa population d'effectifs de police considérablement plus élevés que la moyenne nationale, alors qu'une autre réussira à maintenir l'ordre avec des effectifs beaucoup plus faibles. Le rapport moyen pour les onze villes considérées va de 2,5 (1963) à 3,5 (1980) policiers pour 1 000 habitants, la moyenne étant de 3 pour 1 000 habitants entre 1963 et 1980.
- 58. La police est tenue par la loi de poursuivre les délits passibles de sanctions. Elle doit enquêter chaque fois qu'elle soupçonne un acte délictueux. La plupart des enquêtes sont effectuées par la police judiciaire. Quant à la petite délinquance courante et aux contraventions, ce sont les services non spécialisés de la police qui s'en occupent.
- 59. L'administration des forces de police et la répartition des enquêtes entre services non spécialisés et police judiciaire est organisée et réglementée par les différents *Länder*.

# 6.5. Interactions entre les variables de l'économie, du contrôle social et de la criminalité

### 6.5.1. Objectif général

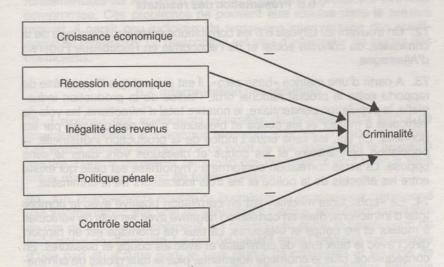
- 60. Le présent rapport concerne les liens entre la criminalité et la crise économique en République Fédérale d'Allemagne. Il s'agit de confronter les données de la criminalité avec les statistiques concernant l'économie et le contrôle social pour établir une éventuelle relation de cause à effet entre les différentes situations économiques et l'évolution de la criminalité.
- 61. Ce qui importe en l'occurrence, c'est de chercher à discerner s'il existe un facteur qui influerait sur l'augmentation des taux de criminalité, dans un sens négatif ou positif. Par conséquent, l'on se bornera à repérer

les rapports négatifs ou positifs entre les différentes variables. La présence de tels rapports indiquera simplement des corrélations identiques ou différentes entre les délits enregistrés et les variables de l'économie et du contrôle social en République Fédérale d'Allemagne, mais ne prouvera nullement une relation de cause à effet.

#### 6.5.2. Hypothèses théoriques

- 62. Le choix de variables prédictives appropriées ainsi que leurs combinaisons et permutations demande une certaine compréhension théorique de leurs corrélations possibles.
- 63. L'influence de la *prospérité économique* ou, au contraire, du *dénuement* sur les taux de criminalité a fait l'objet de nombreuses études théoriques. La plupart ont pris pour hypothèse que le manque de ressources faisait augmenter les taux de criminalité qui varieraient en fonction des fluctuations du cycle économique et de la croissance.
- 64. L'indice de la valeur nette de la production industrielle peut être considéré comme un indicateur représentatif du cycle économique de la République Fédérale d'Allemagne. Le produit national brut est l'indicateur de la croissance économique qui se trouve sans doute le plus constamment lié aux indicateurs de la criminalité. En revanche, les études portant sur les rapports entre le chômage et la criminalité n'ont pas établi entre les deux de corrélation véritable. Certaines de ces études ont même montré qu'au macroniveau, il n'y a pas de lien entre les périodes de chômage élevé et les indicateurs de la criminalité: les délits seraient plus nombreux en période de prospérité que pendant les récessions économiques. Au microniveau, par contre, les résultats varient à un point tel qu'il n'est pas possible d'en tirer de conclusions précises. Selon les travaux, les corrélations entre le chômage et la criminalité sont fortes ou faibles. Les chercheurs n'étant pas d'accord sur le «lien» existant, on ne lui a donc pas attribué le signe algébrique.
- 65. Le degré de pauvreté ou d'inégalité des revenus est une autre variable, qui pour plusieurs auteurs aurait un rapport négatif avec la criminalité. Rares sont cependant les travaux qui ont utilisé la variable de l'inégalité des revenus dans l'analyse des taux de criminalité, car il est difficile de se procurer les données nécessaires. Le présent rapport a pris le «Lohnquote modifié» comme indicateur de cette inégalité.
- 66. On a par ailleurs constaté que la variable du contrôle social était aussi une source de confusion dans les analyses. L'hypothèse retenue ici est que l'importance des forces de police a un effet négatif sur les taux de criminalité enregistrés.

- 67. Un autre argument important est que la sanction a un effet dissuasif. Mais le système de justice pénale n'a pas la souplesse nécessaire pour répondre à toutes les variations du développement économique, et plusieurs études ont montré que les taux d'incarcération et de criminalité seraient en corrélation négative, de même que la sévérité de la peine par rapport au nombre des délits commis. Mais on relève des contradictions dans ces analyses, et il est impossible de prouver cette hypothèse quand on entre dans les détails. Le présent rapport pose que l'augmentation de la population pénitentiaire fait baisser la probabilité qu'une infraction spécifique soit commise et qu'il existe par conséquent un rapport négatif entre l'importance de la population pénitentiaire et les différentes infractions.
- 68. En résumé, en se fondant à la fois sur des analyses antérieures du taux de criminalité et sur les corrélations, on peut établir le modèle simple suivant:



#### 6.5.3. L'ensemble de données

- 69. Les variables indépendantes sont:
- La croissance économique (indicateur: produit national brut par habitant);
- La récession économique (indicateur: taux de chômage masculin pour 100 000 habitants);

- SITUATION DEPUIS 1950: RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
- 65

- L'inégalité des revenus (indicateur: Lohnquote modifié) (année de référence: 1960);
  - La politique pénale (indicateur: population pénitentiaire);
  - Le contrôle social (indicateur: effectif des forces de police).
- 70. Les indicateurs de la criminalité utilisés comme variables dépendantes, sont les suivants: nombre total d'«infractions enregistrées par la police», «vols de véhicules à moteur», «coups et blessures».
- 71. Tous les indicateurs de la criminalité et du contrôle social sont ajustés en fonction de l'évolution de la population par la transformation des chiffres absolus en pourcentages (par 100 000 habitants). A cet effet, on a utilisé les estimations démographiques décennales établies par le *Statistische Bundesamt*.

#### 6.6. Présentation des résultats

- 72. On trouvera au tableau 6.6 les corrélations entre les indicateurs de la criminalité, du contrôle social et de l'économie en République Fédérale d'Allemagne.
- 73. A partir d'une matrice «base zéro», il est évident que l'hypothèse de rapports entre le produit national brut, l'indice de la production industrielle, la population pénitentiaire, le nombre total d'infractions, les vols de véhicules à moteur et les coups et blessures n'est pas prouvée par les données. En fait, les liens entre l'indice de la production industrielle, la population pénitentiaire et les coups et blessures vont dans le sens opposé. La seule corrélation conforme à l'hypothèse est celle qui existe entre les effectifs de la police et les trois indicateurs de la criminalité.
- 74. Le «Lohnquote modifié» est en corrélation positive avec le nombre total d'infractions, mais en corrélation négative avec les vols de véhicules à moteur et les coups et blessures. Le taux de chômage est en rapport direct avec le taux total de criminalité et avec les coups et blessures. En conséquence, plus le chômage augmente, plus le taux global de criminalité tend à progresser.
- 75. Le produit national brut, l'indice de la production industrielle, la population pénitentiaire et l'importance des forces de police varient en sens inverse du taux global de criminalité; par contre, il existe une corrélation positive assez nette entre ce taux et le «Lohnquote modifié». Enfin, les vols de véhicules à moteur sont inversement liés à tous les autres indicateurs de l'économie et du contrôle social, à l'exclusion du produit national brut.

- 76. Après l'analyse des corrélations, l'on a construit des *modèles de régression linéaire multiple* pour étudier les effets de la crise économique et des différents taux de criminalité.
- 77. Les variables prédictives utilisées pour chacun des trois modèles de régression sont énumérées au tableau 6.7.
- 78. On peut voir d'emblée qu'il n'existe pas de relations importantes et significatives entre les variables. L'une des principales difficultés pour l'analyse de régressions est qu'on ne dispose que d'un petit nombre de cas. Il semble très problématique d'appliquer des méthodes statistiques élaborées avec, en moyenne, dix-neuf valeurs et cinq variables prédictives seulement. Il suffit que tel ou tel de ces cas ait une valeur extrême pour infléchir considérablement les résultats. En outre, les statistiques ne sont malheureusement pas complètes, ce qui réduit encore le nombre total de cas considérés dans l'analyse. La vérification des hypothèses fondamentales sur lesquelles se fonde l'analyse de régression s'en trouve compromise. Ces problèmes ne pouvant être résolus dans le présent rapport, il paraît peu judicieux de tenter une interprétation des coefficients de régression. En revanche, il est utile d'interpréter les signes des coefficients.

## 6.7. Interprétation des résultats

- 79. L'examen des coefficients estimatifs du modèle «taux global de criminalité» montre que presque tous sont affectés du signe escompté. Les écarts les plus marqués de ce point de vue concernent le troisième modèle. Dans le deuxième, la plupart des coefficients vont dans le sens prévu mais la relation est de faible intensité.
- 80. Aux changements positifs de la croissance économique correspond une augmentation des vols de véhicules à moteur, également constatée en cas de montée du chômage qui entraîne, en outre, la progression du taux global de criminalité. Le rapport négatif entre l'inégalité des revenus d'une part et, d'autre part, le taux global de criminalité et les vols de voitures indique l'importance de cette variable en République Fédérale d'Allemagne.
- 81. Le taux global de criminalité, les vols de véhicules à moteur et les coups et blessures sont liés de manière négative à la variable «force de police», autrement dit quand les forces de police augmentent, le taux de criminalité baisse.
- 82. En raison de la complexité du phénomène, on peut se demander si les coefficients relevés entre le taux global de criminalité et les variables

économiques n'induisent pas en erreur. Dans la criminalité totale, en effet, sont inclus les délits de violence, les délits contre les biens, les personnes, etc., et il est fort possible que les fluctuations de l'ampleur de ces diverses formes de délits aient des causes différentes. Dans le troisième modèle («coups et blessures»), les liens avec les variables économiques paraissent faibles, sinon inexistants.

83. De même, la plupart des variables présentent des coefficients assortis du signe théoriquement attendu mais qui sont statistiquement négligeables d'après les critères habituels. En revanche, considérés ensemble, ces résultats concordent bien avec les hypothèses et les théories sociologiques. Il semble évident que les faibles coefficients obtenus pour les variables prédictives renforcent l'interprétation.

# CHAPITRE 7 ANALYSE COMPARATIVE

### 7.1. Tendances de la criminalité

- 1. Dans tous les pays d'Europe occidentale, les gouvernements sont préoccupés par la montée de la criminalité. Un sujet constamment débattu sur le plan politique est de savoir si une croissance économique rapide ou une crise économique entraîne une augmentation des taux de criminalité.
- 2. En 1981, la République Fédérale d'Allemagne a enregistré plus de 4 millions d'infractions, la France plus de 2,8 millions et l'Angleterre et le Pays de Galles plus de 2,7 millions, augmentations qui, par rapport à 1963, sont presque de l'ordre de 250%, 450% et 260% respectivement. Cette progression n'est pas uniquement due aux modifications apportées aux systèmes de déclaration des victimes, à l'amélioration des méthodes d'enregistrement de la police, aux différences dans la structure d'âge de la population, ou simplement à la croissance démographique, encore que chacun de ces éléments ait des effets importants. C'est ainsi que le taux global de délinquance pour 100 000 habitants est passé, entre 1963 et 1981, de 2 920 à 6 600 en République Fédérale d'Allemagne, de 1 350 à 5 370 en France et de 2 250 à 5 660 en Angleterre et au Pays de Galles.
- 3. Les tableaux 7.1 et la figure 7.2 montrent les tendances du taux global de criminalité pour les trois Etats. Ce taux a diminué en République Fédérale d'Allemagne en 1968 et en 1973, en France en 1976 et en Angleterre et au Pays de Galles en 1967, 1973, 1978 et 1979, mais d'une manière générale il ne cesse de progresser depuis la seconde guerre mondiale.
- 4. Certains types de délits accusent des augmentations analogues. Le vol de voitures a été pris comme exemple d'un délit contre les biens qui fait presque toujours l'objet d'une déclaration. Ce délit a augmenté de manière spectaculaire depuis la seconde guerre mondiale, à peu près dans les mêmes proportions que le nombre de véhicules.

- 5. Deuxième type de délit: les coups et blessures. Comme pour les autres chiffres de la criminalité figurant dans ce rapport, les taux ont été empruntés aux statistiques nationales (voir tableau 7.3 et figure 7.3). Le chiffre absolu des délits enregistrés a plus que doublé en République Fédérale d'Allemagne et plus que quintuplé en Angleterre et au Pays de Galles.
- 6. Pour certains délits, les taux de criminalité suivent des courbes différentes dans les trois pays. Ceci tient soit à des problèmes de comparabilité, soit à des différences réelles de tendance. La principale thèse envisagée ici est que l'accroissement des taux de criminalité enregistrés dans les Etats d'Europe occidentale depuis 1963 est lié à l'évolution de la richesse, de la tension économique et du contrôle social. Avant d'étudier cette hypothèse, il nous faut examiner la qualité des données. Les Etats présentent de grandes différences en matière de législation, de définitions et de compétences. En outre, pendant la période considérée, des modifications importantes ont été introduites dans la législation (par exemple la réforme de la législation pénale en République Fédérale d'Allemagne en 1969), de même que dans les systèmes d'enregistrement (par exemple, la réforme de la statistique policière en France en 1972).

#### 7.2. Les problèmes de la statistique policière

- 7. Trois grands problèmes se posent lorsqu'il s'agit d'interpréter la statistique policière; tout d'abord dans quelle mesure les statistiques de la criminalité établies par la police reflètent-elles le nombre réel d'infractions commises; en second lieu, quels changements ont connus au cours des ans les méthodes d'enregistrement; troisièmement, quelles sont les différences suivant les pays dans les définitions et les méthodes d'enregistrement?
- 8. Dans tous les pays, la police soit découvre elle-même les infractions, soit en est informée par les victimes ou par des tiers qui ont assisté aux faits ou en ont constaté les résultats. Or, dans de nombreux cas, les infractions ne font pas de victimes et risquent de ne pas être découvertes; ou encore, lorsqu'une victime a connaissance d'une infraction, il se peut qu'elle ne veuille pas la signaler parce que la perte matérielle est peu importante, qu'elle estime avoir déjà assez souffert ou bien qu'elle pense que la police n'enregistre peut-être pas les infractions qui lui sont signalées, considérant telle ou telle déclaration comme inexacte.

- 9. Pour toutes ces raisons, la police ne peut enregistrer qu'une partie des infractions commises. Les données tirées des déclarations des victimes donnent une idée du nombre des infractions commises qui ont été enregistrées. C'est ainsi que la British Crime Survey (1981) nous a appris que 20% seulement de l'ensemble des infractions commises en Angleterre et au Pays de Galles étaient déclarées à la police. Ce pourcentage varie selon le type d'infraction; la même enquête montre que presque tous les vols de véhicules à moteur sont enregistrés par la police en Angleterre et au Pays de Galles. En France, la situation est analogue: ainsi, le taux de déclarations est à l'heure actuelle très élevé lorsqu'il s'agit d'infraction concernant les biens ou les chèques. La raison en est que la déclaration est maintenant, dans tous les pays, pour des raisons de commodité administrative, rendue obligatoire par les compagnies d'assurances et les banques pour la plupart des cambriolages et les vols d'une certaine importance. En revanche, dans tous les pays, seule une faible proportion des infractions de violence est déclarée (25% en Angleterre et au Pays de Galles), les victimes estimant peut-être que la police manque de moyens pour y répondre.
- 10. La deuxième difficulté que pose la statistique policière est de savoir si les définitions et les méthodes d'enregistrement de tel ou tel type d'infraction ont varié dans chaque pays entre 1963 et 1981. Dans les trois pays il s'est produit, au cours de cette période, des changements de législation, d'administration et de définition, qui ont été étudiés aux chapitres 4 et 6. En outre, comme la police n'a connaissance que d'une partie des infractions commises, l'évolution de l'aptitude ou de l'empressement des victimes à les signaler joue un rôle important. Il en va de même de la multiplication des téléphones ou, comme nous l'avons dit, des conditions exigées par les compagnies d'assurances.
- 11. Autre problème posé par la statistique policière: la comparaison des données fournies par les trois pays; en Angleterre et au Pays de Galles, le commissaire principal de chacune des quarante-trois circonscriptions de la police communique les renseignements concernant les infractions commises dans son ressort au ministère de l'Intérieur, qui les classe et les publie sous différentes rubriques pénales. En 1968, une nouvelle loi sur les vols a redéfini la notion de vol et modifié le système de comptabilisation des délits, ce qui a provoqué une discontinuité dans les séries en 1980. En France, la statistique policière porte sur toutes les infractions graves déclarées ou découvertes en tous lieux par les deux forces de police, la gendarmerie (qui contrôle les régions rurales et les petites villes) et la police. Tous les cas sont signalés au parquet, qui reçoit également les déclarations faites directement par le public. Depuis 1972 on utilise

une nouvelle classification des infractions, qui sont réparties en cent sept catégories. Ne figurent pas dans cette classification les accidents de la circulation et les infractions mineures de toute sorte, de même que les infractions enregistrées par les services fiscaux et les douanes, l'inspection du travail ou le service de répression des fraudes. En 1972, on disposait de deux séries de chiffres, l'une comportant cinquante-six catégories (1963-1972) et l'autre cent sept (depuis 1972). On a pu établir une série corrigée à partir des règles de comptage utilisées depuis 1972. En République Fédérale d'Allemagne, les chiffres de la délinquance sont transmis par les services de police des onze Länder au Bundeskriminalamt et rassemblés par groupes d'infractions de manière à constituer les statistiques de la police criminelle allemande. N'y figurent ni les infractions dirigées contre l'Etat, ni les infractions non pénales, ni les infractions à la législation pénale des différents Länder. Les règles du comptage des infractions déclarées ont été modifiées en 1971. Auparavant, les infractions étaient dénombrées, soit dès qu'elles étaient signalées, soit après l'enquête policière (statistiques d'entrées). Depuis 1971, les infractions sont enregistrées une fois l'enquête policière achevée et avant la transmission du dossier au parquet ou au tribunal (statistiques de sorties).

- 12. Les statistiques policières définissent le vol comme l'appropriation malhonnête d'un bien appartenant à autrui dans l'intention de l'en priver de façon définitive. Le délit de vol de véhicules à moteur comprend aussi les délits consistant à «emprunter» un véhicule sans le consentement de son propriétaire. Depuis 1963, les chiffres des vols de véhicules à moteur dans les trois pays ont été établis à partir des plaintes pour vol ou tentative de vol (autos, deux-roues, camions). Les taux du tableau 7.2 et de la figure 7.2 se fondent sur les plaintes enregistrées.
- 13. Les coups et blessures constituent l'autre type de délit étudié dans ce rapport. En Angleterre et au pays de Galles, ces délits sont de deux types, qui figurent ensemble dans nos statistiques: les coups et blessures avec intention d'infliger une lésion corporelle grave et l'infligeant, avec ou sans armes, couramment qualifiés d'«illicites» ou d'«autres» blessures. Pour qu'il y ait blessure, il doit y avoir lésion de la peau. En République Fédérale d'Allemagne, les statistiques englobent tous les cas où les victimes ont subi, soit une agression physique, soit une lésion corporelle permanente. En France, la notion est différente. L'article 309 du Code pénal français vise les coups et blessures volontaires non qualifiés de meurtre ou les tentatives de meurtre. Aux termes de cet article, sont poursuivis les auteurs des coups et blessures ou de toute autre violence ayant entraîné pour la victime une incapacité de travail pendant plus de huit jours. Il vise aussi les coups et blessures volontaires sans intention de donner la mort mais l'ayant néanmoins occasionnée.

### 7.3. Justice pénale et réforme de la législation pénale

- 14. Le processus pénal comporte trois étapes communes aux trois pays: premièrement, l'enquête policière sur les circonstances du délit. Dans les trois pays, la police est tenue par la loi de procéder à une enquête pour toutes les infractions qui lui sont signalées (principe de la légalité). Cette disposition s'applique aussi bien aux infractions graves qu'aux autres.
- 15. L'étape suivante consiste à déterminer s'il existe des présomptions sérieuses contre le suspect. En Angleterre et au Pays de Galles, la décision de poursuivre incombe à la police (jusqu'en 1986). L'affaire est d'abord portée devant les juges non professionnels (lay magistrates). Pour la plupart des cas les moins graves, l'intéressé est jugé par la magistrates'court. Pour les cas les plus graves, les lay magistrates renvoient ou non l'affaire devant une instance supérieure (crown court). En France, le parquet décide ou non de poursuivre. S'il engage des poursuites, soit l'affaire passe directement en jugement - devant le tribunal correctionnel s'il s'agit d'une infraction grave, devant le tribunal de police s'il ne s'agit que d'une infraction mineure — soit le procureur demande une enquête. Un magistrat instructeur est désigné, qui mène l'enquête et décide de la procédure à suivre. Ou bien, l'affaire se termine par un non-lieu, ou bien, selon la gravité de l'infraction, le suspect est déféré au tribunal de police, au tribunal correctionnel, ou encore à la cour d'assises (en cas de crime). En République Fédérale d'Allemagne, c'est le procureur qui décide ou non de poursuivre. Néanmoins, il peut éviter un procès en règle par une ordonnance pénale (Strafbefehl). Celle-ci est établie par lui et signée par un juge. Si le délinquant s'y oppose, l'affaire passe en jugement.
- 16. Enfin, il y a le jugement proprement dit. Dans chacun des Etats, le juge jouit d'un pouvoir discrétionnaire. Le type et le niveau d'appréciation qu'il peut exercer varie d'un Etat à l'autre. En France et en République Fédérale d'Allemagne, la latitude laissée au juge pour prononcer les peines s'exerce dans un cadre très strict. En Angleterre et au Pays de Galles, le juge ou le *magistrate* jouissent d'un pouvoir d'appréciation très large lorsqu'ils prononcent des condamnations (dans les limites des peines maximales prévues), alors qu'en France et en République Fédérale d'Allemagne, les codes pénaux fixent les peines dans le détail.
- 17. Le Code pénal varie dans les trois pays. En Angleterre et au Pays de Galles, la *common law* (droit coutumier et jurisprudentiel) peut encore être, et est effectivement appliquée dans les procès pénaux si l'affaire semble le justifier et si la législation en vigueur ne s'y oppose pas. Les

magistrats debout et assis disposent de nombreuses possibilités et les juges sont relativement libres d'interpréter la common law. On pourrait dire de celle-ci qu'elle est la «loi faite par le juge». Néanmoins de temps à autre, les ministres et les magistrats de haut rang exhortent les tribunaux à infliger des peines plus courtes ou plus longues à tel ou tel type de délinquants. Comme chaque juge local en Angleterre et au Pays de Galles jouit d'un large pouvoir d'appréciation en matière de peines, on observe de grandes différences à travers le pays.

- 18. Le système pénal français se caractérise par sa stabilité institutionnelle; les grands principes du Code pénal de 1810 sont demeurés 
  inchangés. Depuis la seconde guerre mondiale, un certain nombre de 
  mesures (lois, décrets, circulaires) ont été prises en vue d'adapter le 
  système pénal à la société contemporaine: c'est ainsi que des «délits» 
  sont devenus des «contraventions»; un système pénal a été mis en place 
  pour la délinquance juvénile et la peine capitale abolie en 1981. Entre 
  1960 et 1980, le nombre d'affaires examinées par les parquets (c'est-àdire plaintes, dénonciations, procès-verbaux) est passé de trois à plus de 
  sept millions (80% d'entre elles ont été classées).
- 19. Le Code pénal allemand a été promulgué en 1871 et profondément révisé en 1969. Ce code révisé est entré en vigueur en 1975 à l'issue de longues refléxions. D'une part, il y a eu décriminalisation par suppression de tous les délits administratifs et contraventions. D'autre part, l'une des conséquences les plus importantes de la réforme à consisté à modifier le caractère des peines. La première loi portant réforme de la législation pénale de 1969 donne la priorité aux amendes sur l'emprisonnement pour les infractions peu ou moyennement graves. Il ne faut recourir à l'emprisonnement que très modérément. Il existe aussi des peines subsidiaires, comme la déchéance de certains droits ou fonctions (par exemple, perte de la capacité d'occuper une fonction ainsi que du droit de vote et d'éligibilité), le sursis et la probation, l'avertissement avec ajournement de la condamnation, ainsi que des possibilités de protection ou de réinsertion. En conséquence, l'emprisonnement a diminué de façon spectaculaire. Le Code pénal limite aussi les peines de moins de six mois. D'autre part, il n'est infligé d'emprisonnement de courte durée que si le tribunal le juge absolument nécessaire. L'autorité habilitée à fixer la sanction est le tribunal. Celui-ci statue en outre en matière de libération conditionnelle, de révocation des sursis, de libération des hôpitaux psychiatriques et d'autres questions analogues.
- 20. Les possibilités offertes aux tribunaux ont connu, en Angleterre et au Pays de Galles, de nombreux changements institutionnalisés par la loi et les juges ont été invités à s'inspirer des multiples précédents et exhorta-

tions d'hommes politiques ou de magistrats de haut rang. On exhorte constamment les juges, officieusement et officiellement, à ne prononcer des peines d'emprisonnement que lorsque le besoin s'en fait nettement sentir. Les principales modifications législatives ont été l'introduction, au début des années 70, des *community service orders* (condamnations à des travaux d'intérêt général); dans les années 60, l'introduction de peines de prison avec sursis qui ne sont effectivement purgées qu'après une seconde condamnation; dans les années 80, l'introduction de peines avec sursis partiel et enfin le droit pour les *magistrates'courts* de connaître des infractions qui précédemment étaient de la compétence de juridictions supérieures.

- 21. Tous les Etats d'Europe occidentale, quelle que soit l'origine de leur législation pénale, possèdent un système répressif fondé sur les amendes, mais surtout sur les peines d'emprisonnement. En Angleterre et au Pays de Galles, les jugements rendus pour les délits passibles de poursuites se composent pour environ 44% d'amendes, pour 33% de peines de prison et pour 23% d'autres décisions (probation, travail d'intérêt général, relaxe ou autres formules appropriées aux jeunes). Les amendes jouent également un grand rôle en République Fédérale d'Allemagne, où la limitation des peines d'emprisonnement de courte durée a entraîné leur augmentation. Les tribunaux infligent des amendes au lieu de peines d'emprisonnement de courte durée, même en cas d'infractions assez graves. En France aussi, les tribunaux ont souvent recours à cette forme de sanction.
- 22. Il a d'autre part paru intéressant d'inclure dans notre étude quelques statistiques concernant le système pénitentiaire. Des chiffres récents, émanant du Comité de coopération pénitentiaire du Conseil de l'Europe, font apparaître une très forte proportion de personnes en détention provisoire en France, un taux plus élevé d'incarcérations en Angleterre et au Pays de Galles et des périodes de détention plus longues en République Fédérale d'Allemagne. Comme ces statistiques n'étaient pas complètes pour l'ensemble de la période considérée, il n'a été possible d'étudier que la population purgeant une peine. Le tableau 7.4 et la figure 7.4 révèlent des diminutions importantes de la population carcérale purgeant une peine après les réformes du droit pénal. Les oscillations qu'on y observe résultent en partie de la législation pénale. En Angleterre et au Pays de Galles, les changements sont moins marqués que dans les deux autres pays et, depuis 1977, sont minimes. En République Fédérale d'Allemagne, on observe une diminution appréciable en 1970, 1971 et 1975. Après la réforme de la législation pénale en 1975, les taux ont recommencé à augmenter. En France, ceux-ci ont été influencés par la fin

ANALYSE COMPARATIVE

de la guerre d'Algérie en 1962 et par les années d'amnistie générale (1966, 1969, 1974 et 1981).

### 7.4. Tendances du contrôle social

- 23. Les tendances observées après la guerre dans les sociétés d'Europe occidentale se sont accompagnées d'une modification des institutions par lesquelles ces sociétés sont régies ou qui favorisent l'intégration et la protection sociales.
- 24. En Europe occidentale, la police joue un rôle complexe et multiple. Elle a pour première tâche de préserver la paix publique, la sécurité et la tranquillité. D'autres tâches comme la protection et la sauvegarde de la vie et des biens, la prévention et la répression de la criminalité, l'application des lois, l'arrestation des délinquants et la fourniture de toute une gamme de services publics relèvent de la fonction du maintien de l'ordre. Une proportion élevée du travail de la police dans les trois Etats consiste en activités de patrouille et de soutien. En période «normale», moins de 20% de son travail consistent à faire appliquer la loi.
- 25. L'accroissement du nombre des policiers dans les trois Etats a été constant (voir tableau 7.5 et figure 7.5). Cette évolution doit être interprétée au regard de deux autres facteurs: en premier lieu, la croissance au cours de la période considérée des effectifs d'auxiliaires qui effectuent maintenant une bonne partie des tâches qui incombaient précédemment aux policiers. En second lieu, on demande désormais à la police des tâches beaucoup plus nombreuses qu'auparavant, par exemple en insistant davantage sur la prévention de la criminalité; la police s'occupe davantage de l'éducation du public; le maintien de l'ordre public occupe une plus large place, la police s'interposant entre les opposants, manifestants ou terroristes; le développement du tourisme et des voyages a également entraîné une augmentation de ses tâches.
- 26. Les crimes politiques, la montée de la criminalité et de la violence, ainsi qu'une augmentation générale de la population, de l'activité économique et de la complexité sociale, se sont traduits par un alourdissement des tâches de la police. La période qui nous intéresse a été caractérisée par une stabilité politique générale; néanmoins, elle a été marquée par de nombreux événements importants, parfois de véritables crises, pendant lesquelles la police, élément du système de contrôle social, a dû intervenir, ainsi que par une augmentation générale de la criminalité et de la violence. Le développement du terrorisme urbain a entraîné une intensification des activités de la police et des changements de législation.

- 27. On observe également un renforcement de la centralisation dont le but est d'aider la police à faire face au terrorisme, aux troubles de l'ordre public et aux conflits du travail. En République Fédérale d'Allemagne, toutes les fonctions de la police relèvent de la compétence du Land. En Angleterre et au Pays de Galles, la Metropolitan Police (police de Londres) relève directement du ministère de l'Intérieur; d'autres forces de police, bien qu'autonomes, font l'objet d'inspections annuelles du niveau central et sont en majorité financées à ce même niveau. En France, le lent mouvement de centralisation de la police s'est achevé sous le régime de Vichy dans les années 40. Depuis 1966, une nouvelle période de renforcement des effectifs a commencé par la fusion de la «Préfecture» de police de Paris avec la Police nationale. Depuis 1944, il existe une force civile spécialement chargée du maintien de l'ordre, les CRS (Compagnies républicaines de sécurité).
- 28. Il semble qu'on assiste, dans les trois Etats, à un développement notable des activités de contrôle social; il n'existe cependant pas à cet égard de statistiques exploitables sous une forme qui permette de les présenter dans ce rapport.

### 7.5. Difficultés de comparaison

29. Il est clair que les changements apportés aux méthodes de déclaration et d'enregistrement, les nouvelles définitions du droit pénal ainsi que les modifications introduites dans la législation et les procédures de la justice pénale se sont traduits par des discontinuités dans les séries. Les complexités du droit pénal sont considérables dans chaque Etat. La structure des méthodes d'enregistrement et les définitions juridiques s'imbriquent dans la logique interne du droit. Les deux éléments ont évolué historiquement, socialement et politiquement. Les méthodes d'enregistrement et l'évolution de la population carcérale sont plus directement liées aux changements intervenus dans l'administration de la justice pénale. Il s'ensuit que la comparaison des taux, des définitions, etc., au regard du droit pénal de chaque Etat est difficile, mais pas impossible.

### 7.6. Croissance et récession

30. Après la seconde guerre mondiale, l'avènement d'un système d'économie de marché pour les biens et la main-d'œuvre a été un aspect économique important en Angleterre et au Pays de Galles comme en République Fédérale d'Allemagne. Les deux Etats ont adopté par nécessité un système libéral. Or, un fait important qui distingue la France de l'Angleterre et du Pays de Galles et de la République Fédérale d'Alle-

ANALYSE COMPARATIVE

magne a été la planification déclarée de l'économie française. Le nouveau Service du plan, confié à J. Monnet, a élaboré un plan systématique et coordonné de reconstruction et défini les priorités des tâches à venir. En France, l'intervention économique se caractérise par une participation directe à la propriété de sociétés industrielles, allant de la nationalisation complète à la détention d'intérêts financiers très limités. Depuis la reprise économique de l'immédiat après-guerre, la politique économique a souvent dû faire face au déséquilibre de la balance des paiements, au déficit budgétaire ou à la flambée des prix. Par la suite, des mesures de stabilisation se sont imposées: contrôle des prix, rigueur budgétaire, dévaluation, compression de l'expansion monétaire et renforcement de la fiscalité. Depuis 1973, récession et inflation sont allées de pair et il a fallu parfois intervenir pour stabiliser, voire relancer, l'économie.

- 31. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre, les houillières, les chemins de fer, les aciéries, l'aviation civile, les télécommunications, le gaz, l'électricité et les transports routiers sont devenus après la guerre la propriété de l'Etat mais ne le sont pas tous restés. Le principe de la politique économique semblait être la conviction qu'il fallait relancer l'investissement pour obtenir une croissance économique plus rapide. En Grande-Bretagne, différents gouvernements ont promulgué des lois visant les monopoles, les fusions et les pratiques économiques restrictives. La monopolisation n'a jamais été aussi poussée en France qu'en Grande-Bretagne ou en République fédérale. C'est la raison pour laquelle il existe dans ces deux derniers pays des organismes chargés de lutter contre les monopoles.
- 32. L'économie sociale de marché en République fédérale repose sur le principe qu'il faut largement s'en remettre aux forces du marché, avec un minimum d'intervention de l'Etat. L'interventionnisme, avec ses formes récentes d'orientation du développement économique, était rare à l'époque de la reconstruction.
- 33. Le passage en République fédérale d'une politique économique orientée vers la demande dans les années 60 à une politique davantage axée sur l'offre dans les années 70 ne fait que refléter l'instabilité nationale et internationale, les conditions de l'offre redevenant le facteur le plus important de la concurrence internationale. A partir de 1963, l'objectif d'une économie de libre concurrence s'est effondré. Dès le milieu des années 60, l'interventionnisme keynésien a été à nouveau plus largement accepté et pratiqué par le gouvernement. Après la récession de 1966/1967, celui-ci a planifié et orienté l'économie allemande.
- 34. Le produit national brut par habitant a servi d'indicateur de la croissance économique et du bien-être. Les chiffres du tableau 7.6 et de

la figure 7.6, établis en prix courants, sont donc toujours positifs. Il va de soi qu'ils reflètent surtout l'inflation ainsi que l'amélioration du niveau de vie au cours de la période. Cette croissance est due à une augmentation de l'ensemble de la population active et de la population en général. Pendant les années 50 et au début des années 60, la croissance s'est surtout traduite par l'élévation du niveau de vie, avec peu d'inflation monétaire. Au milieu des années 60, et en particulier dans la seconde moitié des années 70, la tendance s'est inversée, l'inflation a été forte et l'élévation du niveau de vie a été plus faible, voire nulle.

- 35. Le taux de chômage a également servi d'indicateur économique. Les crises qui ont marqué le premier semestre de 1967 ont conduit à une réévaluation radicale du problème du chômage en République Fédérale d'Allemagne (voir tableau 7.7 et figure 7.7). La lente reprise économique a entraîné, au début des années 70, une réduction du nombre des emplois en partie imputable à une diminution des postes de travail du fait de la mécanisation. En Angleterre et au Pays de Galles, les taux de chômage pour cette période sont très cycliques, les augmentations étant souvent suivies de diminutions comparables. En France, le chômage s'est brusquement aggravé à partir de 1974.
- 36. Il est possible que la récession des années 1974 à 1976, ansi que les taux relativement faibles de croissance économique et le chômage élevé aient fait prendre davantage conscience dans chaque pays de la situation tragique de certaines catégories sociales. La question peut être posée. Qu'adviendra-t-il des taux de criminalité dans une économie en crise?

# 7.7. Relation entre la croissance, la tension économique, le contrôle social et la criminalité

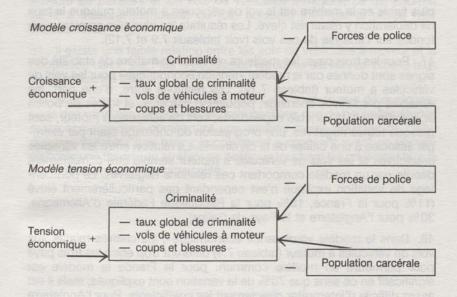
- 37. La principale hypothèse sur laquelle repose le présent rapport est que l'augmentation, dans les trois pays, des taux de criminalité déclarée est liée aux changements intervenus dans la croissance économique, la tension «économique» et le contrôle social.
- 38. La théorie de l'anomie (Durkheim, 1951) part essentiellement de l'hypothèse que, pendant les périodes de récession et/ou d'instabilité politique, les mécanismes de contrainte sociale se détraquent et les taux de criminalité augmentent. En période de crise économique, l'équilibre entre les besoins et la satisfaction est rompu, quantité de gens ne pouvant plus gagner leur vie ou ne retrouvant pas leur niveau de salaire antérieur. Pour Durkheim, il y a également déséquilibre entre les besoins percus et la satisfaction en période d'essor économique, lorsque la

ANALYSE COMPARATIVE

puissance et la richesse augmentent brusquement. L'élément clé de son analyse du suicide est l'équilibre entre les besoins perçus et la satisfaction. Tout ce qui bouleverse cet équilibre provoque la confusion, la souffrance et un comportement déviant.

- 39. Si l'économie fléchit et que le taux de chômage augmente, nous devrions, selon la théorie de l'*anomie*, assister à une aggravation de la criminalité, certains individus s'efforçant de rétablir l'équilibre entre les besoins et la satisfaction. Nous nous attendrions donc à une relation positive entre le chômage et les trois taux de criminalité.
- 40. Les taux de criminalité devraient aussi être influencés par l'évolution positive de l'économie. Ils devraient augmenter en cas de modification brutale des taux de croissance économique. Ils sont au plus bas pendant les périodes où les changements économiques sont très faibles. Nous appellerons le modèle où le chômage est la variable prédictive, le «modèle tension économique», et l'autre, où le PNB par habitant est la variable prédictive, le «modèle croissance économique».
- 41. Une autre variable qui perturbe notoirement les analyses est le contrôle social. Celui-ci joue un rôle important dans une économie en déclin. D'une part, le système de justice pénale devrait anticiper une augmentation de la délinquance et un accroissement des activités destinées à y faire échec. D'autre part, on exige avec force du système de justice pénale qu'il enraye la criminalité, les gens redoutant de perdre leurs biens ou d'être les victimes d'actes de violence. Les deux situations suscitent des réactions dans le système de justice pénale, et ces réactions peuvent avoir des effets cumulatifs sur les méthodes d'enregistrement de la police et sur la dimension des populations carcérales.
- 42. Une augmentation de la proportion des chômeurs dans les groupes qui ont affaire à la justice peut donc se traduire par une augmentation du nombre des arrestations et des ordonnances de détention préventive, les chômeurs risquant dayantage d'être arrêtés.
- 43. Nous ne saurions vérifier cette hypothèse dans le détail, car la faible quantité de chiffres disponibles ne nous permet pas d'élaborer des modèles complexes à plusieurs étages. Si nous retenons l'argument selon lequel le châtiment dissuade les délinquants potentiels, il est possible d'inclure cette relation dans le modèle. Notre hypothèse est que l'augmentation de la population carcérale et l'intensification du contrôle social ont pour effet de réduire les risques de délits. Nous nous attendons donc à une relation négative entre la population carcérale, le contrôle social et différents indicateurs de la criminalité.

44. En résumé, en nous aidant à la fois des résultats de recherches antérieures sur l'analyse du taux de criminalité et des preuves tirées des corrélations, nous vérifions les deux modèles suivants:



## 7.8. Interprétation des résultats

45. Les tableaux 7.8 à 7.13 donnent les résultats des calculs que nous avons effectués pour examiner la validité des deux modèles présentés cidessus. On relève de nombreuses contradictions entre nos résultats et ceux que l'on attendrait des deux modèles. Le pourcentage de variation expliqué par nos modèles («R au carré») s'échelonne entre près de 70% (modèle croissance économique pour les vols de véhicules à moteur — France; tableau 7.9), ce qui est un résultat raisonnable, et 3% (modèle croissance économique pour les coups et blessures — Angleterre et Pays de Galles; tableau 7.10), chiffre peu différent de zéro, qui pourrait facilement être le résultat du hasard. Il n'existe manifestement pas de modèle explicatif général qui soit corroboré par les données que nous avons examinées. Les résultats, et en particulier les contradictions dans les signes, nous incitent à la prudence quant à la validité des modèles «croissance économique» et «tension économique». Ces contradictions

de signes se produisent lorsque le modèle prédirait un signe négatif alors que les résultats donnent un signe positif. Elles font apparaître la nécessité d'une analyse distincte pour chaque pays.

- 46. L'examen des statistiques de la criminalité montre que l'indicateur le plus fiable en la matière est le vol de véhicules à moteur puisque le taux de déclaration y relatif est élevé. Les résultats les plus sûrs seraient ceux fondés sur l'analyse de ces vols (voir tableaux 7.9 et 7.12).
- 47. Pour les trois pays, les meilleurs résultats en matière de stabilité des signes sont donnés par le modèle «tension économique» pour les vols de véhicules à moteur (tableau 7.12). Les relations entre, d'une part, les variables prédictives chômage, population carcérale et forces de police et, d'autre part, la variable dépendante, vols de véhicules à moteur, sont presque toutes négatives, une progression du chômage étant par exemple associée à une baisse de la criminalité. La relation entre les variables prédictives et les vols de véhicules à moteur semble être correctement décrite par un modèle comportant ces relations négatives. Le pourcentage de variation expliqué n'est cependant pas particulièrement élevé (11% pour la France, 18% pour la République Fédérale d'Allemagne, 30% pour l'Angleterre et le Pays de Galles).
- 48. Dans le modèle «croissance économique», les chiffres relatifs aux vols de véhicules à moteur (tableau 7.9) diffèrent trop entre les trois pays pour permettre un modèle commun: pour la France le modèle est significatif en ce sens que 70 % de la variation sont expliqués, mais il est assez difficile d'interpréter directement les coefficients. Pour l'Angleterre et le Pays de Galles comme pour la République Fédérale d'Allemagne, le pourcentage de variation expliqué (29 et 17 %) n'est pas particulièrement élevé.
- 49. En observant les relations dans les deux modèles (tableaux 7.9 et 7.12), nous pourrions élaborer une théorie à partir de quelques résultats intéressants: il n'y a pas, dans les trois pays, de relation significative entre l'augmentation des vols de véhicules à moteur et le chômage; en Angleterre et au Pays de Galles comme en République fédérale, il existe une corrélation positive entre le PNB par habitant et les vols de véhicules à moteur, alors qu'elle est négative en France. Cela signifie-t-il qu'un certain facteur, à l'œuvre dans les deux premiers pays, serait absent du troisième? On observe souvent une corrélation positive entre la richesse économique et la criminalité et les criminologues formulent l'hypothèse que les taux de criminalité seraient davantage induits par la prospérité que par la pauvreté. Or, la corrélation négative montre que la dégradation de la situation économique s'accompagne d'une augmentation des taux de criminalité: plus la situation économique est bonne, moins il y a

d'infractions. Cette corrélation négative constitue la thèse classique de la criminalité due à la crise économique.

- 50. Dans chaque pays, on observe une corrélation négative entre le nombre de policiers et les vols de véhicules à moteur, ce qui pourrait servir à mesurer l'efficacité du rôle préventif joué par la police (voir tableau 7.12).
- 51. Il existe une faible relation entre les vols de véhicules à moteur et la population carcérale. Plus la population carcérale est élevée, plus le taux de délinquance est bas.
- 52. Nous n'avons pu tenir compte dans cette analyse que de quelquesunes des variables prédictives, et nous pensons que de nouvelles études macrosociologiques comportant une analyse moins poussée de l'effet d'autres variables (par exemple politiques) s'imposent avant de pouvoir élaborer une théorie ou arrêter une politique touchant les relations entre la crise économique et la criminalité.

#### CHAPITRE 8

## RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

### Introduction

- 1. Les chapitres qui précèdent ont exposé les travaux accomplis en 1983 et 1984 par le Comité restreint d'experts sur la crise économique et la criminalité. En conséquence, le présent rapport est soumis au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) conformément au mandat du Comité restreint (voir le paragraphe 1.2 de l'introduction au présent rapport).
- 2. Pour mener à bien leur tâche, les membres du comité restreint ont dû faire appel, dans leurs pays respectifs, au concours d'autres personnes qu'ils tiennent à remercier ici. Le comité a également tiré parti de nombreuses publications émanant souvent de chercheurs qui lui étaient personnellement inconnus; qu'ils en soient remerciés et qu'ils veuillent bien excuser le comité restreint s'il lui est arrivé, à un titre ou à un autre, de ne pas interpréter correctement leurs travaux.
- Pour sa part, le comité restreint s'est efforcé de rassembler autant que le permettait le cadre limité d'un rapport final au CDPC, une documentation détaillée à laquelle peuvent se référer les chercheurs œuvrant dans ce domaine.

### Résumé

- 4. Le mandat était en gros le suivant: décrire la situation à partir des statistiques; interpréter les résultats et les modèles provenant de l'analyse de ces statistiques; commenter les implications possibles pour la politique.
- 5. Le comité restreint a abordé son travail avec enthousiasme, mais avec quelque appréhension, car on sait qu'il est très difficile d'obtenir une certaine cohérence dans des études multinationales de ce genre. Il est néanmoins heureux d'indiquer qu'il a relevé d'assez nombreux points communs dans les résultats provenant des trois pays: France, République Fédérale d'Allemagne et Angleterre et Pays de Galles. Ces trois pays

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

ayant des systèmes différents, qu'il s'agisse de justice pénale, de tel ou tel aspect du gouvernement ou des taux de croissance économique de l'après-guerre, etc., il est raisonnable de penser que les résultats obtenus par le comité restreint pourront être extrapolés à d'autres pays d'Europe.

- 6. Les principales difficultés ont été les suivantes:
- i. pour chaque pays, diverses modifications apportées à la législation, à l'administration ou aux définitions statistiques, ont considérablement réduit les séries statistiques communes pour de longues périodes;
- ii. pour chaque pays, de nombreuses relations et corrélations statistiques ont été mises en évidence. Toutefois ce fait n'implique pas nécessairement, et souvent n'implique effectivement pas, de relation accidentelle entre les variables:
- iii. les différences en matière d'administration et de code pénal dans les trois pays ont fait qu'il a été difficile de comparer les résultats sans formuler de sérieuses réserves qui affaiblissent cette comparaison.
- 7. Le comité restreint a néanmoins abouti à certaines conclusions. Les descriptions statistiques des systèmes économiques et un examen des systèmes de justice pénale des trois pays, ainsi que l'interprétation des statistiques et de leurs implications pour la politique font l'objet des chapitres 4, 5 et 6 du présent ouvrage, consacrés aux différents pays. Une analyse comparative fait l'objet du chapitre 7, dont les principales conclusions sont les suivantes:
- i. il est impossible d'avoir une image nette au macroniveau. En d'autres termes, l'analyse n'a pu mettre en évidence une relation de modèle univoque entre l'ensemble des mesures statistiques globales de la situation économique et la criminalité ou le système de justice pénale. Les résultats obtenus révèlent de grandes contradictions dans les signes et dans les coefficients et très peu de coefficients sont assez précis pour qu'on puisse en tirer des conclusions définitives. En outre, l'interprétation des résultats doit se faire avec le plus grand soin, une corrélation même élevée n'impliquant pas une causalité;
- ii. il n'y a pas confirmation d'une corrélation entre le chômage et la criminalité enregistrée;
- iii. en revanche, la corrélation entre l'évolution des revenus, de la répartition des richesses et de l'emploi d'une part, et celle de la criminalité d'autre part, est très frappante. En Angleterre et au Pays de Galles, comme en République Fédérale d'Allemagne, on note que la recrudescence de la criminalité est liée aux progrès de la société d'abondance;

- iv. en France, on observe une corrélation négative entre la criminalité dirigée contre les biens (vols de véhicules à moteur) et la croissance (produit national brut);
- v. on relève dans le même pays une corrélation positive entre le renforcement de la police et l'augmentation de la criminalité alors qu'elle est négative en Angleterre et au Pays de Galles et en République Fédérale d'Allemagne;
- vi. l'analyse de la relation entre la population carcérale et la criminalité dans les trois pays autorise certains rapprochements que l'on pourrait interpréter comme renforçant la thèse d'un effet dissuasif modéré;
- vii. il est possible qu'il y ait une relation entre les variantes économiques et la criminalité et le système de justice pénale, à un microniveau (c'est-à-dire celui de l'individu). Le comité restreint n'est pas compétent dans ce domaine, mais l'étude des travaux effectués par d'autres résumés au chapitre 2 du présent ouvrage nous apprend que des chercheurs ont découvert des relations assez nettes par exemple entre le chômage et la détention des jeunes au titre de la *youth custody* au niveau individuel. Ces résultats varient cependant beaucoup et il n'est pas possible d'en tirer des conclusions définitives.
- 8. Le comité restreint tire de ses travaux les conclusions qui suivent et souhaiterait que le CDPC les étudie lorsqu'il décidera des futurs programmes de travail:
- i. il est peu probable que l'étude de la relation entre la crise économique et la criminalité au macroniveau donne des résultats dont les gouvernements puissent tirer parti, à moins:
- de réexaminer les hypothèses établissant un lien entre les modifications de la tendance économique et la criminalité ou le contrôle social, et de tester différents modèles,
- de recourir à d'autres indicateurs pour lesquels on ne dispose pas encore de données (par exemple indicateurs de la participation politique, mesure des notions d'inégalité, changements dans le processus de la justice pénale, attitude du public et des professionnels),
- d'utiliser des techniques différentes. A partir des données existantes, il semble inutilement compliqué de recourir à des techniques statistiques comme l'analyse par régression. Le problème est de savoir comment effectuer une analyse empirique comparative et quelles autres mesures il convient de prendre pour aboutir à des conclusions plus valables. Une autre solution utile pourrait être l'analyse des variations concomitantes de Henry et Short (1954);

- ii. en revanche, de nouvelles études de la relation entre la crise économique et la criminalité au microniveau (c'est-à-dire au niveau individuel) pourraient donner des résultats utiles.
- 9. Le comité restreint formule également les suggestions suivantes:
- i. son rapport final devrait, une fois accepté par le CDPC, être publié afin de pouvoir être accessible, pour référence, aux spécialistes travaillant dans ce domaine;
- ii. les résultats devraient être présentés à un séminaire auquel les criminologues d'autres pays du Conseil de l'Europe seraient encouragés à participer et à communiquer les conclusions de leurs propres travaux;
- iii. le principal objectif du séminaire consisterait à promouvoir de nouvelles recherches sur les études au macroniveau réalisées à l'aide d'autres données et d'autres techniques;
- iv. une grande part des travaux statistiques ont été effectués par le comité restreint. La mise à jour des résultats des travaux du comité risque de ne présenter qu'un modeste intérêt. Toutefois, le coût de cette opération étant minime, il est recommandé d'actualiser les résultats à intervalles réguliers, par exemple tous les cinq ans. Cette tâche pourrait être entreprise par le secrétariat du CDPC ou par le groupe d'experts reconduit.

### ANNEXE I

### 1. Angleterre et Pays de Galles

Tableau 4.1

Indicateurs économiques — Angleterre et Pays de Galles
Produit national brut par tête d'habitant (en livres sterling) prix courants

Années	Nombre	Variations en pourcentage
1951	254	1981
1952	276	8.7
1953	294	6,5
1954	313	6,5
1955	330	5,4
1956	354	7,3
1957	377	6,5
1958	392	4,0
1959	407	3,8
1960	436	3,0
		7,1
1961	462	6,0
1962	480	3,9
1963	507	5,6
1964	544	7,3
1965	579	6,4
1966	606	4,7
1967	636	5,0
1968	669	5,2
1969	698	4,3
1970	794	14,0
1971	899	12,9
1972	1 002	11,5
1973	1 173	17,1
1974	1 360	15,9
1975	1 704	25,3
1976	2 021	18,6
1977	2 274	12,5
1978	2 613	14,9
1979	2 994	
1980	3 458	14,6
		15,5
1981	3 762	8,8
1982	4 151	10,3
1983	4 400¹	6,0

<sup>1.</sup> Chiffre provisoire.

Source: UK Annual Abstract of Statistics.

Tableau 4.2 Indicateurs économiques — Angleterre et Pays de Galles Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans de sexe masculin (pour 100 000 habitants)

Années	Nombre	Variations en pourcentage
1950	1 330	Angel Angel
1951	990	-25,6
1952	1 390	40,4
1953	1 330	-4,3
1954	1 120	-15,8
1955	890	-20,5
1956	1 020	14,6
1957	1 310	28,4
1958	1 940	48,1
1959	2 060	6,2
1960	1 550	-24,8
1900	1 500	
1961	1 480	-4,5
1962	2 000	35,1
1963	2 530	26,5
1964	1 640	-35,2
1965	1 430	-12,8
1966	1 630	14,0
1967	2 590	58,9
1968	2 730	5,4
1969	2 740	0,4
1970	2 830	3,3
1970	2 000	100
1971	3 650	29,0
1972	4 010	9,9
1973	2 820	-29,7
1974	2 840	0,7
1975	4 260	50,0
1976	5 600	31,5
1977	5 810	3,8
1978	5 600	-3,6
1979	5 150	-8,0
1980	6 570	27,6
1300		0.00
1981	9 900	50,7
1982	11 450	15,7
1983¹	11 500	0,4

Chiffre provisoire.
 Source: UK Annual Abstract of Statistics.

Tableau 4.3 Indicateurs économiques — Angleterre et Pays de Galles Indice de la valeur nette de la production industrielle (1954 = 100,0)

Années	Indice	Variations en pourcentage
1950	88,3	
1951	91.3	3,4
1952	89,2	-2,4
1953	94,3	5,7
1954	100,0	6,3
1955	105,1	5,1
1956	105,6	0,5
1957	107,4	1,7
1958	106,2	-1,1
1959	111,6	5,0
1960	119,4	7,0
1961	121,0	1,3
1962	122,1	0,9
1963	126,3	3,4
1964	136,8	8,3
1965	141,1	3,1
1966	143,0	1,3
1967	143,9	0,6
1968	151,3	5,1
1969	155,2	2,6
1970	156,7	1 0501
1971	157,7	1,0
1972	161,2	2,2
1973	173,1	7,4
1974	166,3	-3,9
1975	158,2	-4,9
1976	161,5	2,1
1977	167,9	4,0
1978	174,5	3,9
1979	178,9	2,5
1980	167,5	-6,4
1981	166,5	-0,6
1982	172,2	3,4
19831	192,6	11,8

Chiffre provisoire.

Source: UK Annual Abstract of Statistics.

Tableau 4.4

Indicateurs économiques — Angleterre et Pays de Galles

Quote-part salariale (Lohnquote) modifiée — Année de référence: 1960

Années	Quote-part salariale	Variations en pourcentage
1950		0804
1951		1891
1952	65,94	94
1953	65,08	-1,3
1954	65,85	1,2
1955	67,11	1,9
1956	67,70	0.9
1957	67.51	-0,3
1958	67,29	-0,3
1959	67,09	-0,3
1960	67,82	1,1
1961	68,60	1,2
1962	69,44	1,2
1963	68,60	-1,2
1964	68,61	0,0
1965	69,40	1,2
1966	70,16	1,1
1967	69,23	-1,3
1968	68,46	-1,1
1969	69,20	1.1
1970	70,50	1,1
1370	70,50	1,9
1971	67,89	-3,7
1972	68,66	1,1
1973	68,33	-0,5
1974	70,43	3,1
1975	72,81	3,4
1976	69,97	-3.9
1977	68,01	
1978	67,70	-2,8
1979		-0,5
200000000000000000000000000000000000000	69,08	2,0
1980	70,46	2,0
1981	70.27	-0,3
1982	67,80	-3,5

Source: OCDE: comptes nationaux 1952-1981; statistiques de la population active 1950-1981.

Tableau 4.5

Indicateurs de la criminalité — Angleterre et Pays de Galles

Total des infractions enregistrées par la police

Années	Chiffres absolus (en milliers)	Nombre pour 100 000 habitants	Variations en pourcentage
1950	479.4	1 094	980
1951	549,7	1 255	14,7
1952	536.2	1 220	-2,8
1953	495,3	1 123	-8,0
1954	456,1	1 030	-8,3
1955	462,3	1 040	1,0
1956	508,1	1 138	9.4
1957	578,7	1 283	12,7
1958	668,8	1 477	15,1
1959	722,5	1 586	7,4
1960	800,3	1 742	9,8
	000,0	1742	3,0
1961	870,9	1 878	7,8
1962	965,7	2 064	9,9
1963	1 060,1	2 254	9,2
1964	1 171,2	2 463	9,3
1965	1 243,5	2 598	5,5
1966	1 315,7	2 732	5,2
1967	1 316.8	2717	-0,5
1968	1 407,8	2 892	6,4
1969	1 498,7	3 087	6,7
1970	1 568,4	3 221	4,3
1971	1 665,7	3 409	5,8
1972	1 690,2	3 448	1,1
1973	1 657,7	3 373	-2.2
1974	1 963,4	3 994	18,4
1975	2 105,6	4 283	7,2
1976	2 135,7	4 346	1,5
1977	2 463.0	5 014	15,4
1978	2 395,8	4 878	-2.7
1979	2 376,7	4 833	-0,9
1980	2 520,6	5 119	5,9
1981	2 794,8	5 661	10,6
1982	3 088,3	6 226	10,0
1983	3 070,9	6 191	-0.6

Source: Criminal Statistics, England and Wales.

Tableau 4.6 Indicateurs de la criminalité — Angleterre et Pays de Galles

Années	Chiffres absolus	Nombre pour 100 000 habitants	Variations en pourcentage
1950	18 300	41,8	
1951	23 500	53,7	28,4
1952	21 600	49,1	-8,6
1953	20 800	47,2	-3,9
1954	20 500	46,3	-1,9
1955	23 800	53,5	15,6
1956	29 500	66,1	23,6
1957	35 100	77,8	17,7
1958	46 300	102,3	31,5
1959	54 100	118,8	16,1
1960	67 600	147,1	23,8
1961	68 800	148,4	0,9
1962	73 700	157,5	6,1
1963	88 400	188,0	19,4
1964	107 000	225,0	19,7
1965	117 000	244,4	8,6
1966	125 000	259,6	6,2
1967	117 000	241,4	-7.0
1968¹	128 000	263,1	9,0
1969	137 565	284,3	8,1
1970	147 632	304,0	6,9
1971	167 562	343,8	13,1
1972	184 158	375,4	9,2
1973	195 518	398,7	6,2
1974	251 382	510,6	28,1
1975	264 896	539,0	5,6
1976	264 537	539,0	0,0
1977	310 294	631,1	17,0
1978	316 948	645,4	2,3
1979¹	309 245	631,1	-2,3
1980	324 354	658,0	4,4
1981	332 590	674,7	2,5
1982	351 230	707,6	4,9
1983	325 699	657,2	-7,1

Rupture de la série.
Source: Criminal Statistics, England and Wales.

Tableau 4.7 Indicateurs de la criminalité — Angleterre et Pays de Galles Blessures enregistrées par la police

Années	Chiffres absolus	Nombre pour 100 000 habitants	Variations en pourcentage
1950	5 177	11,8	0201
1951	5 523	12,6	6,8
1952	5 900	13,4	6,3
1953	6 092	13,8	3,0
1954	6 473	14,6	5,8
1955	6 926	15,6	6.8
1956	8 266	18,5	18,6
1957	9 589	21,3	15,1
1958	10 739	23,7	11,3
1959	12 505	27.5	16,0
1960	14 140	30,8	12,0
1961	15 885	34,3	11,4
1962	16 103	34,4	0.3
1963	18 279	38,9	13,1
1964	21 350	44,9	15.4
1965	23 365	48,8	8,7
1966	24 479	50,8	4,1
1967	26 681	55,1	8,5
1968	29 690	61.0	10,7
1969	35 362	72.8	19,3
1970	38 735	79,3	8,9
1971	44 614	91,3	15,1
1972	49 599	101,2	10,8
1973	58 436	118,9	17,5
1974	60 740	123,6	4,0
1975	67 919	138,2	11,8
1976	75 332	153,3	10,9
1977	79 826	162,5	6,0
1978	85 028	173,1	6,5
1979	92 802	188,7	9,0
1980	95 044	193,0	2,3
1981	98 021	198,6	2,9
1982	106 279	214,3	7,9
1983	108 881	219,5	2,4

Source: Criminal Statistics, England and Wales.

Tableau 4.8

Indicateurs de la criminalité — Angleterre et Pays de Galles

Cambriolages dans les maisons d'habitation enregistrés par la police

Années	Chiffres absolus	Nombre pour 100 000 habitants	Variations en pourcentage
1969	181 489	373.8	100091
1970	190 597	391,4	4,7
1971	204 317	418,2	6,8
1972	201 678	411,4	-1,6
1973	178 174	362,4	-12,0
1974	213 819	435,0	20.0
1975	237 353	482,8	11,0
1976	230 236	468,5	-3,0
1977	262 131	533,6	13,9
1978	256 759	522,8	-2,0
1979	252 288	513,0	-1,9
1980	294 375	597,8	16,5
1981	349 011	707,1	18,3
1982	406 398	819,3	15,9
1983	431 031	869,0	6,1

Sources: Criminal Statistics, England and Wales (en particulier édition 1982, Cmnd. 9048, p. 28–31, 36–37 pour une étude des infractions commises); Home Office Statistical Bulletin 11/82, «Unrecorded offences of burglary and theft in a dwelling in England and Wales, estimates from the General Household Survey»; British Crime Survey, Home Office Research Study, no 76, Home Office, 1983.

Tableau 4.9
Indicateurs de la criminalité — Angleterre et Pays de Galles
Vols qualifiés, enregistrés par la police

Années	Chiffres absolus	Nombre pour 100 000 habitants	Variations en pourcentage
1950	1 021	2,32	1901
1951	800	1,83	-21,1
1952	1 002	2,28	24,6
1953	980	2,22	-2.6
1954	812	1,83	-17,6
1955	823	1,85	-1,1
1956	965	2,16	18,0
1957	1 194	2,65	22,7
1958	1 692	3,73	40,8
1959	1 900	4,18	12,1
1960	2 014	4,39	5,0
1961	2 349	5,07	15,5
1962	2 517	5,38	6,1
1963	2 483	5,28	-1,9
1964	3 066	6,45	22,2
1965	3 736	7,80	20,9
1966	4 474	9,28	19,0
1967	4 564	9,43	1,6
1968	4 815	9,89	4,9
1969	6 041	12,44	25,8
1970	6 273	12,84	3,2
1971	7 465	15,28	19,0
1972	8 926	18,21	19,2
1973	7 338	14,93	-18,0
1974	8 666	17,63	18,1
1975	11 311	23,02	30,6
1976	11 611	23,63	2,6
1977	13 730	27,95	18,3
1978	13 150	26,77	-4,2
1979	12 482	25,38	-5,2
1980	15 006	30,47	20,1
1981	20 282	41,09	34,9
1982	22 837	46,05	12,1
1983	22 119	44,59	-3,2

Source: Criminal Statistics, England and Wales.

Tableau 4.10
Indicateurs de contrôle social — Angleterre et Pays de Galles
Détenus condamnés

Années	Chiffres absolus	Nombre pour 100 000 habitants	Variations en pourcentage
1961	26 290	56,7	0381
1962	28 227	60,3	6,3
1963	28 001	59,5	1,3
1964	26 871	56,5	-5,0
1965	27 359	57,2	1,2
1966	29 503	61,3	7,2
1967	31 445	64,9	5,9
1968	28 791	59,2	-8,8
1969	30 254	62,3	5,2
1970	33 874	69,6	11,7
1971	34 576	70,8	1,7
1972	33 134	67.6	-4,5
1973	31 665	64.4	-4,7
1974	31 396	63.9	-0,8
1975	33 733	68.6	7,4
1976	35 838	72,9	6,3
1977	35 544	72,4	-0.7
1978	35 561	72,4	0,0
1979	35 591	72,4	0,0
1980	35 981	73,1	1,0
1981	36 022	73,0	-0.1
1982	35 928	72,4	-0,8
1983	35 811	72.2	-0,3

Source: Prison Statistics, England and Wales.

Tableau 4.11

Indicateurs de contrôle social — Angleterre et Pays de Galles

Nombre de policiers

Années	Chiffres absolus	Nombre pour 100 000 habitants	Variations en pourcentage
1950	62 561	142,8	The same of
1951	63 116	144,1	0,9
1952	65 686	149,4	3,7
1953	65 881	149,3	-0,1
1954	65 996	149,0	-0,2
1955	65 776	147,9	-0,7
1956	68 223	152,8	3,3
1957	69 936	155,1	1,5
1958	71 300	157,5	1,5
1959	72 494	159,1	1,0
1960	72 204	157,1	-1,3
1961	75 161	160,6	2,2
1962	77 711	165,2	2,9
1963	79 576	169,2	2,4
1964	80 482	169,2	0,0
1965	83 296	174,0	2,8
1966	85 660	177,9	2,2
1967	89 667	185,0	4,0
1968	89 881	184,6	-0,2
1969	90 877	187,1	1,4
1970	92 876	190,7	1,9
1971	95 641	195,7	2,6
1972	98 408	200,8	2,6
1973	99 211	201,8	0,5
1974	100 774	205,0	1,6
1975	105 696	215,0	4,9
1976	108 039	219,9	2,3
1977	106 724	217,3	-1,2
1978	107 611	219,1	0,8
1979	111 754	227,2	3,7
1980	115 918	235,4	3,6
1981	118 081	239,2	1,6
1982	119 552	241,0	0,8
1983	119 468	240,8	-0,1

Tableau 4.12 Indicateurs de contrôle social — Angleterre et Pays de Galles Auxiliaires de l'appareil judiciaire

Années	Civils dans la police	Contractuels	Personnel pénitentiaire	Civils dans les prisons
1969	24 440	4 470	11 440	4 320
1970	26 060	5 040	11 890	4 700
1971	28 060	5 840	12 750	5 070
1972	39 320	6 350	13 680	5 190
1973	30 050	6 230	13 440	5 320
1974	32 970	5 940	14 260	5 440
1975	34 950	6 190	15 370	5 810
1976	34 550	5 870	15 590	5 730
1977	34 120	5 090	16 030	5 960
1978	35 040	4 680	16 240	6 040
1979	35 760	4 280	16 400	6 150
1980	37 720	4 296		
1981	37 540	4 460		

Tableau 4.13 Série de données — Variations en pourcentage des taux pour 100 000 habitants

CASE	NOTOFF	MOTVEH	WOUND	GNP	UNEMP	POLSTR	PRIPOR
1	-2,80	-8,60	6,30	8,70	40,40	3,70	M1
2	-8.00	-3,90	3,00	6,50	-4,30	-0,10	M1
3	-8,30	-1,90	5,80	6,50	-15,80	-0,20	M1
4	1,00	15,60	6,80	5,40	-20,50	-0,70	M1
	9,40	23,60	18,60	7,30	14,60	3,30	M1
5	12,70	17,70	15,10	6,50	28,40	1,50	M1
7	15,10	31,50	11,30	4,00	48,10	1,50	M1
8	7,40	16,10	16,00	3,80	6,20	1,00	M1
9	9,80	23,80	12,00	7,10	-24,80	-1,30	M1
10	7,80	0,90	11,40	6,00	-4,50	2,20	M1
11	9,90	6,10	0,30	3,90	36,10	2,90	6,30
12	9,20	19,40	13,10	5,60	26,50	2,40	1,30
13	9,30	19,70	15,40	7,30	-35,20	0,00	-5,00
14	5,50	8,60	8,70	6,40	-12,80	2,80	1,20
15	5,20	6,20	4,10	4,70	14,00	2,20	7,20
16	-0,50	-7,00	8,50	5,00	58,90	4,00	5,90
17	6,40	9,00	10,70	5,20	5,40	-0,20	-8,80
18	6,70	8,10	19,30	4,30	0,40	1,40	5,20
19	4,30	6,90	8,90	14,00	3,30	1,90	11,70
20	5,80	13,10	15,10	12,90	29,00	2,60	1,70
21	1,10	9,20	10,80	11,50	9,90	2,60	-4,50
22	-2,20	6,20	17,50	17,10	-29,70	0,50	-4,70
23	18,40	28,10	4,00	15,90	0,70	1,60	-0,80
24	7,20	5,60	11,80	25,30	50,00	4,90	7,40
25	1,50	0,10	10,90	18,60	31,50	2,30	6,30
26	15,40	17,00	6,00	12,50	3,80	-1,20	-0,70
27	-2,70	2,30	6,50	14,90	-3,60	0,80	0,00
28	-0.90	-2,30	9,00	14,60	-8,00	3,70	0,00
29	5,90	4,40	2,30	15,50	27,60	3,60	1,00
30	10,60	2,50	2,90	8,80	50,70	1,60	-0,10
31	10,00	4,90	7,90	10,30	15,70	0,80	-0,80
32	-0,60	-7,10	2,40	6,00	0,40	-0,10	-0,30

CASE 1: 1952...

NOTOFF: total des infractions enregistrées par la police (tableau 4.5).

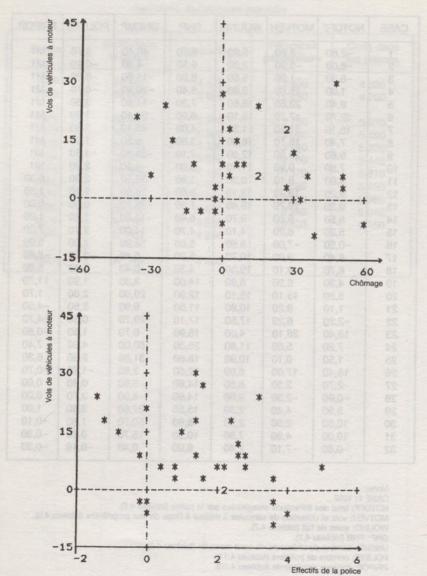
MOTVEH: vols et utilisation de véhicules à moteur à l'insu de leur propriétaire (tableau 4.6). WOUND: voies de fait (tableau 4.7). GNP: PNB (tableau 4.1).

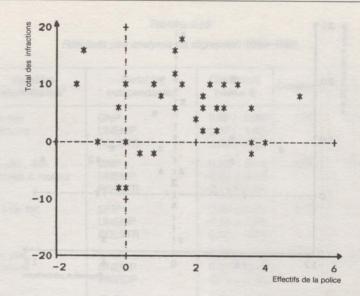
UNEMP: nombre de chômeurs de sexe masculin (tableau 4.2).

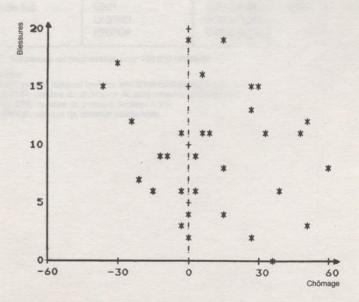
POLSTR: nombre de policiers (tableau 4.11). PRIPOP: détenus condamnés (tableau 4.10).

Tableau 4.14

Diagramme de dispersion à double variable aléatoire







30 °

20 de

10

-12

0

6

-6

12

Population pénitentiaire



Tableau 4.15 Résultats des analyses de régression 1963-1981

Variables dépendantes <sup>1</sup>	Variables indépendantes <sup>1</sup>	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Total des infractions	GNP UNEMP POLSTR	0,05 ( 0,20) 0,07 ( 1,07) -1,85 (-1,67)	7,62	0,17
Vols, etc., des véhicules à moteur	GNP UNEMP POLSTR	0,23 ( 0,70) -0,07 (-0,89) -2,11 (-1,47)	9,85	0,31
Voies de fait	GNP UNEMP POLSTR	-0,00 (-0,01) -0,08 (-1,36) 0,32 (-0,33)	9,82	0,13
Total des infractions	GNP UNEMP PRIPOP	-0,05 (-0,19) 0,02 ( 0,32) -0,13 (-0,40)	5,92	0,02
Vols, etc., des véhicules à moteur	GNP UNEMP PRIPOP	0,13 ( 0,38) -0,12 (-1,42) -0,30 (-0,72)	7,77	0,24
Voies de fait	GNP UNEMP PRIPOP	0,01 ( 0,06) -0,07 (-1,35) 0,05 ( 0,20)	10,14	0,13

Différences en pourcentage pour 100 000 habitants.

Notes:
GNP: produit national brut par tête d'habitant (tableau 4.1).
UNEMP: nombre de chômeurs de sexe masculin (tableau 4.2).
POLSTR: nombre de policiers (tableau 4.11).
PRIPOP: nombre de détenus condamnés.

Tableau 4.16
Résultats des analyses de régression 1951–1983

Variables dépendantes <sup>1</sup>	Variables indépendantes <sup>1</sup>	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Total des infractions	GNP UNEMP POLSTR	-0,02 (-0,07) 0,10 ( 1,58) -0,94 (-0,94)	5,94	0,08
Vols, etc., des véhicules à moteur	GNP UNEMP POLSTR	-0,08 (-0,22) 0,01 ( 0,12) -1,60 (-0,98)	11,89	0,06
Voies de fait	GNP UNEMP POLSTR	-0,05 (-0,28) -0,07 (-1,35) 0,83 ( 1,03)	9,33	0,06
Total des infractions <sup>2</sup>	GNP UNEMP PRIPOP	-0,08 (-0,36) -0,07 (-1,35) -0,13 (-0,42)	6,28	0,03
Vols, etc., des véhicules à moteur <sup>2</sup>	GNP UNEMP PRIPOP	0,08 ( 0,25) -0,08 (-0,93) -0,28 (-0,64)	7,79	0,12
Voies de fait <sup>2</sup>	GNP UNEMP PRIPOP	0,12 (0,58) -0,07 (-1,28) -0,01 (-0,05)	8,50	0,12

<sup>1.</sup> Différences en pourcentage pour 100 000 habitants.

Note: Voir tableaux 4.13 et 4.15 pour abréviations.

Tableau 4.17
Signes des coefficients

		196	3-1981	195	51-1983
	1881 5881 851	Signe	Evaluation correcte	Signe	Evaluation correcte
GNP	- TOTOFF	+	Non		Non
(avec POLSTR)	- MOTVEH	+	Non	-	Non
	- WOUNDING	-	Non	-	Non
GNP	- TOTOFF	98-190	Non	-	Non
(avec PRIPOP)	- MOTVEH	+	Non	+	Non
14 15	- WOUNDING	+	Non	+	Non
UNEM	- TOTOFF	+	Oui	+	Oui
(avec POLSTR)	- MOTVEH	-	Non	+	Non
	- WOUNDING	-	Oui	-	Non
UNEM	- TOTOFF	+	Non	+	Non
(avec PRIPOP)	- MOTVEH	-	Oui	-	Non
	- WOUNDING	S. Totals	Oui	-	Oui
POLSTR	- TOTOFF	C 40 50 10	Oui	-	Non
	- MOTVEH	-	Oui	-	Non
	- WOUNDING	+	Non	+	Oui
PRIPOP	— TOTOFF	PA-2 000	Non	- 20	Non
	- MOTVEH	12 + C. La.	Non	-	Non
	- WOUNDING	-	Non	-	Non

Note: Voir tableaux 4.13 et 4.15 pour abréviations.

<sup>2. 1961-1963.</sup> 

### 2. France

Tableau 5.1

Produit intérieur brut en volume — Taux annuel de croissance

Pays	Moyenne 1959–1973	1974	1975	Moyenne 1976–1979	1980	1981	1982	Moyenne 1980–1982
France	5,9	2,8	-0,3	3,8	1,1	0,2	1,4	0,9
Grande- Bretagne	3,3	-0,6	-1,6	2,5	-1,9	-2,0	0,6	-1,1
Rép. Féd. d'Allemagne	4,9	0,5	-2,6	4,0	1,8	-0,2	-1,2	0,1

Source: Tableaux de l'économie française 1983, INSEE.

Tableau 5.2

Taux de chômage (% de la population active)

Pays	Moyenne 1964–1973	Moyenne 1974–1979	Moyenne 1980–1982
France	2,2	4,5	7,7
Grande-Bretagne	3,1	5,1	9,0
Rép. Féd. d'Allemagne	0,8	3,2	5,0

Source: Tableaux de l'économie française, INSEE, EUROSTAT.

Tableau 5.3
Croissance de l'indice des prix à la consommation

Pays	Moyenne 1955–1959	Moyenne 1960–1967	Moyenne 1974–1979	Moyenne 1980–1982
France	5,6	3,5	10,7	12,4
Grande-Bretagne	2,9	3,3	15,6	12,0
Rép. Féd. d'Allemagne	1,8	2,4	4,7	5,5

Source: Tableaux de l'économie française, INSEE.

Tableau 5.4
Chômage masculin en pourcentage du chômage total

Pays	Moyenne 1960–1967	Moyenne 1968–1973	Moyenne 1974–1981
France	44,3	39,5	40,8
Grande-Bretagne	75,6	85,5	76,6
Rép. Féd. d'Allemagne	69,1	61,9	51,7

Source: Statistiques rétrospectives 1960–1981, OCDE.

Tableau 5.5 France, indicateurs économiques (1950-1982)

- Contraction	PI	В	PIN	DU	CH	OM	ML	_Q
Années	V.a.	%	V.a.	%	V.a.	%	V.a.	%
1950	2 426	-	47	975	1 044	100 _100	52,94	_
1951	2 950	21,6	52	10,6	830	-20,5	54,60	3,1
1952	3 448	16,9	53	1,9	881	6,1	55,09	0,9
1953	3 569	3,5	53	0,0	1 225	39,0	53,31	-3,2
1954	3 755	5,2	58	9,4	1 270	3,7	54,30	2,0
1955	3 979	6,0	63	8,6	1 077	-15,2	54,42	0,1
1956	4 381	10,1	68	7,9	745	-30,8	54,19	-0,4
1957	4 872	11,2	74	8,8	566	-24,0	52,99	-2,2
1958	5 548	13,9	77	4,1	685	21,0	51,50	-2,8
1959	6 025	8,6	78	1,3	1 038	51,5	51,15	-0,7
1960	6 490	7,7	85	9,0	1 003	-3,4	49,44	-3,3
1961	7 007	8,0	90	5,9	845	-15,8	50,31	1,8
1962	7 684	9,7	94	4,4	984	16,4	50,18	-0,3
1963	8 467	10,2	100	6,4	1 105	12,3	50,21	0,1
1964	9 297	9,8	108	8,0	839	-24,1	49,90	-0,6
1965	9 9 1 6	6,7	110	1,9	1 003	19,5	49,72	-0,4
1966	10 646	7,4	118	7,3	1 005	0,2	49,22	-1,0
1967	11 411	7,2	121	2,5	1 254	24,8	48,82	-0,8
1968	12 311	7,9	126	4,1	1 409	12,4	49,73	1,9
1969	13 926	13,1	140	11,1	1 230	-12,7	49,02	-1,4
1970	15 414	10,7	146	4,3	1 216	-1,1	48,98	-0,1
1971	17 023	10,4	155	6,2	1 340	10,2	48,75	-0,5
1972	18 976	11,5	164	5,8	1 420	6,0	48,05	-1,4
1973	21 378	12,7	176	7,3	1 302	-8,3	48,30	0,7
1974	24 366	14,0	180	2,3	1 370	5,2	50,47	4,3
1975	27 555	13,1	169	-6,1	2 340	70,8	52,66	4,3
1976	31 725	15,1	184	8,9	2 401	2,6	53,23	1,1
1977	35 506	11,9	186	1,1	2 562	6,7	53,43	0,4
1978	40 181	13,2	191	2,7	2 934	14,5	53,12	-0,6
1979	45 613	13,5	199	4,2	3 321	13,2	52,42	-1,3
1980	51 289	12,4	199	0,0	3 376	1,7	53,27	1,6
1981	57 344	11,8	198	-0,5	4 098	21,4	55,57	4,3
1982	65 470	14,2	201	1,5	4 929	20,3	_	_

Notes: V.a.: Valeurs absolues. %: Variations en pourcentage.

PIB: Produit intérieur brut par habitant (aux valeurs d'acquisition).
PINDU: Indice de la valeur nette de la production industrielle (base 100 en 1963).

CHOM: Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans de sexe masculin (pour 100 000 habitants).

MLQ: Quote-part salariale (Lohnquote) modifiée (année de référence 1960).

Source: Comptes nationaux 1951–1980, OCDE, Paris, 1982; Statistiques de la population active, OCDE; Annuaire statistique de la France, INSEE, annuel.

Tableau 5.6 Produit intérieur brut par habitant (accroissement en francs courants et en francs constants)

Valeurs en francs constants Valeurs en francs courants (base 1982) Accroissement Accroissement 8 467 38 355 1963 187% 56% 1974 24 366 59 697 168% 10% 1982 65 470 65 470

Tableau 5.7 Crimes et délits constatés (évolution en %)

	Moyenne 1970–1972 %	Moyenne 1973–1975 %	1976 %
Total brut	+13,0	+4,4	-4,6
Total net (sans chèques)	+11,0	+10,3	-0,02

Source: La criminalité en France en 1982, Documentation française, 1983.

Tableau 5.8 Total des crimes et délits constatés par les services de la gendarmerie et de la police

	(1)	(2)	(3)	O MONEY	(4) Série corrigée	е
Années	Affaires traitées	Faits constatés	Faits constatés	Valeurs absolues	Taux pour 100 000 habitants	Variation en %
1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962	634 306 593 673 605 245 614 795 613 831 604 852 644 029 759 085 694 915 800 360 877 581 914 254 953 059	2013	27 (a) (b) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c	404 233 371 693 493 295 392 762 381 381 388 279 401 469 482 873 494 305 532 558 568 984 597 918 625 291 (5)	966,4 881,8 1 161,8 918,7 885,9 894,2 915,7 1 089,7 1 103,6 1 177,2 1 245,6 1 295,3 1 330,4	
1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982		581 618 624 001 673 396 748 240 852 411 950 951 1 034 243 1 148 080 1 302 378 1 489 519	1 675 507 1 763 372 1 827 373 1 912 327 1 823 953 2 097 919 2 147 832 2 330 52 2 627 508 2 890 020 3 413 682	645 595 692 641 747 469 830 546 946 176 1 055 557 1 148 009 1 274 368 1 445 639 1 675 507 1 763 372 1 827 373 1 912 327 1 823 953 2 097 919 2 147 832 2 330 566 2 627 508 2 890 020 3 413 682	1 350,3 1 433,7 1 532,9 1 689,5 1 909,5 2 114,9 2 281,9 2 510,1 2 820,7 3 240,8 3 383,3 3 483,4 3 628,7 3 448,6 3 952,4 4 031,2 4 357,8 4 892,0 5 367,8 6 311,1	1,5 6,2 6,9 10,2 13,0 10,8 7,9 10,0 12,4 14,9 4,4 3,0 4,2 -5,0 14,6 2,0 8,1 12,3 9,7 17,6

(1) Total des affaires traitées en matière de droit commun (atteintes à l'intégrité du corps humain + crimes et délits contre l'enfance + atteintes aux bonnes mœurs + vols + faux + délits d'argent + infractions diverses).

(2) Total en cinquante-six rubriques des faits constatés par les services de la police et de la gendarmerie (crimes et délits).

(3) Total en cent sept rubriques des faits constatés par les services de la police et de la gendarmerie

(3) Total en cent sept rubriques des faits constatés par les services de la police et de la ger (crimes et délits).
(4) Série corrigée des statistiques de police sur la base du contenu retenu depuis 1972.
(5) Rupture statistique.
Sources: (1) Ministère de l'Intérieur, non publié.
(2) et (3) La criminalité en France, Paris, ministère de l'Intérieur, annuel.
(4) CESDIP.

Tableau 5.9 Indicateurs de vols de véhicules et blessures

	Vols de	(1) véhicules m (VOLAUTO)	otorisés	(2) Coups et blessures volontaires			
Années	Faits constatés	Taux pour 100 000 habitants	Variation en %	Faits constatés	Taux pour 100 000 habitants	Variations en %	
1963	88 199	184,5	-	30 463	63,7		
1964	103 057	213,3	15,6	32 356	67,0	5,2	
1965	126 701	259,9	21,8	33 125	67,9	1,3	
1966	144 789	294,5	13,3	35 560	72,3	6,5	
1967	175 055	353,3	20,0	37 507	75,7	4,7	
1968	222 305	445,4	26,1	38 515	77,2	2,0	
1969	225 675	448,5	0,7	40 591	80,7	4,5	
1970	245 005	482,6	7,6	42 282	83,3	3,2	
1971	298 329	582,1	20,6	48 669	95,0	14,0	
	00	101		(3)			
1972	365 000	706,0	21,3	26 349	51.0	-46.3	
1973	397 399	762,5	8,0	28 317	54,3	6,5	
1974	432 999	825,4	8,2	29 566	56,4	3,9	
1975	437 428	830,0	0,6	31 597	60,0	6,4	
1976	427 903	809,0	-2,5	29 988	56,7	-5,5	
1977	447 562	843,2	4,2	31 962	60,2	6,2	
1978	435 948	818,3	-3,0	30 818	57,8	-4,0	
1979	451 978	845,1	3,3	32 555	60,9	5,4	
1980	422 698	787,0	-6,9	32 926	61,3	0,7	
1981	426 861	792,5	0,7	34 891	64,8	5,7	
1982	480 180	887,6	12,0	38 774	71,7	10,6	

(1) Vols et tentatives de vols d'automobiles et de deux-roues constatés par les services de la police et de la gendarmerie.

(2) Faits constatés par les services de la police et de la gendarmerie: coups et blessures. A partir de 1972, seuls sont comptabilisés ceux entraînant une incapacité de plus de huit jours.

(3) Rupture statistique, voir note 2.

Source: La criminalité en France, Paris, ministère de l'Intérieur, annuel.

Tableau 5.10

Condamnations en France pour crimes et délits

Années	Empriso	nnements	Ame	endes	
Armees	Fermes	Avec sursis	Fermes	Avec sursis	
1950	135 787		109 502		
1951	126	6 066	101 786		
1952	105	5 206	106	3 269	
1953¹	96 746		98 140		
1954	95 614 87 236		103 901		
1955			104 654		
1956²	53 877	31 043	87 192	17 909	
1957	54 594	29 981	90 957	17 363	
1958	56 845	28 056	93 820	17 300	
1959	55 272	27 927	89 361	11 805	
1960	57 143	36 002	137 722	10 968	
1961	58 534	45 056	147 269	12 031	
1962	59 398	46 036	162 515	10 798	
1963	65 780	49 547	166 421	11 093	
1964	69 612	52 731	178 054	10 660	
1965	73 728	58 635	188 899	10 199	
1966	70 009	64 424	188 302	9 587	
1967	78 031	77 189	200 234	10 448	
1968	79 080	78 819	207 424	10 762	
1969	78 763	64 531	158 161	8 274	
1970	76 591	90 898	198 951	12 063	
1971	82 455	104 852	245 844	10 118	
1972	90 869	111 334	285 248	9 451	
1973	83 109	110 587	325 196	9 545	
1974	67 844	68 383	163 766	6 017	
1975	90 752	120 753	297 442	9 091	
1976	86 045	127 349	322 564	8 948	
1977	79 623	119 879	302 674	8 469	
1978	87 609	120 060	290 660	8 803	
1979	98 347	125 664	354 531	14 561	
1980	114 198	131 279	357 944	12 876	

Pour les années 1950, 1951 et 1952, les chiffres sont établis à partir des données fournies par le parquet et différent de ceux établis depuis 1953 sur la base des statistiques de condamnations prononcées.

Source: Compte général pour l'administration de la justice, Paris, ministère de la Justice, annuel.

Tableau 5.11
Population carcérale au 1<sup>er</sup> septembre 1983

Pays	Taux de prévenus	Taux de détention	Taux d'incarcé- ration	Durée moyenne de détention (en mois)
France	50,4	70,1	136,9	5,8
Grande-Bretagne	19,1	87,5	315,5	3,3
République Fédérale d'Allemagne	26,1	100,3	200,0	6,2

Source: Pierre Tournier, «Statistiques sur les populations carcérales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe», *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1983, nº 2.

Avant 1956, les données disponibles ne permettent pas de faire de distinction entre peines fermes et avec sursis.

Tableau 5.12
France, population pénitentiaire (1950–1982)

	Prévenus	(POPENP)	Con	damnés (POPI	ENC)
Années	Valeurs absolues	Variations en %	Valeurs absolues	Taux pour 100 000 habitants	Variations en %
1950	11 837		20 327	48,4	-
1951	9 638	-18,6	19 919	47,2	-2,5
1952	8 121	-15,7	16 475	38,8	-17,8
1953	7 273	-10,4	14 834	33,6	-13,4
1954	7 260	-0,1	12 848	29,8	-11,3
1955	6 303	-13,1	11 536	26,6	-10,7
1956	6 148	-2,4	11 459	26,1	-1,9
1957	6 801	10,6	11 508	26,0	-0,4
1958	9 209	35,4	12 055	26,9	3,5
1959	12 303	33,6	14 070	31,1	15,6
1960	10 875	-11,6	14 386	31,5	1,3
1961	10 273	-5,5	15 661	33,9	7,6
1962	11 081	7,8	16 694	35,5	4,7
1963	11 949	7,8	14 500	30,3	-14,6
1964	11 287	-5,5	15 752	32,6	7,6
1965	12 351	9,4	16 624	34,1	4,6
1966	11 559	-6,4	18 506	37,6	10,3
1967	11 681	1,0	18 077	36,4	-3,2
1968	12 643	8,2	19 837	39,7	9,1
1969	11 890	-5,9	20 106	39,9	0,5
1970	9 097	-23,5	18 841	37,1	-7,0
1971	8 653	-4,9	19 752	38,5	3,8
1972	10 683	23,4	19 769	38,2	-0,8
1973	10 545	-1,3	18 644	35,8	-6,3
1974	10 636	0,8	15 489	29,5	-17,6
1975	11 005	3,4	14 158	26,8	-9,2
1976	10 629	-3,4	17 843	33,7	25,7
1977	10 876	2,3	18 440	34,7	3,0
1978	11 575	6,4	19 332	36,3	4,6
1979	11 805	2,0	20 137	37,6	3,6
1980	13 493	14,3	20 663	38,5	2,4
1981	16 550	22,6	21 161	39,3	2,1
1982	14 661	-11,4	14 692	27,1	-31.0

Source: Rapport de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice, annuel.

Tableau 5.13

Effectifs des personnes de police et de gendarmerie concourant à la justice pénale

Années	Taux pour 100 000 habitants	Variations en %
1950	239	29 2 W 45
1951	247	3,3
1952	249	0,8
1953	246	-1,2
1954	243	-1,2
1955	244	0,4
1956	249	2,0
1957	240	-3,6
1958	244	1,7
1959	248	1,6
1960	232	-6,5
1961	224	-3,4
1962	228	1,8
1963	232	1,8
1964	238	2,6
1965	233	-2,1
1966	229	-1,7
1967	227	-0,9
1968	232	2,2
1969	239	3,0
1970	240	0,4
1971	242	0,8
1972	247	2,1
1973	246	-0,4
1974	247	0,4
1975	249	0,8
1976	259	4,0
1977	260	0,4
1978	264	1,5
1979	268	1,5
1980	271	1,1
1981	276	0,0
1982		1,8

Tableau 5.14

Matrice générale de corrélations (1950–1982)
(différences relatives)

Variable	N	Moyenne	Déviation standard	Somme
PIB	32	10,90553125	3,67871400	348,97700000
PINDU	32	4,71590625	3,86813048	150,90900000
СНОМ	32	6,99037500	21,56590202	223,69200000
MLQ	32	0,17090625	2.00339408	5,46900000
POPENC	32	-1,18250000	10,93942733	-37,84000000
NBPO	31	0,48993548	2,23993771	15,18800000
VOLAUTO	19	9,03500000	9.80078834	171,66500000
TOTPOAF	32	6,43359375	9,16339355	205,87500000
POPENP	32	1,54375000	13,80258502	49,40000000

Coefficients de corrélation / Probabilités supérieures à R / Nombre d'observations

	PIB	PINDU	СНОМ	MLQ	POPENC	NBPO	VOLAUTO	TOTPOAF	POPENP	_
PIB	1,00000	0,01035	-0,12810 0,4847 32	0,34834 0,0507	0,07297	0,52397 0,0025	0,0005	0,20836	-0,05741 0,7550	
OUNIC	0,01035	0,00000	0,0001	0,0943	0,20350	-0,01866 0,9207	0,19433	-0,16098 0,3788	-0,31648 0,0776	
СНОМ	-0,12810 0,4847	0,0001	1,00000	0,11118	-0,07776 0,6723	0,06231	-0,05277	-0,07441 0,6857	0,39886	
ILO	0,34834	0,0943	0,11118	0,0000	-0,13613 0,4576	0,27631	-0,30471 0,2046	-0,00003	-0,04213 0,8189	
OPENC	0,6914	0,20350 0,2640	-0,07776 0,6723	-0,13613 0,4576	0,00000	0,08719	-0,06027 0,8064	-0,10247 0,5768	0,35571	
NBPO	0,52397	-0,01866	0,06231	0,27631	0,08719	1,00000	-0,30988 0,2108	-0,07919 0,6719	0,13387	
OLAUTO	0,0005	0,19433	0,8301	0,2046	-0,06027 0,8064	-0,30988 0,2108	0,0000	0,41585	-0,00755 0,9755	
OTPOAF	0,20836	0,3788	0,6857	-0,00003	0,5768	0,6719	0,41585	1,00000	0,08110	
OPENP	-0,05741 0,7550 32	-0,31648 0,0776 32	0,39886 0,0237 32	-0,04213 0,8189 32	0,35571 0,0457 32	0,13387 0,4278 31	-0,00755 0,9755 19	0,08110	1,00000	

Tableau 5.15

### Coefficients de corrélation (1963–1982) (différences relatives)

### Coefficients de corrélation / Probabilités supérieures à R / Nombre d'observations

	СНОМ	PINDU	PIB	MLQ
TOTPOAF	-0.04746	-0,10611	-0,53285	-0,29824
	0,8517	0,6752	0,0228	0,2293
	18	18	18	18
POPENP	0,25570	-0,34725	-0,05278	-0,27912
	0,2907	0,1452	0,8301	0,2620
	19	19	19	18
POPENC	-0,27962	0,41778	-0,25654	-0,35229
	0,2463	0,0751	0,2891	0,1516
	19	19	19	18
POPENT	-0,09516	0,15734	-0,21435	-0,10350
	0,6984	0,5200	0,3782	0,6828
	19	19	19	18
VOLAUTO	-0,06303	0,20429	-0,72636	-0,30443
	0,7977	0,4015	0,0004	0,2193
	19	19	19	18

#### Notes:

TOTPOAF: nombre total d'infractions enregistrées par la police. POPENP: population pénitentiaire de prévenus (hommes).

POPENC: population pénitentiaire de condamnés (hommes).

POPENT: population pénitentiaire totale. VOLAUTO: vols de véhicules à moteur.

CHOM: taux de chômage pour les hommes (par 100 000 habitants). PINDU: indice de la valeur nette de la production industrielle.

PIB: produit intérieur brut.

MLQ: quote-part salariale (Lohnquote) modifiée (base 1960).

Tableau 5.16

## Valeur des coefficients de régression (1963–1981, différences relatives)

Variables expliquées	VOL	AUTO	ТОТ	POAF
expliduees	1 Sec.	В		В
Variables explicatives	(1)	(2)	(1)	(2)
PIB (F)	- 4,01 (23,01)	- 3,99 (23,01)	- 1,13	- 1,14 (5,44)
CHOM	- 0,01	+ 0,15	+ 0,01	- 0,09
MLQ	- 0,02	+ 0,79	- 1,16	- 1,71
PINDU		+ 1,37		- 0,91
POPENC	- 0,29	- 0,36	- 0,27	- 0,23
NBPO	+ 2,4	+ 1,85	+ 0,73	+ 1,10
Constante	+52,69	+45,64	+20,76	+25,48
F (PROB > F)	4,78 (0,01)	5,07 (0,01)	1,97 (0,16)	2,40 (0,10)
R <sup>2</sup>	0,68	0,75	0,47	0,59

<sup>(1)</sup> Variable valeur nette de la production industrielle (PINDU) non prise en compte.

<sup>(2)</sup> Toutes variables prises en compte.

Tableau 5.17

Valeur des coefficients de régression (différences relatives)

Variables	POF	PENP	EM	PRIF	
expliquées		В	В		
Variables explicatives	(1)	(2)	(3)	(4)	
PIB CHOM (F) MLQ PINDU TOTPOAF NBPO Dummy Constante	+ 0,33 + 0,28 (6,47) - 0,98 - 0,12 - - - 0,06 - 0,02	- 0,31 + 0,26 (4,98) - 1,51 + 0,16 + 0,20 + 1,34 - - 0,11	+ 0,29 - 0,02 - 1,91 - 1,44 - + 0,12 + 0,05	+ 0,78 + 0,21 (11,28) - 3,54 - 1,45 + 0,07 - 0,005	
F (PROB > F)	1,42 (0,25)	1,19 (0,34)	2,81 (0,05)	3,58 (0,03)	
R <sup>2</sup>	0,22	0,23	0,44	0,62	

(1) Période 1950-1981, variable dummy pour les années 1966, 1970 et 1975.

(2) Période 1950-1981, pas de variable dummy mais régression avec les variables TOTPOAF et NBPO.

(3) Période 1956-1981, variable dummy pour les années 1966, 1970 et 1974.

(4) Période 1963–1981, avec variable dummy.

### 3. République Fédérale d'Allemagne

Tableau 6.1
Indicateurs économiques (1950–1982)

Années	Produit na par ha		nette de la	la valeur production trielle		chômage hommes	(année de	te modifié référence (60)
	Chiffres absolus	Chiffres relatifs	Chiffres absolus	Chiffres relatifs	Chiffres absolus	Chiffres relatifs	Chiffres absolus	Chiffres relatifs
1950	2 054	-	232	M-146	-51	pik-des	6 673	_
1951	2 484	20,935	272	17,241	-	-	6 591	-1,229
1952	2 959	19,122	290	6,618	_	_	6 387	-3,095
1953	3 016	1,926	316	8,966	_	3 - 7	6 381	-0,094
1954	3 212	6,499	352	11,392		-	6 376	-0,078
1955	3 639	13,294	408	15,909	-	S. C. F.	6 230	-2,290
1956	4 035	10,882	442	8,333	_	-	7 778	24,548
1957	4 338	7,509	466	5,430	_	- A188	6 305	-18,938
1958	4 584	5,671	480	3,004		F	6 305	0,000
1959	4 931	7,570	515	7,292	-	-	6 178	-2,01
1960	5 461	10,748	597	15,922	10 167	-	6 090	-1,02
1961	5 905	8,130	635	6,365	6 678	-34,317	6 291	3,30
1962	6 336	7,299	662	4,252	5 693	-14,750	6 352	0,97
1963	6 640	4,798	685	3,474	7 242	27,209	6 454	1,80
1964	7 216	8,675	739	7,883	6 300	-13,007	6 388	-1,02
1965	7 781	7,830	777	5,142	5 684	-9,778	6 472	1,31
1966	8 187	5,218	787	1,287	6 240	9,782	6 536	0,98
1967	8 257	0,855	765	-2,795	18 143	190,753	6 521	-0,22
1968	8 963	8,550	836	9,281	13 009	-28,297	6 5 1 7	-0,06
1969	9 938	10,878	943	12,799	6 844	-47,390	6 465	-0,79
1970	11 134	12,035	1 000	6,045	5 007	-26,841	6 586	1,87
1971	12 244	9,969	1 016	1,600	5 356	6,970	6 662	1,15
1972	13 357	9,090	1 062	4,528	7 350	37,229	6 700	0,57
1973	14 800	10,803	1 128	6,215	7 787	5,945	6 782	1,22
1974	15 866	7,203	1 105	-2,039	16 726	114,794	6 950	2,47
1975	16 602	4,639	1 036	-6,244	32 206	92,551	6 982	0,46
1976	18 197	9,607	1 107	6,853	29 293	-9,045	6 8 1 6	-2,37
1977	19 480	7,051	1 137	2,710	26 604	-9,180	6 831	0,22
1978	20 956	7,577	1 167	2,639	24 905	-6,386	6 771	-0,87
1979	22 693	8,289	1 232	5,570	20 973	-15,788	6 765	-0,08
1980	24 057	6,011	1 232	COTO STATE OF STATE O	21 085	0,534	6 848	1,22
1981	25 031	4,049	_	-	31 646	50,088	6 898	0,73
1982	-	6111 - 1	-	-	-	- 00	T0	- N-

Tableau 6.2 Infractions déclarées à la police et faisant l'objet d'une procédure pénale

	Infractions connues de la police	Personnes condamnées	Population pénitentiaire — Nombre de détenus au 31 mars		
Années	Nombre d'infractions <sup>1</sup>	Nombre de délinquants condamnés <sup>5</sup>	Prisons, maison de redressement et détention préventive	Cliniques psy- chiatriques ou de désintoxication	
	(chiffres absolus) Total	(chiffres absolus) Total	(chiffres absolus) Total	(chiffres absolus) Total	
	1	2	3	4 8 4	
1950	1 327 455		Black Trees(E)	5000EL (2017	
1951	1 543 120	- 1/10 a	SH - ASSAUL	1950 = W 9561	
1952	1 516 819		-	HATTY - STOP	
1953	1 491 120	-100	DB 12 102	HOUSE THE STATE OF	
1954	1 504 647	308 543	-016/1	168 P - 6881	
1955	1 575 310	309 370	TEO	1886 -   9881	
1956	1 630 675 <sup>2</sup>	313 979	-8/5-	2006 S - 130E	
1957	1 685 698	322 005	ALEXANDER - SOLVER	1952 - 6 338	
1958	1 726 565	330 734	100 - 100 ches	ASSA - ISSU	
1959	1 951 290	333 909	-0/8/8	1684 - 1516	
1960	2 034 239	317 879 <sup>4</sup>	-	1986 - 7783	
1961	2 120 419	330 955	47 391	Val 8 - 8881	
1962	2 106 469	321 486	47 158	4 321	
1963	1 678 840	309 268	48 413	5 125	
1964	1 747 580	313 363	48 012	5 286	
1965	1 789 319	291 154	49 573	5 281	

## Notes:

- 1. 1950–1962, y compris les infractions au code de la route.
   2. 1950–1956, Berlin-Ouest compris et Sarre non comprise.
   3. Passage des données d'entrées aux données de sorties.
   4. Jusqu'en 1960, mais à l'avylusion de la Sarre et de Paris. 4. Jusqu'en 1960, mais à l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.
- A l'exclusion des infractions au code de la route.
- = Chiffres non disponibles.

### Sources:

Colonne 1: Bundeskriminalamt (ed.), Polizeiliche Kriminalstatistik, Wiesbaden.

Colonne 2: Statistisches Bundesamt (ed.), Statistik der Bundesrepublik Deutschland, Band 110 (1950 und 1951); 129 (1952 und 1953); 158 (1954); 172 (1955); 210 (1956); 229 (1957); 251 (1958). Op. cit., Fachserie 10: Rechtspflege, Reihe 3: Strafverfolgung.

Colonnes 3 et 4: Op. cit., Reihe 4: Strafvollzug.

(Tableau 6.2 — suite)

	Infractions connues de la police	Personnes condamnées	Nombre de	énitentiaire — détenus au mars
Années	Nombre d'infractions <sup>1</sup>	Nombre de délinquants condamnés <sup>5</sup>	Prisons, maison de redressement et détention préventive	Cliniques psy- chiatriques ou de désintoxication
	(chiffres absolus) Total	(chiffres absolus) Total	(chiffres absolus) Total	(chiffres absolus) Total
	1	2	3	4
1966	1 917 445	295 837	45 840	4 785
1967	2 074 322	308 061	48 026	5 113
1968	2 158 150	326 835	48 501	5 021
1969	2 217 966	332 535	46 745	4 838
1970	2 413 586	335 197	35 927	4 401
1971	2 441 413 <sup>3</sup>	398 155	33 015	4 157
1972	2 572 530	360 799	33 318	3 830
1973	2 559 974	363 277	35 974	3 756
1974	2 741 728	381 797	36 763	3 480
1975	2 919 390	367 261	32 608	3 677
1976	3 063 271	388 767	37 860	3 570
1977	3 287 642	397 220	39 918	3 538
1978	3 380 516	407 000	41 557	3 443
1979	3 533 802	397 866	42 229	3 351
1980 1981	3 815 774 4 071 873	403 181 425 849	42 235 43 136	3 225 3 242

Tableau 6.3

## Indicateurs de criminalité enregistrés par la police (1950–1982)

### (taux pour 100 000 habitants)

Années	Nombre tot tions enr par la	The state of the s		véhicules oteurs	Coups et	blessures
	Chiffres absolus	Chiffres relatifs	Chiffres absolus	Chiffres relatifs	Chiffres absolus	Chiffres relatifs
1950				-	Ida don Est	
1951	-	_	_	_	-	-
1952	-	_	- 0	-	11	-
1953	_	_	_	-	_	-
1954	-	100	-	-	SA THE C	- 000
1955	1 5 th 17 th	-	- To b	-	25 34115	DE TON
1956	-	na la	- Table	-	THE ST	- 8000
1957	-	-	-	-	815	-
1958	-	- SS	TO TO	-	801	-1,718
1959	16-4	-	-	- 5	868	8,365
1960	-	-	- T	-	862	-0,691
1961	m	- 15	-	-	867	0,580
1962	-	A	-	-	871	0,461
1963	2 915	-	3 026	-	938	7,692
1964	2 999	2,882	3 038	0,397	967	3,092
1965	3 032	1,100	3 054	0,527	985	1,861
1966	3 215	6,036	3 104	1,637	984	-0,102
1967	3 464	7,745	3 182	2,513	1 049	6,606
1968	3 426	-1,097	3 627	13,985	1 093	4,194
1969	3 645	6,392	3 870	6,700	1 159	6,038
1970	3 979	9,163	4 585	18,475	1 166	0,604
1971	3 983	0,101	4 975	8,506	889	-23,756
1972	4 171	4,720	4 885	-1,809	928	4,387
1973	4 131	-0,959	4 584	-6,162	961	3,556
1974	4 418	6,947	4 732	3,229	1 041	8,325
1975	4 722	6,881	5 350	13,060	1 062	2,017
1976	4 978	5,421	5 998	12,112	1 155	8,757
1977	5 354	7,553	7 014	16,939	1 311	13,506
1978	5 512	2,951	7 735	10,279	1 354	3,280
1979	5 759	4,481	8 178	5,727	1 544	14,032
1980	6 197	7,605	8 356	2,177	1 820	17,876
1981	6 601	6,519	8 052	-3,638	1 883	3,462
1982	6 962	5,469	7 882	-2,111	1 821	-3,293

Tableau 6.4

Sanctions pénales infligées en République Fédérale d'Allemagne<sup>1</sup>

	déclara	total de tions de abilité	Principales sanctions						
	Hirth.	Chirl	Emprisor	nnement <sup>3</sup>	Engade	in the	Ame	ndes	
Années	Chiffres	Pour 100 000	Nomb	re total	Su	rsis	Nomb	re total	
	absolus	habitants	Chiffres absolus	Pour 100 000 habitants	Chiffres absolus	Pour 100 000 habitants	Chiffres absolus	Pour 100 000 habitants	
18	1	2	3	4	5	6	7	8	
1950	275 182	8.044	102 607	_	110-011	5. S==	172 575	-	
1951	371 043	7.8-	128 783	8-0	12-15	3.5-	242 260	-	
1952	433 418	8.1-	148 880	3. <del></del> 5	201-12	3.1-3	284 538	- 8	
1953	455 395	873,0	148 743	285,1	-	A CES	306 652	587,9	
1954	461 084	875,0	140 583	266,8	42 411	80,5	320 501	608,2	
1955	482 393	906,8	141 809	266,6	49 971	93,9	340 584	640,2	
1956	493 334	930,4	147 421	278,0	56 884	107,3	345 913	652,4	
1957	500 367	931,8	152 865	284,7	59 190	110,2	347 420	646,9	
1958	483 120	888,4	151 183	278,0	58 150	106,9	331 528	609,6	
1959	496 945	903,7	149 976	272,7	58 109	105,7	346 272	629,7	
1960	485 661 <sup>2</sup>	873,7	148 662	267,5	57 225	103,0	335 978	604,4	
1961	530 021	943,5	163 111	290,4	61 010	108,6	365 879	651,3	
1962	525 943	923,7	160 258	281,5	58 054	102,0	364 806	640,7	
1963	499 117	866,7	159 547	277,1	56 450	98,0	338 637	588,0	
1964	516 865	887,1	167 748	287,9	57 368	98,5	348 332	597,8	
1965	505 441	856,5	174 100	295,0	58 617	99,3	330 610	560,2	

#### Notes:

- 1. A l'exclusion des mineurs.
- 2. Jusqu'en 1960, sauf Berlin-Ouest et la Sarre.

#### Sources

Colonnes 1 à 8: Statistisches Bundesamt (ed.), Statistik der Bundesrepublik Deutschland, Band 110 (1950 und 1951); 129 (1952 und 1953); 158 (1954); 172 (1955); 210 (1956); 229 (1957); 251 (1958). Op. cit., Fachserie A: Bevölkerung und Kultur, Reihe 9: Rechtspflege, Wiesbaden, versch. Jurg. Op. cit., Fachserie 10: Rechtspflege, Reihe 3: Strafverfolgung, Wiesbaden, versch. Jurg.

Jusqu'en 1970, sont inclus la détention préventive, la prison et les maisons de correction. Depuis le première révision du Code pénal allemand (25 juin 1969), les modalités d'incarcération sont uniformes en République Fédérale d'Allemagne.

(Tableau 6.4 — suite)

	déclara	total de tions de abilité		P	rincipales sanctions				
	Chiffres absolus	Empris		Emprisor	nnement <sup>3</sup>	Managina	. Long	Ame	ndes
Années		Chiffres 100 000		re total	Su	rsis	Nomb	re total	
	absolus	habitants	Chiffres absolus	Pour 100 000 habitants	Chiffres absolus	Pour 100 000 habitants	Chiffres absolus	Pour 100 000 habitants	
REAL	1	2	3	4	5	6	7	8	
1966	538 054	902,2	199 815	335,1	65 881	110,5	337 523	566,0	
1967	558 384	932,6	212 723	355,3	71 070	118,7	345 056	576,3	
1968	572 629	951,5	211 095	350,8	75 078	124,8	361 074	600,0	
1969	530 947	872,6	158 439	260,4	73 590	120,9	371 918	611,2	
1970	553 692	912,9	88 248	145,5	46 972	77,5	464 818	766,4	
1971	571 423	932,1	94 135	153,6	51 385	83,8	476 785	777,8	
1972	591 719	959,5	96 651	156,7	55 148	89,4	494 399	801,7	
1973	601 419	970,4	96 589	155,9	57 842	93,3	504 335	813,8	
1974	599 368	965,9	104 726	168,8	63 863	102,9	494 266	801,7	
1975	567 605	918,0	94 019	152,1	57 924	93,7	472 577	764,3	
1976	592 154	962,4	98 233	159,7	61 801	100,4	492 561	800,5	
1977	607 307	989,1	101 540	165,4	65 631	106,9	504 552	821,8	
1978	614 252	1 001,6	105 506	172,0	67 889	110,7	507 627	827,7	
1979	591 543	964,1	103 325	168,4	67 278	109,7	487 369	794,3	
1980	599 832	974,3	104 850	170,3	68 878	111,9	494 114	802,6	
1981 1982	605 946		108 390		71 223		496 793	O GEO	

Tableau 6.5
Indicateurs du contrôle social (1950–1982)
(taux pour 100 000 habitants)

	Population	pénitentiaire	Effectifs d	e la police
Années	Chiffres absolus	Chiffres relatifs	Chiffres absolus	Chiffres relatifs
1950	TOPPINA	A SHOELD	- A F 4 6 7 10	<b>四年</b>
1951	_			_
1952	工作-自由	st	18 50 8	211 -
1953	5 B 8 - 8 8 1		· 等品 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	250 1-0
1954	TADE OF	C	3 AF 45 8	图 图 一
1955		- 16		
1956	-0-4	- 0	0 0 mm	
1957	- 6 E- 3 E-			2 P -
1958		E 10 - 20 -		
1959	7	WHEE - P		
1960		06 56	THE STATE OF	
1961	8 11-8 21	2-01-2-81		Give -I
1962	- 6 5 - 6 M	S 260 - 100	\$ 35 E SE \$	8 9 -8
1963	841		254	
1964	824	-2,021	256	0,787
1965	840	1,942	258	0,781
1966	769	-8,452	265	2,713
1967	802	4,291	277	4,528
1968	806	0,499	281	1,444
1969	768	-4,715	282	0,356
1970	592	-22,917	289	2,482
1971	539	-8,953	298	3,114
1972	540	0,186	302	1,342
1973	581	7,593	314	3,974
1974	592	1,893	322	2,548
1975	527	-10,980	314	-2,484
1976	615	16,698	317	0,955
1977	650	5,691	320	0,946
1978	678	4,308	328	2,500
1979	688	1,475	339	3,354
1980	686	-0,291	346	2,065
1981	699	1,895	349	0,867
1982	739	5,722		-

Tableau 6.6 — Matrice de corrélation «zéro» Coefficients de corrélation / Probabilités supérieures à R / Nombre d'observations

	GNPG	NVIG	URMG	MLG	PPZG	NPZG	TOZG	MTZG	WZG
Droduit national brut	1 00000	0.58929	-0.71592		100		1	0,21974	-0,22810
Produit Hational Didi	00000	0 0008	0.0003					0,3810	0,2837
Dar Habitant (Civi C)	31	29					18	18	24
Wolour notto do la	0.58929	1 00000		1.2			7	-0,02474	0,05466
valedi Hette de la	0.0008	0.000							0,8091
MINICIPAL INCREMENTS IN THE PROPERTY OF THE PR	50	56							22
Taux de chômade pour	-0.71592	-0.80077			100				0,05950
les hommes (LIBMG)	0.0003	0.0001	0.0000	0,7534	0,7056	0,5431	0,1669		
(5)	21								
I obnauote modifié	0.00512				1				410
	0.9782								
(MICO)	31								- 1
Population péniten-	-0.16428			120					
tiaire (PP7G)	0.5148								0,1115
(54 - 1)	18						-		-
Forces de policiere	0.00749						100		
NP7G)	0.9765							0,2712	0,7666
	18						-		
Nombre total	-0.36434			-					
d'infractions signalées	0.1372								
à la nolice (TOZG)	20	16						_	
Vols de véhicules à	0.21974			100	510				
moteur (MTZG)	0.3810						0,3835	_	
וווסוסתו (ואורבים)	18						1	_	
Couns at blassures	-0.22810	0.05466	0	-0,16355	0,37712	-0,07527	0,42036	0,02794	
WZG)	0.2837	0,8091	E	0,4451		0,7666	0,0731		-
(07.1)	24	22	21	24		18	19		25

Tableau 6.7

Résultats de l'analyse de régression multiple (1963–1981)

Variable dépendante	Variables indépendantes	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Nombre total d'in- fractions enregis- trées par la police	Produit national brut Taux de chômage  Lohnquote modifié  Population pénitentiaire Effectifs de la police	-0,286 (-0,65) +0,012 (+0,58) -0,323 (-0,38) -0,130 (-1,16) -0,233 (-0,44)	7,11	0,266
Véhicules à moteur	Produit national brut Taux de chômage  Lohnquote modifié  Population pénitentiaire Effectifs de la police	+0,385 (0,39) +0,00 (0,02) -2,323 (-1,22) -0,360 (-1,43) -0,591 (-0,50)	4,53	0,269
Coups et blessures	Produit national brut Taux de chômage  Lohnquote modifié  Population pénitentiaire Effectifs de la police	-1,138 (-0,77) -0,044 (-0,41) +0,924 (0,41) +0,477 (1,57) -0,637 (-0,45)	15,01	0,263

## 4. Analyse comparative

Tableau 7.1

Variation en pourcentage du total des infractions enregistrées par la police

Années	Angleterre et Pays de Galles	France	République Fédérale d'Allemagne
1960	9,8	5,8	
1961	7,8	4,0	
1962	9,9	2,7	
1963	9,2	1,5	
1964	9,3	6,2	2,9
1965	5,5	6,9	1,1
1966	5,2	10,2	6,0
1967	-0,5	13,0	7,7
1968	6,4	10,8	-1,1
1969	6,7	7,9	6,4
1970	4,3	10,0	9,2
1971	5,8	12,4	0,1
1972	1,1	14,9	4,7
1973	-2,2	4,4	-1,0
1974	18,4	3,0	6,9
1975	7,2	4,2	6,9
1976	1,5	-5,0	5,4
1977	15,4	14,6	7,6
1978	-2,7	2,0	3,0
1979	-0,9	8,1	4,5
1980	5,9	12,3	7,6
1981	10,6	9,7	6,5
1982	10,0	17,6	5,5

Figure 7.1

Total des infractions enregistrées par la police

(Taux pour 100 000 habitants/évolution relative, 1950–1983)

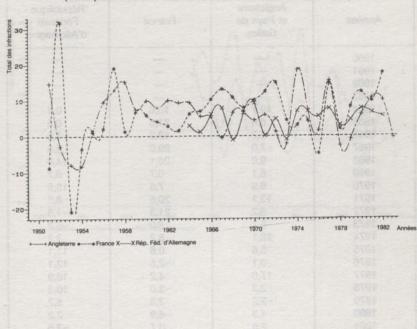


Tableau 7.2

Variation en pourcentage du total des vols de véhicules à moteur

Années	Angleterre et Pays de Galles	France	République Fédérale d'Allemagne
1960			C 4 les Laie
1961	-	_	-
1962			-
1963		_	-
1964	19,7	15,6	0,4
1965	8,6	21,8	0,5
1966	6,2	13,3	1,6
1967	-7,0	20,0	2,5
1968	9,0	26,1	14,0
1969	8,1	0,7	6,7
1970	6,9	7,6	18,5
1971	13,1	20,6	8,5
1972	9,2	21,3	-1,8
1973	6,2	8,0	-6,2
1974	28,1	8,2	3,2
1975	5,6	0,6	13,1
1976	0,1	-2,5	12,1
1977	17,0	4,2	16,9
1978	2,3	-3,0	10,3
1979	-2,2	3,3	5,7
1980	4,3	-6,9	2,2
1981	2,5	0,7	-3,6
1982	4,9	12,0	-2,1

Figure 7.2 Vols de véhicules à moteur

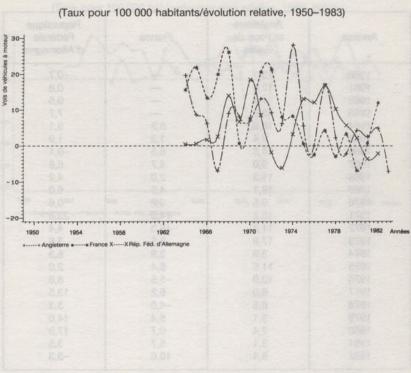


Tableau 7.3

Variation en pourcentage des coups et blessures

Années	Angleterre et Pays de Galles	France	République Fédérale d'Allemagne
1960	13,1	A -	-0,7
1961	12,3	-	0,6
1962	1,4	_	0,5
1963	13,5	-	7,7
1964	16,8	5,2	3,1
1965	9,4	1,3	1,9
1966	4,8	6,5	-0,1
1967	9,0	4,7	6,6
1968	11,3	2,0	4,2
1969	19,1	4,5	6,0
1970	9,5	3,2	0,6
1971	15,2	14,0	-23,8
1972	11,2	-46,3	4,4
1973	17,8	6,5	3,6
1974	3,9	3,9	8,3
1975	11,8	6,4	2,0
1976	10,9	-5,5	8,8
1977	6,0	6,2	13,5
1978	6,5	-4,0	3,3
1979	9,1	5,4	14,0
1980	2,4	0,7	17,9
1981	3,1	5,7	3,5
1982	8,4	10,6	-3,3

Figure 7.3

Coups et blessures

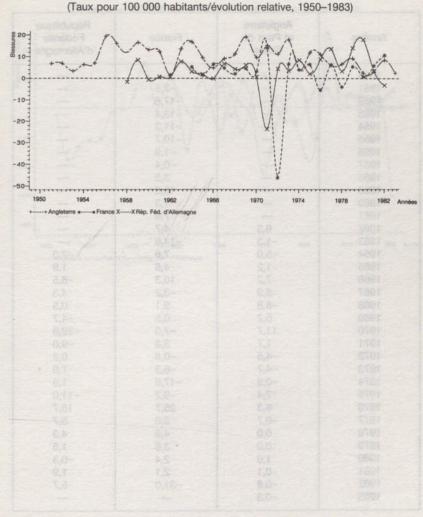


Tableau 7.4

Variation en pourcentage de la population carcérale (1950–1983)

Années	Angleterre et Pays de Galles	France	République Fédérale d'Allemagne
1950	8/8/0 <u>-</u> (8-6)	SALAU	
1951	_	-2,5	0.6-
1952		-17,8	0.5-
1953		-13,4	-
1954	_	-11,3	_
1955	_	-10,7	
1956	_	-1,9	-03-
1957	_	-0,4	5/-
1958	-	3,5	42-
1959	-	15,6	
1960	100	1,3	
1961	_	7,6	-
1962	6,3	4,7	-
1963	-1,3	-14,6	_
1964	-5,0	7,6	-2,0
1965	1,2	4,6	1,9
1966	7,2	10,3	-8,5
1967	5,9	-3,2	4,3
1968	-8,8	9,1	0,5
1969	5,2	0,5	-4,7
1970	11,7	-7,0	-22,9
1971	1,7	3,8	-9,0
1972	-4,5	-0,8	0,2
1973	-4,7	-6,3	7,6
1974	-0,8	-17,6	1,9
1975	7,4	-9,2	-11,0
1976	6,3	25,7	16,7
1977	-0,7	3,0	5,7
1978	0,0	4,6	4,3
1979	0,0	3,6	1,5
1980	1,0	2,4	-0,3
1981	-0,1	2,1	1,9
1982 1983	-0,8 -0,3	-31,0	5,7

Figure 7.4
Population carcérale

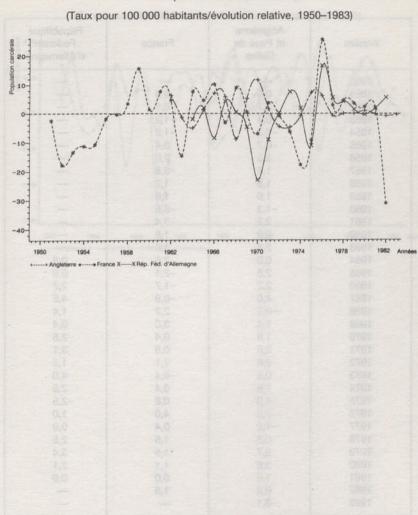


Tableau 7.5

Variation en pourcentage du nombre de policiers (1950–1983)

Années	Angleterre et Pays de Galles	France	République Fédérale d'Allemagne
1950			_
1951	0,9	3,3	-
1952	3,7	0,8	_
1953	-0,1	-1,2	-,
1954	-0,2	-1,2	-
1955	-0,7	0,4	1
1956	3,3	2,0	
1957	1,5	-3,6	_
1958	1,5	1,7	-
1959	1,0	1,6	-
1960	-1,3	-6,5	_
1961	2,2	-3,4	_
1962	2,9	1,8	_
1963	2,4	1,8	_
1964	0,0	2,6	0,8
1965	2,8	-2,1	0,8
1966	2,2	-1,7	2,7
1967	4,0	-0,9	4,5
1968	-0,2	2,2	1,4
1969	1,4	3,0	0,4
1970	1,9	0,4	2,5
1971	2,6	0,8	3,1
1972	2,6	2,1	1,3
1973	0,5	-0,4	4,0
1974	1,6	0,4	2,5
1975	4,9	0,8	-2,5
1976	2,3	4,0	1,0
1977	-1,2	0,4	0,9
1978	0,8	1,5	2,5
1979	3,7	1,5	3,4
1980	3,6	1,1	2,1
1981	1,6	0,0	0,9
1982	0,8	1,8	-
1983	-0,1	-	_

Figure 7.5

Nombre de policiers

(Caux pour 100 000 habitante/évalution relative, 1950, 1983)

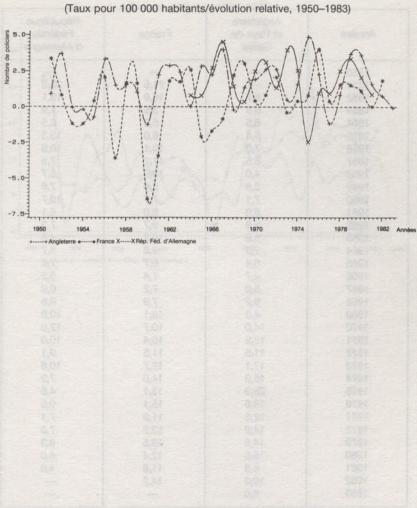


Tableau 7.6

Variation en pourcentage du produit national brut par habitant (1950–1983)

Années	Angleterre et Pays de Galles	France	République Fédérale d'Allemagne
1950	9-28-73-9	10/0- A /	1 / Y 10
1951		21,6	20,9
1952	8,7	16,9	19,1
1953	6,5	3,5	1,9
1954	6,5	5,2	6,5
1955	5,4	6,0	13,3
1956	7,3	10,1	10,9
1957	6,5	11,2	7,5
1958	4,0	13,9	5,7
1959	3,8	8,6	7,6
1960	7,1	7,7	10,7
1961	6,0	8,0	8,1
1962	3,9	9,7	7,3
1963	5,6	10,2	4,8
1964	7,3	9,8	8,7
1965	6,4	6,7	7,8
1966	4,7	7,4	5,2
1967	5,0	7,2	0,9
1968	5,2	7,9	8,6
1969	4,3	13,1	10,9
1970	14,0	10,7	12,0
1971	12,9	10,4	10,0
1972	11,5	11,5	9,1
1973	17,1	12,7	10,8
1974	15,9	14,0	7,2
1975	25,3	13,1	4,6
1976	18,6	15,1	9,6
1977	12,5	11,9	7,1
1978	14,9	13,2	7,6
1979	14,6	13,5	8,3
1980	15,5	12,4	6,0
1981	8,8	11,8	4,0
1982	10,3	14,2	_
1983	6,0	_	-

Figure 7.6

Produit national brut par habitant
(Evolution relative, 1950–1983)

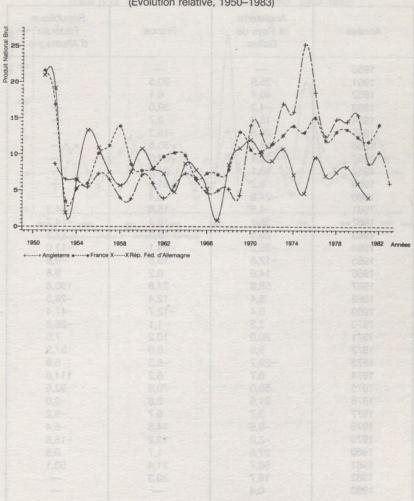


Tableau 7.7

Variation en pourcentage des taux de chômage pour les hommes (1950–1983)

PAGE AND LONG TO SHARE THE PAGE AND THE PAGE					
Années	Angleterre et Pays de Galles	France	République Fédérale d'Allemagne		
1950	_		-76		
1951	-25,6	-20,5	-		
1952	40,4	6,1	-		
1953	-4,3	39,0	A		
1954	-15,8	3,7	_		
1955	-20,5	-15,2			
1956	14,6	-30,8	J/ 1 44		
1957	28,4	-24,0	ALES		
1958	48,1	21,0	_		
1959	6,2	51,5			
1960	-24,8	-3,4	1 10		
1961	-4,5	-15,8	-34,3		
1962	35,1	16,4	-14,7		
1963	26,5	12,3	27,2		
1964	-35,2	-24,1	-13,0		
1965	-12,8	19,5	-9,8		
1966	14,0	0,2	9,8		
1967	58,9	24,8	190,8		
1968	5,4	12,4	-28,3		
1969	0,4	-12,7	-47,4		
1970	3,3	-1,1	-26,8		
1971	29,0	10,2	7,0		
1972	9,9	6,0	37,2		
1973	-29,7	-8,3	5,9		
1974	0,7	5,2	114,8		
1975	50,0	70,8	92,6		
1976	31,5	2,6	-9,0		
1977	3,7	6,7	-9,2		
1978	-3,6	14,5	-6,4		
1979	-8,0	13,2	-15,8		
1980	27,6	1,7	0,5		
1981	50,7	21,4	50,1		
1982	15,7	20,3	-		
1983	0,4	_	_		

Figure 7.7

Taux de chômage pour les hommes

(Taux pour 100 000 habitants/évolution relative, 1950–1983)

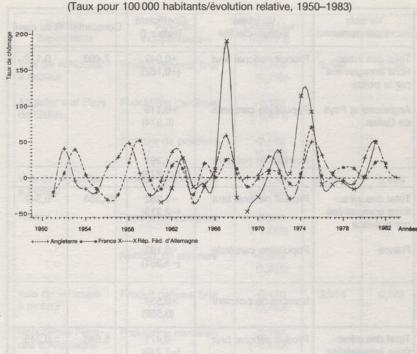


Tableau 7.8

Modèle croissance économique pour l'ensemble des infractions

Variable dépendante	Variables indépendantes	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Total des infrac- tions enregistrées par la police	Produit national brut	+0,042 (+0,162)	7,468	0,112
Angleterre et Pays de Galles	Population carcérale	+0,119 (0,374)		
	Nombre de policiers	-1,397 (-1,278)		
Total des infrac- tions enregistrées par la police	Produit national brut	-1,282 (-2,213)	22,358	0,347
France	Population carcérale	-0,193 (-1,361)		13.0 13.0 19.0
	Nombre de policiers	+0,554 (0,559)		10 A 20 A 17 A
Total des infrac- tions enregistrées par la police	Produit national brut	-0,471 (-1,749)	8,646	0,243
République Fédérale d'Allemagne	Population carcérale	-0,111 (-1,253)		12.0 12.0 -0.0
	Nombre de policiers	-0,227 (-0,491)		15.8 15.8

Tableau 7.9

Modèle croissance économique pour les vols de véhicules à moteur

Variable dépendante	Variables indépendantes	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Vols de véhicules à moteur	Produit national brut	+0,244 (0,732)	9,869	0,288
Angleterre et Pays de Galles	Population carcérale	-0,193 (-0,471)	of Pays	angulana asina sate
	Nombre de policiers	-2,505 (0,732)		
Vols de véhicules à moteur	Produit national brut	-4,129 (-5,198)	53,507	0,699
France	Population carcérale	-0,304 (-1,569)		bonsvil
	Nombre de policiers	+2,659 (1,955)		
Vols de véhicules à moteur	Produit national brut	-0,476 (0,749)	3,974	0,172
République Fédé- rale d'Allemagne	Population carcérale	-0,189 (-0,899)	e fede-	approcessors MATE alexa
	Nombre de policiers	-1,084 (-0,993)		

Tableau 7.10

Modèle croissance économique pour les coups et blessures

Variable dépendante	Variables indépendantes	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Coups et blessures	Produit national brut	-0,018 (-0,077)	10,839	0,026
Angleterre et Pays de Galles	Population carcérale	-0,069 (-0,234)	pyen in	Angleten de Gulles
	Nombre de policiers	-0,331 (-0,330)		
Coups et blessures	Produit national brut	+0,725 (0,429)	-4,395	0,100
France	Population carcérale	+0,145 (0,351)		France
	Nombre de policiers	-3,246 (-1,138)		
Coups et blessures	Produit national brut	-0,467 (-0,634)	9,458	0,225
République Fédé- rale d'Allemagne	Population carcérale	+0,424 (1,752)	11 -6531 a	PROTOSA SACTORS
	Nombre de policiers	-0,709 (-0,560)		

Tableau 7.11

Modèle tension économique pour l'ensemble des infractions

Variable dépendante	Variables indépendantes	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Total d'infractions enregistrées par la police	Taux de chômage	+0,066 (0,999)	8,220	0,169
Angleterre et Pays de Galles	Population carcérale	+0,045 (0,142)	at Page	ensteipeA spiloG es
	Nombre de policiers	-1,844 (-1,623)		
Total d'infractions enregistrées par la	Taux de chômage	-0,037 (-0,550)	9,433	0,138
police France	Population carcérale	-0,076 (-0,508)		entervi
	Nombre de policiers	-0,995 (-1,150)		
Total d'infractions enregistrées par la	Taux de chômage	+0,021 (1,650)	4,881	0,227
police République Fédé- rale d'Allemagne	Population carcérale	-0,096 (-1,088)	Filds-	miduolia mich elan
	Nombre de policiers	-0,363 (0,790)		

Tableau 7.12

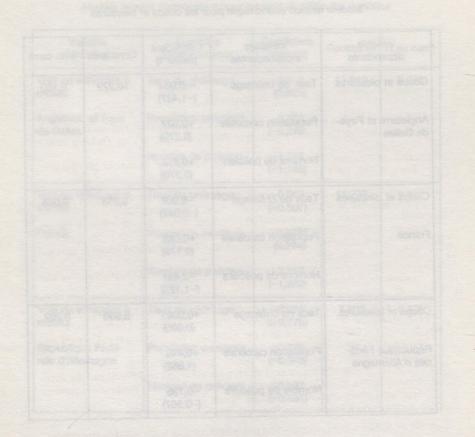
Modèle tension économique pour les vols de véhicules à moteur

Variable dépendante	Variables indépendantes	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Vols de véhicules à moteur	Taux de chômage	-0,072 (0,825)	11,910	0,295
Angleterre et Pays de Galles	Population carcérale	-0,104 (-0,249)	et Pays	Anglesses or Golles
	Nombre de policiers	-1,717 (-1,146)		
Vols de véhicules à moteur	Taux de chômage	-0,069 (-0,507)	11,276	0,107
France	Population carcérale	+0,0892 (0,294)		France
	Nombre de policiers	-2,212 (-1,262)		
Vols de véhicules à moteur	Taux de chômage	-0,023 (-0,778)	7,800	0,175
République Fédérale d'Allemagne	Population carcérale	-0,202 (-0,978)	Fede-	oplidugañ alla'b alar
	Nombre de policiers	-0,937 (-0,851)		

Tableau 7.13

Modèle tension économique pour les coups et blessures

Variable dépendante	Variables indépendantes	Coefficient (valeur t)	Constante	R au carré
Coups et blessures	Taux de chômage	-0,084 (-1,427)	10,229	0,150
Angleterre et Pays de Galles	Population carcérale	+0,027 (0,270)		
Paris, SERC, 1963	Nombre de policiers	+0,272 (0,270)		
Coups et blessures	Taux de chômage	-0,007 (-0,042)	3,253	0,088
France	Population carcérale	+0,069 (0,179)		
Aniaron of Comple Operat of Comple Igor W. Commelov	Nombre de policiers	-2,487 (-1,123)	Cous, is	
Coups et blessures	Taux de chômage	+0,0001 (0,005)	5,930	0,202
République Fédé- rale d'Allemagne	Population carcérale	+0,449 (1,852)		
	Nombre de policiers	-0,735 (-0,567)		



### ANNEXE II

### Bibliographie

- Albrecht, H.J., The fine in the German Penal Sanctioning System, Research in criminal justice, edited by the Criminological Research Unit, vol. 2, Freiburg (1982):
- Aubusson de Cavarlay, B., Hommes, peines et infractions, la légalité de l'inégalité, Paris, SEPC, 1983, ronéo.
- Badinter, R., Economic crises and crime, Statement at the 13th Conference of European Ministers of Justice, Council of Europe, Strasbourg, 1982.
- Barre, M.D., Tournier, P., La population carcérale, dimension, structure et mouvements, Paris, CESDIP, 1984, ronéo.
- Bauer, F., Das Verbrechen und die Gesellschaft (The criminal and society), Springer Verlag, München, 1957.
- Binavince, E.S., The structure and theory of the German Penal Code, The American Journal of Comparative Law, vol. 24 (1976): 594-601.
- Bonger, W., Criminality and economic conditions, Little Brown, Boston, 1916.
- Bottomley, A. K., Decision in the penal process, London, Martin Robertson, 1977.
- Bottoms, A./McClintock, D., Criminals coming of age, Heineman, London, 1973.
- Box, S./Hale, C., Economic crisis and the rising prisoner population in England and Wales, Crime and social justice, 17 (1982): 20-35.
- Braithwaite, Inequality, crime and social policy, Routledge, London.
- Brenner, M. H., Effects of the economy on criminal behaviour and the administration of criminal justice in the United States, Canada, England and Wales and Scotland, Economic crises and crime, UNSDRI, Rome, 1970.
- British Victim Survey, Home Office Research Study, 76, Home Office, 1983.
- Carr-Hill, R. A./Stern, N. H., Crime—The police and criminal statistics, Academic Press, London, 1979.
- Carr-Hill, R. A./Stern, N. H., Crime-Unemployment and the police, Research note, 2, Home Office, London, 1983, manuscript.
- Centre for Economic Studies of the Justice System, A review of some of the results in estimating the social cost of national economic policy, Implications for mental and physical health, and criminal aggression, Hoover Institution, London, 1979.
- Chamboredon, J. C., La délinquance juvénile; essai de reconstruction d'objet, Revue française de sociologie, XII-3 (1971): 335-378.
- Chief of police of Essen, Statistischer Jahresspiegel der Kriminalpolizei, PP Essen, Essen, 1978/1979.
- Christie, N., Changes in penal values, Scandinavian studies in criminology, vol. 2, Universitetsforlaget, Oslo (1968): 161-172.

- Council of Europe (European Committee on Crime Problems), Juvenile delinquency in post-war Europe, Council of Europe, Strasbourg, 1960.
- Council of Europe, Trends in crime—Comparative studies and technical problems, Strasbourg, 1982.
- Curran/Thornton, Unemployment and juvenile delinquent criminal behaviour.
- Davies, M., Probationers in their social environment, HMSO, London, 1969.
- Durkheim, E., Suicide, Free Press, New York, 1951.
- Ellermann, L., Wohlstand und Eigentumskriminalität in Großstädten, Arbeitspapiere des Forschungsschwerpunktes Soziale Probleme: Kontrolle und Kompensation, 1983, Heft 10.
- Eser, A., The politics of criminal law reform: Germany, The American Journal of Comparative Law, vol. 21 (1973): 245–262.
- Eser, A., Justification and Excuse, *The American Journal of Comparative Law*, vol. 24 (1976): 621–637.
- Feest, J.B., Imprisonment and the criminal justice system in the Federal Republic of Germany, Arbeitspapier des Forschungsschwerpunktes Soziale Probleme: Kontrolle und Kompensation, Heft 9, Bremen, 1982.
- Fyvel, T.R., The insecure offenders, rebellious youth in the welfare state, Penguin, Harmondsworth, 1961.
- Gazeau, J.F., Délinquance dans le Val-de-Marne; étude d'une population, essai d'interprétation écologique, Annales de Vaucresson, CFRES, Vaucresson, 1973, 11.
- Gazeau, J.F., Contribution de la démographie à l'analyse de la justice pénale des mineurs, thesis for doctorate, Université René-Descartes, Paris V-Sorbonne, 1983.
- Godefroy, T./Laffargue, B., Crise économique et criminalité, criminologie de la misère ou misère de la criminologie, *Déviance et société*, vol. VIII, 1 (1984): 73–101.
- Goldman, C., Violence et conjoncture économique, Rapport du comité d'études sur la violence, IV, Paris, La Documentation française, 1978.
- Grassberger, R., Die Kriminalität des Wohlstandes (The affluent crime), Kriminalstatistik, vol. 17 (1963): 193–197.
- Greenberg, D. E., The dynamics of oscillations punishment processes, The Journal of Criminal Law and Criminology, vol. 68, 4 (1977): 643–651.
- Haferkamp, H., Kriminelle Karrieren Handlungstheorie, Teilnehmende Beobachtung und Soziologie krimineller Prozesse, Reinbek bei Hamburg, 1975.
- Hall, S./Critcher, C./Jefferson, T./Roberts, B., Policing the crisis: mugging, the state and law and order, London, Macmillan, 1978.
- Heiland, H. G., Wohlstand und Diebstahl, Skarabäus Verlag, Bremen, 1983.
- Heinz, W., Entwicklung, Stand und Struktur der Strafzumessungspraxis, Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform, vol. 64 (1981): 148–173.
- Henry, A. F./Short, J. F. Jr., Suicide and homicide: some economic, sociological and psychological aspects of aggression, The Free Press, New York, 1954.
- Herrmann, J., Common law systems: Federal Republic of Germany, Major Criminal Justice Systems, edited by G. F. Cole, St. J. Frankowski, M. G. Gertz, Beverly Hills-London, 1981, (Sage publication), 86–106.

- Jacobs, Inequality and economic crime, Sociology and Social Research, vol. 66, 12–28. Jankovic, J., Labour market and imprisonment, Crime and Social Justice, 8 (1977): 17–31.
- Jescheck, H.H., The new German criminal law in the international context, State and law, vol. 12 (1975): 85–94.
- Kaiser, G., Kriminalität in der Wohlstandsgesellschaft (Crime in the welfare state), Kriminalstatistik, vol. 20 (1966): 281–287; 339–343.
- Laffargue, B., La détention préventive au Tribunal de la Seine—Etude d'une pratique judiciaire par un groupe de magistrats, Paris, ministère de la Justice, 1976, ronéo.
- Lecaillon, J. P., Violence et développement économiques—éléments pour une analyse incluant la démographie, *Rapport du Comité d'études sur la violence*, IV, Paris, La Documentation française, 1978.
- Levy, R., Les «flags», une justice ou une police?, Paris, SEPC, 1983, ronéo.
- Levy, R., Pratiques policières et processus pénal: le flagrant délit, Paris, CESDIP, 1984, ronéo.
- Löwe, A., *Arbeitslosigkeit und Kriminalität* (Unemployment and crime), Abhandlungen des Kriminalistischen Instituts an der Universität Berlin, 3, Folge, I. Band, Heft 4, Berlin, 1914.
- Lüderssen, K., Petty Offences, The American Journal of Comparative Law, vol. 24 (1976): 754–767.
- Malinowski, P./Floerecke P., Jugendarbeitslosigkeit und Jugendkriminalität, Ergebnisbericht, Wuppertal, 1983.
- Martens, U., Wirtschaftliche Krise, Arbeitslosigkeit und Kriminalitätsbewegung, Sonderband der BKA-Forschungsreihe, Wiesbaden, 1978.
- Müller, H., Untersuchungen über die Bewegung der Kriminalität in ihrem Zusammenhang mit den Wirtschaftlichen Verhältnissen, (Studies on the changes in crime and their relationship with the industrial situation), dissertation, Halle, 1899.
- OECD (OCDE), The welfare state in crisis—An account of the Conference on Social Policies in the 1980s (20–23 October 1980), Paris, 1981.
- O'Hara, F., *Unemployment and recorded crime*, Home Office, London, 1983, manuscript.
- Owen-Smith, E., Government intervention in the economy of the Federal Republic of Germany, *Government Intervention in the Developed Economy*, edited by Peter Maunder, London, Croom Helm (1979): 160–189.
- Robert, P., Les statistiques criminelles et la recherche, réflexions conceptuelles, Déviance et société, vol. I, 1 (1977): 3–27.
- Robert, P./Faugeron, C./Kellens, G., Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, SEPC, 1972, ronéo.
- Rossi, Berk and Leulhan, Money, work and crime, Academic Press, New York, 1980.
- Sagnier, G., La population pénale métropolitaine de 1945 à 1980: études statistiques, Paris, SEDES, 1981, ronéo.
- Schwarz, H.P., The roles of the Federal Republic in the community of states, *Britain and West Germany*, edited by K. Kaiser and R. Morgan, London, Oxford University Press (1971): 219–259.

Schwind, H. D. et al. (ed.), Empirische Kriminalgeographie, Wiesbaden, 1978 (Bundeskriminalamt-Forschungsreihe, Bd. 8).

Schwind, H. D./Giesinger, N., Kriminalitätsanfall und Arbeitslosigkeit, in Schwind, H. D./ Ahlborn, W./Weiss, R., *Empirische Kriminalgeographie*, Wiesbaden, 1978.

Sellin, T., Research memorandum on crime in the depression, N.Y. Social Science Research Council (bulletin 27) (1937): 71–84.

Steffen, W., Kinder- und Jugendkriminalität in Bayern, München, 1979.

Stephen, J., Arbeitslose, delinquente Jugendliche, Weinheim und Basel, 1981.

Steinhilper, G., Arbeitslosigkeit und Kriminalität—Läßt sich ein Zusammenhang statistisch belegen?, Kriminalstatistik, Bd. 30 (1976): 385–389.

Tarling, R., Unemployment and crime, Research Bulletin, 14, Home Office Research and Planning Unit (1982): 28–32.

Tournier, P., Statistiques sur les populations carcérales des Etats membres du Conseil de l'Europe, *Bulletin d'information pénitentiaire*, 1983, 2.

Vold, G. B., *Theoretical Criminology*, Oxford University Press, New York, 1979. Von Mayr, G., *Die Gesetzmäßigkeit in Gesellschaften* (The orderliness of social life),

Von Mayr, G., Die Gesetzmäßigkeit in Gesellschaften (The orderliness of social life), Springer Verlag, München, 1877.

Wotton, B., Social Science and Pathology, Allen and Unwin, London, 1959.
Wright, M., Use of criminological literature, Butterworths, London, 1976.

Yeager, M., Unemployment and imprisonment, *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 70, 4 (1979): 586–588.

## ANNEXE III

### Membres du Comité restreint d'experts sur la crise économique et la criminalité

#### France

M. Thierry Godefroy Ingénieur de recherche, CESDIP Ministère de la Justice 4, rue de Mondovi, 75001 Paris

### République Fédérale d'Allemagne

Prof. Dr. Hans Haferkamp
Professor of Sociology
Universität Bremen
Katrepler Landstraße 45 A, 2800 Brême 33
D' Hans-Günter Heiland
Fachbereich 8 / Studiengang Soziologie
Universität Bremen
Bibliothekstraße 28, 2800 Brême 33

### Norvège

Prof. Ragnar Hauge
Director
National Institute for Alcohol Research
Dannevigsveien, 10, Oslo 4

Président du comité représentant le Conseil scientifique criminologique

### Royaume-Uni

M. Christopher Lewis
Chief Statistician
Criminal Statistics, Statistics Division I
Room 839, Home Office
50, Queen Anne's Gate, Londres SW1

## AGENTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

AUSTRALIE Hunter Publications 58A, Gipps Street AUS-3066 COLLINGWOOD, Victoria

AUTRICHE Gerold und Co. Graben 31 A-1011 VIENNE 1

BELGIQUE La Librairie européenne S.A. 244, rue de la Loi B–1040 BRUXELLES

CHYPRE MAM The House of the Cyprus Book P.O. Box 1722 CY-NICOSIE

DANEMARK Munksgaard Export and Subscription Service 35, Nørre Søgade DK-1370 COPENHAGUE K

ESPAGNE Mundi-Prensa Libros S.A. Castelló 37 E-MADRID 1

ÉTATS-UNIS et CANADA Manhattan Publishing Company 80 Brook St., P.O. Box 650 CROTON, N.Y. 10520

GRÈCE Librairie Kauffmann 28, rue Stadiou GR-ATHÈNES 132

IRLANDE Stationery Office St Martins House Waterloo Road IRL-DUBLIN 4

ISLANDE Snaebjörn Jonsson & Co. A.F. The English Bookshop Hafnarstroeti 9 IS–REYKJAVIK 101 ITALIE Libreria Commissionaria Sansoni Via Lamarmora 45 Casella Postale 552 I–50121 FLORENCE

NOUVELLE-ZÉLANDE Government Printing Office Mulgrave Street (Private Bag) NZ–WELLINGTON

PORTUGAL Livraria Portugal Rua do Carmo, 70 P–1200 LISBONNE

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE Verlag Dr. Hans Heger Herderstr. 56 Postfach 20 0821 D–5300 BONN 2

ROYAUME-UNI H. M. Stationery Office Agency Section 51, Nine Elms Lane GB-LONDRES SW8 5DR

SUÈDE Aktiebolaget C. E. Fritzes Regeringsgatan 12 Box 163 56 S-10327 STOCKHOLM

SUISSE Buchhandlung Heinimann & Co. Kirchgasse 17 CH–8001 ZURICH

Librairie Payot 6, rue Grenus CH-1211 GENÈVE 11

TURQUIE Librairie Haset Kitapevi A.S. 469, Istikâl Caddesi Beyoglu TR-ISTANBUL

STRASBOURG
Librairie Berger-Levrault
23, place Broglie
F-67081 STRASBOURG Cedex

